



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010/2011

DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



SOMMAIRE

L'édito de la directrice de l'AEFE, Anne-Marie Descôtes	2		
À propos de l'Agence et du réseau	3		
LE PILOTAGE GÉNÉRAL DU RÉSEAU	4		
Le développement du réseau	5		
Les données budgétaires	8		
La modernisation de la gouvernance des établissements du réseau	10		
La politique pédagogique	16		
L'aide à la scolarité	20		
La politique immobilière	23		
La gestion des crises et la prise en compte des enjeux sécuritaires	25		
L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU	28		
LES ÉTABLISSEMENTS	29		
L'homologation	29		
Répartition et évolution	31		
Le programme Français langue maternelle (FLAM)	32		
Les opérations immobilières	33		
Les projets de coopération éducative et universitaire	35		
La vie des établissements : inaugurations et anniversaires	38		
LES PERSONNELS	41		
Évolution des effectifs	41		
La formation des personnels	44		
L'évaluation, l'accompagnement et l'encadrement des enseignants et des enseignements	47		
LES ÉLÈVES	48		
Évolution des effectifs	48		
Les résultats du baccalauréat 2011	50		
Les résultats du concours général 2011	52		
Les activités périscolaires	53		
L'orientation des élèves	58		
Les bourses Excellence-Major	62		
Les anciens élèves	63		
LES SERVICES DE L'AGENCE	64		
L'organigramme de l'AEFE	65		
Les personnels des services centraux	66		
Les membres du conseil d'administration	68		
La direction de l'Agence et son secrétariat général	69		
La direction des ressources humaines	70		
Les secteurs géographiques	72		
<i>Le secteur Maghreb, Machrek, Madagascar</i>	74		
<i>Le secteur Afrique Subsaharienne</i>	75		
<i>Le secteur Amériques, Afrique australe et orientale</i>	76		
<i>Le secteur Moyen-Orient, Asie, Océanie</i>	77		
<i>Le secteur Europe</i>	78		
Le service du budget	79		
L'agence comptable	80		
Le service pédagogique	81		
Le service orientation et enseignement supérieur	82		
Le service de l'aide à la scolarité	83		
La cellule analyse et conseil	84		
Le service immobilier	85		
Le service communication et événements	86		
Le service des systèmes d'information	88		
Le service juridique et de la prévention du contentieux	90		

L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE DE L'AEFE, ANNE-MARIE DESCÔTES

“ L'Agence doit consolider l'attractivité des établissements et assurer le développement maîtrisé du réseau. ”



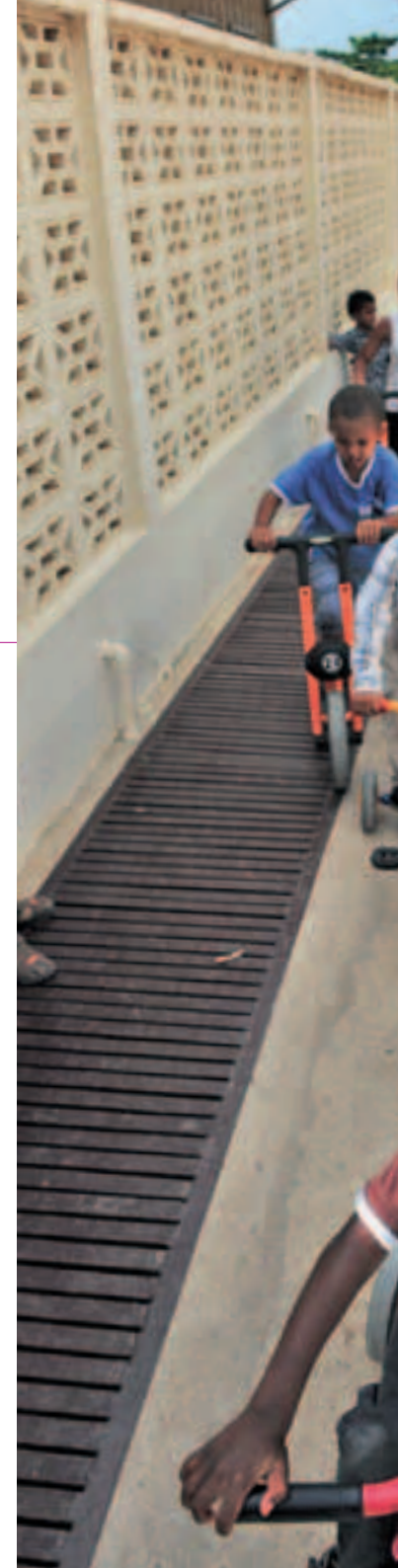
L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) poursuit avec détermination la mise en œuvre de son Plan d'orientation stratégique 2010-2013. Elle a été confortée par le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Alain Juppé, dans son rôle « d'outil majeur de la politique de rayonnement culturel et linguistique de la France ». Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en conseil des ministres le 15 juin 2011, fixe des objectifs de renforcement de notre présence scolaire et éducative à l'étranger.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, l'Agence doit consolider l'attractivité des établissements et assurer le développement maîtrisé du réseau. Pour atteindre ces objectifs, elle s'emploie à moderniser le pilotage du réseau, rationaliser les moyens qu'elle engage et améliorer

la qualité des services qu'elle met à disposition des établissements et des familles. Les réformes qu'elle mène doivent permettre au réseau de demeurer cet outil de rayonnement exceptionnel et de répondre aux défis d'un monde marqué par de profondes évolutions.

Cette volonté doit s'appuyer sur la mobilisation de tous les acteurs et de tous les partenaires de l'enseignement français, en France comme à l'étranger. De multiples crises et mutations politiques ont touché de nombreux pays et affecté les établissements. Ces événements ont permis de mesurer la capacité du réseau à surmonter de tels bouleversements et à incarner les valeurs qui sont si chères à notre modèle éducatif. Je remercie tous les personnels de l'AEFE, sur le terrain comme dans les services centraux, pour leur engagement sans faille et leur professionnalisme.

Anne-Marie DESCÔTES
Directrice de l'AEFE



À PROPOS DE L'AGENCE ET DU RÉSEAU

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un **établissement public** national à caractère administratif. Placée sous la **tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes**, elle est chargée du suivi et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Dans ce cadre, l'AEFE a pour objet d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation ; de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ; de favoriser, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, le rayonnement de la langue et de la culture françaises ; d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ; d'accorder des bourses aux enfants

de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Éducation nationale, du ministre chargé des Affaires étrangères.

Le réseau d'enseignement français à l'étranger compte, en 2011, **485 établissements** homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Parmi ces établissements homologués, 75 sont gérés directement par l'AEFE (établissements dits EGD) et 159 ont passé une convention avec l'Agence (établissements dits conventionnés).

Les établissements homologués doivent être ouverts aux enfants français résidant à l'étranger, mais également respecter les programmes applicables dans les établissements d'enseignement public français et préparer aux mêmes examens et diplômes que ceux-ci. Enfin, l'homologation de ces établissements permet aux élèves français qui y sont scolarisés d'être éligibles aux

bourses scolaires ou, le cas échéant, à la mesure de prise en charge de la scolarité dont la gestion est confiée à l'AEFE.

Les 75 établissements en gestion directe (EGD) sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère pleinement ou en partie les personnels titulaires qui y exercent.

Les 159 établissements conventionnés sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'Agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion.

Ce réseau demeure unique au monde par son ampleur et par les moyens que l'État français y consacre. Il est présent dans 130 pays et scolarise près de 300 000 élèves de toutes nationalités dont 110 000 Français.



Lycée français Blaise-Pascal
de Libreville (Gabon)



Lycée français de Prague
(République Tchèque)

LE PILOTAGE GÉNÉRAL DU RÉSEAU

Le pilotage du réseau traduit la volonté d'en assurer un développement maîtrisé, de garantir la qualité de l'offre éducative, de maintenir le niveau de l'aide à la scolarité et de poursuivre une politique immobilière qui dote les établissements de conditions d'enseignement modernes.



« Dans un monde qui se transforme de plus en plus vite, avec des sociétés travaillées par des forces de changement complexes, nous devons être plus attentifs et plus en initiative que jamais (...). Prendre part à la politique étrangère de la France, c'est nous aider à améliorer sans cesse nos relations bilatérales avec chacun de vos pays pour y développer notre influence. Pour remplir cette mission, vous disposez de toute une gamme de leviers. Le premier d'entre eux, c'est l'enseignement français. Avec 470 établissements, qui accueillent près de 300 000 élèves étrangers et français dans plus de 130 pays, notre pays possède aujourd'hui le premier réseau scolaire étranger, un réseau reconnu pour la qualité de ses enseignants et de ses méthodes pédagogiques, et dont l'attractivité ne se dément pas. Cette présence scolaire et éducative historique constitue un atout majeur. »

Alain Juppé,

Ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes.
Réunion des conseillers de coopération et d'action culturelle, 19 juillet 2011

I. LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a été confortée dans ses missions au service du rayonnement de la langue et de la culture françaises.

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Alain Juppé, a souligné, devant tous les conseillers de coopération et d'action culturelle, réunis le 19 juillet 2011 à Paris, le **rôle majeur exercé par le réseau scolaire** au profit de la

politique étrangère de la France. Le ministre d'État a confirmé que le réseau d'enseignement français à l'étranger constituait le premier levier de la politique de rayonnement culturel et linguistique de la France.

1. Lycée français Denis-Diderot de Nairobi (Kenya)
2. Lycée français international Victor-Segalen, Hong Kong (Chine)
3. Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays Bas)





Mme Anne-Marie Descôtes,
directrice de l'AEFE



Mme Delphine Borione, directrice de la Politique
culturelle et du Français, GDM - ministère
des Affaires étrangères et européennes



Mission laïque française

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger

L'AEFE et le réseau ont su développer une politique pédagogique innovante, répondant aux exigences et aux attentes des familles françaises et étrangères. Cette politique a permis de renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement français à l'étranger dans un environnement de plus en plus concurrentiel. **Les effectifs du réseau augmentent de manière continue.** Les établissements gérés directement par l'AEFE ou conventionnés avec elle ont accueilli près de 20 000 élèves supplémentaires, au cours des cinq dernières années scolaires. La forte attractivité des établissements témoigne de la reconnaissance dont jouit notre **modèle éducatif** à l'étranger, de la **qualité des enseignants** et d'une **véritable demande** d'enseignement français dans de nombreux pays. Cette demande constitue un **potentiel de développement** pour le réseau des établissements scolaires homologués, dont l'AEFE assure le pilotage.

La définition d'une réponse adéquate à cette demande d'enseignement français à l'étranger constitue une **priorité** pour les pouvoirs publics. Conformément à la demande, formulée en août 2007 dans la lettre de mission adressée par le président de la République et le Premier ministre au ministre des Affaires étrangères et européennes, de leur présenter un « plan de développement de l'enseignement français à l'étranger », une commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger a été mise en place. Les conclusions de cette commission ont été remises en juillet 2008. Des États généraux de l'enseignement français à l'étranger se sont tenus en octobre 2008, puis une consultation décentralisée sous l'égide des postes diplomatiques a été menée jusqu'à l'été 2009. Cette large consultation de toutes les parties prenantes a abouti à la présentation par M. Alain Juppé d'un **plan de développement de l'enseignement français**, en conseil des ministres, le 15 juin 2011.

Ce plan poursuit trois objectifs majeurs :

- **Conforter les missions et les moyens** du réseau scolaire homologué, en consacrant des moyens significatifs (420 M€ par an pour 2011-2013) à ce réseau de 486 établissements cofinancé par les familles. En outre, un effort particulier est fait par l'État pour l'aide à la scolarité des enfants français, dans le cadre des dispositifs de bourses scolaires et de prise en charge de la scolarité au lycée, décidée par le président de la République. Le rôle de la Mission laïque française (MLF), acteur associatif historique, est conforté par la conclusion d'une convention avec l'État et d'un protocole avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.
- **Mieux piloter la politique scolaire** à l'étranger, avec une « cartographie de l'enseignement français à l'étranger », qui doit permettre d'élaborer une véritable stratégie de l'offre scolaire, et associer l'ensemble des partenaires français

et étrangers de l'enseignement français dans le monde.

- **Créer un nouvel instrument pour développer la présence éducative française dans le monde**, avec la création d'un label « FrancÉducation », qui sera délivré à partir de l'année scolaire 2011-2012. A terme, une centaine d'établissements d'excellence étrangers devrait être labellisé. Ce label concernera les établissements qui, tout en maintenant l'éducation de leurs élèves en conformité avec les programmes du pays, souhaitent lui donner une dimension internationale en l'adossant au modèle éducatif français.
- Enfin, la France proposera aux bacheliers à l'étranger d'intégrer, dans les pays d'accueil et en France, des filières universitaires d'excellence créées par et avec les universités françaises.

Pour renforcer sa présence scolaire et éducative, l'AEFE s'est ainsi vue conforter



Lycée international Marguerite-Duras d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam)

tée dans ses moyens. La consolidation de ces moyens a été annoncée par le Premier ministre aux ambassadeurs de France réunis à Paris le 1^{er} septembre 2011 : « J'ai veillé à prendre en compte le poids des efforts déjà menés dans le passé et à préserver le cœur du réseau diplomatique et consulaire. Les crédits pour notre réseau scolaire et éducatif à l'étranger seront consolidés en 2012 ». Le maintien de la subvention allouée à l'Agence constitue un signe fort au vu des contraintes qui pèsent sur le budget de l'État.

En conformité avec le Plan d'orientation stratégique 2010-2013, le développement du réseau réside en premier lieu dans la **mise en œuvre d'une cartographie** de l'offre scolaire à l'étranger qui prend en compte les orientations diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et européennes. Dans ce cadre, l'AEFE définit

ses priorités d'implantation en étroite **coordination avec la direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM)** et en tenant compte des autres acteurs de l'enseignement français à l'étranger, en particulier la MLF. En effet, l'implantation des établissements est souvent le fruit de l'histoire et l'héritage des relations bilatérales. L'Agence veille à **redéployer les moyens publics** qui lui sont alloués pour établir une **carte de ses implantations** qui réponde aux exigences de continuité de son offre sur tous les continents, tout en renforçant sa présence dans les pays émergents. Cette **couverture géographique** doit satisfaire aux attentes des familles françaises et accompagner le développement des entreprises françaises à l'international. Elle prend aussi en compte la volonté de garantir un **bon équilibre** entre les élèves français et les élèves étrangers au sein des

établissements, et maintenir un **brassage culturel et éducatif** qui demeure une spécificité et une richesse propres au réseau scolaire français. Cet axe de développement doit s'appuyer sur une **politique immobilière** à la hauteur des enjeux que sont la rénovation ou l'amélioration des capacités d'accueil d'établissements déjà existants au service d'une pédagogie de qualité.

Pour compléter le dispositif actuel, piloté par l'AEFE, le plan de développement prévoit la **création du label « FrancÉducation »**. Ce label est destiné à des établissements étrangers à programmes nationaux, qui proposent des contenus francophones de haut niveau, s'inspirant du modèle éducatif français. Le ministre des Affaires étrangères et européennes a spécifié dans son discours du 19 juillet : « Nous avons également créé un nouvel instrument, le label FrancÉducation, qui permettra de

reconnaître l'excellence d'établissements qui assurent un enseignement renforcé de la langue française et souhaitent se donner une dimension internationale adossée à notre modèle éducatif. »

La mise en place et la gestion de ce label seront effectuées par l'AEFE, en étroite collaboration avec la DGM. Aussi, il doit être clairement distingué de l'homologation, attribuée par le ministère de l'Éducation nationale, dans la mesure où ces deux dispositifs s'adressent à des établissements de nature différente (établissements français d'une part et établissements étrangers d'autre part). La création de ce label répond à la volonté de **diversifier notre offre d'éducation**, de **développer notre présence éducative** dans le monde et de **répondre à la forte demande d'enseignement français** sans recourir systématiquement à l'homologation.



2. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

“ L’AEFE doit assurer l’équilibre financier du réseau et maintenir la qualité de l’offre d’enseignement français à l’étranger. ”

L’Agence doit concilier un cadre budgétaire contraint avec des besoins de financement croissants afin de permettre le **développement maîtrisé du réseau**, garantir la **qualité de l’offre éducative**, maintenir le niveau de l’**aide à la scolarité** et poursuivre une **politique immobilière** en vue de doter les établissements de conditions matérielles d’enseignement modernes.

Un contexte budgétaire contraint

La question de la préservation de l’équilibre financier du réseau s’inscrit depuis 2005 dans un contexte caractérisé par :

- la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui demande à chaque opérateur d’intégrer à son budget l’ensemble des coûts liés à son activité,
 - le transfert progressif de charges nouvelles partiellement compensées,
 - une montée en puissance de l’aide à la scolarité à destination des familles,
 - la nécessité d’accroître l’autofinancement.
- L’exercice de la réforme générale des politiques publiques (RGPP), s’applique à l’AEFE, en tant qu’opérateur public, ainsi qu’à son administration de tutelle.

Ainsi, en dépit du maintien de sa dotation budgétaire de fonctionnement (subvention du programme 185) sur le triennum 2010-2013, l’AEFE doit **réduire ses frais de fonctionnement** de 10 % sur cette période. De plus, dans l’ensemble du réseau, l’Agence est **sous plafond d’emplois**, ce qui peut générer des tensions avec le besoin d’enseignants qualifiés exigé par la croissance continue du réseau. La stabilisation de la subvention s’opère dans le cadre d’une dynamique d’**augmentation des effectifs** du réseau et d’une hausse continue du coût de la part patronale des pensions civiles, à laquelle l’AEFE est soumise depuis 2009. Enfin, l’Agence doit également faire face à un fort accroissement des besoins de financement dédié à l’aide à la scolarité (programme 151).

Les principaux chiffres

Le budget de l'AEFE agrège les crédits des services centraux et des 75 établissements en gestion directe.

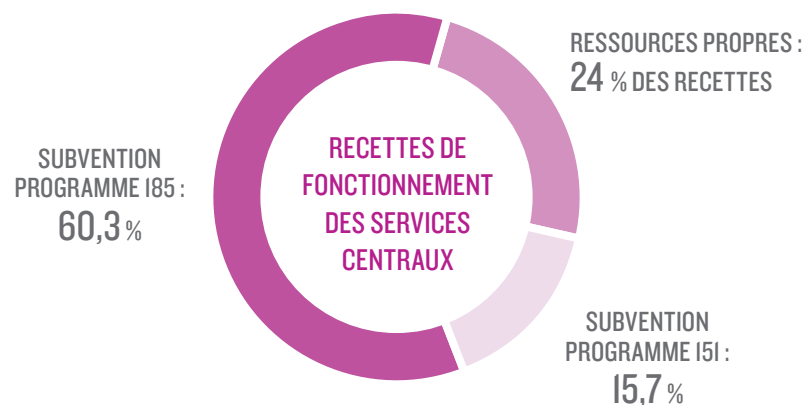
Recettes de fonctionnement des services centraux

Les services centraux sont majoritairement financés par deux subventions de l'État issues de deux programmes de la mission « action extérieure de la France » :

- l'action « enseignement français à l'étranger » du programme 185 « rayonnement culturel et scientifique » pour un montant de 425,7 M€ (DBM N°1 2011) pour financer l'activité des établissements,

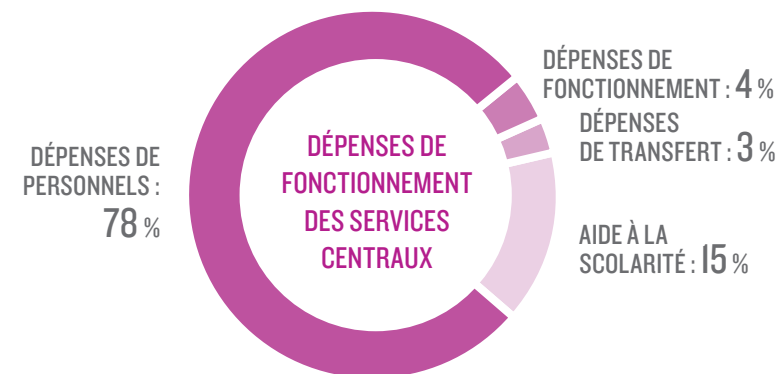
- l'action « accès des élèves français au réseau » du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » pour un montant de 112,1 M€ (DBM N°1 2011) pour financer l'aide à la scolarité à destination des élèves français.

De plus, l'Agence dispose de ressources propres provenant des établissements qui participent, d'une part, à la rémunération des personnels résidents et, d'autre part, aux charges du réseau par une contribution sur les frais de scolarité qu'ils perçoivent.



Dépenses de fonctionnement des services centraux

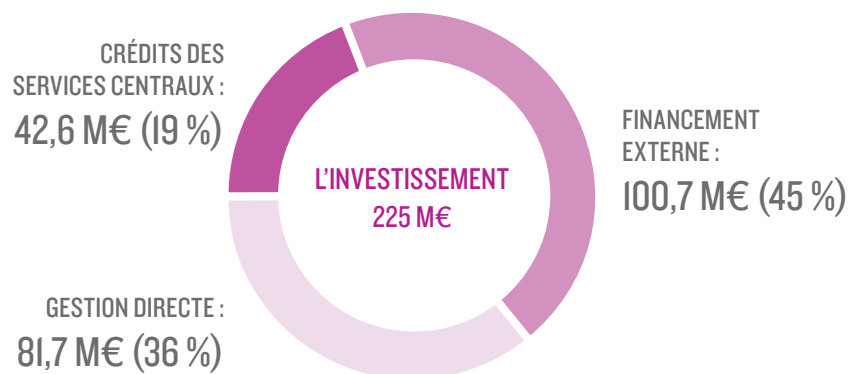
Les dépenses de l'Agence sont principalement destinées à la masse salariale des personnels (expatriés et résidents) mis à disposition des établissements du réseau (548,1 M€). La contribution patronale pour pensions civiles, à laquelle l'Agence est soumise depuis 2009, représente 142,1 M€ en 2011.



L'investissement

La programmation immobilière pluriannuelle présentée au budget 2011 représente 225 M€. Elle est financée par les établissements en gestion directe pour 81,7 M€ (36 %), sur délégation de crédits des services centraux à hauteur de 42,6 M€ (19 %), et par financement externe (emprunt, dotations) pour 100,7 M€ (45 %).

Source : DBM -1 2011





3. LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU

La mise en place d'établissements mutualisateurs représente une avancée importante dans le mode de gouvernance et de pilotage du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Lycée français de Pékin (Chine)



Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)

Conformément à son Plan d'orientation stratégique, l'AEFE s'emploie à rationaliser les moyens qu'elle engage pour le réseau et à **mobiliser toutes les parties prenantes** de l'enseignement français à l'étranger, afin d'améliorer la qualité des services qu'elle met à disposition des établissements et des familles. L'Agence a entrepris, en conformité

avec l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et avec les recommandations de l'audit de la réforme générale des politiques publiques (RGPP), des **réformes visant à optimiser le pilotage et à moderniser la gouvernance des établissements du réseau.**

Le renforcement des liens avec les établissements uniquement homologués

L'AEFE est l'opérateur public chargé de gérer l'ensemble des moyens humains et financiers apportés par l'État au fonctionnement des établissements d'enseignement français à l'étranger, ainsi qu'à destination des familles (bourses scolaires et prise en charge de la scolarité). Son rôle de pilotage s'est développé au fil des années. Le cadre du Plan d'orientation stratégique fixait comme priorité à l'Agence de **faire évoluer le cadre contractuel** des établissements homologués pour les **intégrer pleinement** au réseau. Cette contractualisation institutionnalise leur appartenance au réseau et répond à la double exigence de garantir le

fonctionnement du réseau et le maintien de sa qualité.

Cette contractualisation se définit sur la base d'un **coût de service** et dans le cadre d'un **accord de partenariat** qui formalise les **engagements réciproques** des établissements et de l'Agence. Elle institue une contribution des établissements homologués correspondant à la charge qu'ils occasionnent pour l'État (suivi de l'homologation, gestion des dossiers d'aide à la scolarité, traitement des dossiers de subvention, communication relative à l'enseignement français à l'étranger, etc.).

Sur un plan opérationnel, il existe plusieurs types d'accords de partenariat qui se distinguent par le montant de la participation et par les prestations offertes par l'Agence.

Cette souplesse des modes opératoires permet une **adaptation au contexte et à la gestion locale** des établissements. La quasi-totalité des établissements unique-

ment homologués a, d'ores et déjà, signé un accord de partenariat. Les accords de partenariat sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2011.

La mise en place d'établissements mutualisateurs

La mise en œuvre de ce **nouveau dispositif** sera assurée localement par des établissements dits « mutualisateurs » pour une zone géographique donnée. Ce choix correspond à la volonté de **déconcentrer davantage les missions et les moyens** de l'AEFE, en vue d'**accroître l'autonomie locale et de gagner en efficacité**. Pour l'année 2011-2012, 18 établissements mutualisateurs ont été désignés. Les établissements mutualisateurs ont vocation à gérer administrativement et financièrement, pour la zone dont ils ont la charge, une **véritable plateforme de services**. Ces établissements sont désignés par le conseil d'administration de l'Agence. Ils bénéficient à ce titre d'une mission complémentaire de service public pour gérer des **actions déconcentrées** au niveau local qui relevaient, jusqu'à ce jour, des services

centraux de l'AEFE. Cette mission consiste à respecter et suivre les accords de partenariat, à prendre en charge la gestion des projets et le budget des coordonnateurs délégués de la direction de l'AEFE, des inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence, des conseillers pédagogiques du 2nd degré, des CPAIEN et des EMFE.

À ces actions de service public déconcentrées au niveau local s'ajoutent des **missions mutualisées** entre les établissements d'une même zone, qu'ils décident de gérer en commun par l'intermédiaire de l'établissement mutualisateur. Il s'agit principalement du **dispositif de formation continue** des personnels.

L'établissement mutualisateur est ainsi **l'instance locale de la gestion décon-**

centrée et mutualisée des moyens. L'ensemble de ces moyens est géré par un **Comité de pilotage de la mutualisation (CPM)**.

La mise en place des établissements mutualisateurs représente une avancée importante dans le mode de gouvernance et de pilotage du réseau d'enseignement français à l'étranger. Elle crée un **échelon régional intermédiaire** entre l'Agence et les établissements, qui doit permettre une gestion efficace, rationnelle et soucieuse des problématiques locales. Enfin, elle se nourrit de la volonté de conférer au réseau à la fois plus de cohérence, en renforçant les liens avec les établissements homologués, et une plus grande autonomie locale.

Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)



Zones de formation continue et établissements mutualisateurs





Grand lycée franco-libanais
de Beyrouth (Liban)

La mise en place de coordonnateurs délégués de la direction de l'AEFE

Dans la même volonté d'instaurer une gestion déconcentrée et un pilotage régional du réseau, l'Agence a créé des postes de **coordonnateurs régionaux** délégués de la direction. Ces coordonnateurs ont pour mission de veiller à l'application des directives de l'AEFE et à la mise en œuvre, au niveau local, par les chefs d'établissement, les chefs des services administratif et financier (CSAF), les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et tous les personnels de

l'AEFE dans leur zone d'affectation, de la politique décidée par l'AEFE.

Les coordonnateurs sont des forces de proposition auprès de la direction de l'Agence pour des recommandations en matière de budget, de gestion de personnels, de gouvernance, d'immobilier et d'aide à la scolarité. Leur reviennent ces responsabilités :

- Mettre en œuvre un dialogue partagé et respectueux du dispositif d'évaluation des personnels d'encadrement.

- Prendre en charge le traitement des demandes relatives à la position administrative formulées par ces personnels.
- Participer aux commissions consultatives locales (CCPL) en tant qu'experts, où ils peuvent être amenés à suppléer le représentant du poste diplomatique.
- Présider les comités de pilotage de la mutualisation.

La mise en place des conseillers pédagogiques du 2nd degré

La nécessité définie dans le Plan d'orientation stratégique 2010-2013 (POS) de renforcer le pilotage pédagogique du réseau, conjugué avec la diminution du nombre de postes d'enseignants expatriés, conduit l'AEFE à mettre en place un **dispositif de conseillers pédagogiques** en accroissant le rôle dévolu à ces enseignants de l'enseignement secondaire.

Initié en 2008, et étendu à la rentrée 2010,

ce dispositif vise à déployer un **maillage** de conseillers pédagogiques à même de **relayer** la politique pédagogique de l'Agence sur le terrain, de **développer la formation continue** des personnels (notamment recrutés au niveau local) et d'**animer leur discipline** en relation avec l'établissement mutualisateur, support de la gestion déconcentrée des moyens. Ces conseillers constituent ainsi un **échelon intermédiaire** entre l'Agence et les

enseignants, susceptible d'animer et de piloter leur discipline dans un établissement, un pays ou une zone. Ils sont **soigneusement sélectionnés** pour leurs compétences en matière de formation (initiale et continue), leurs capacités d'animation d'équipes, ainsi que pour leur expertise disciplinaire et transversale. Tous ces conseillers pédagogiques disposent d'une **lettre de mission individuelle**.



1. Lycée René-Descartes
de Rabat (Maroc)
2. Lycée français Denis-
Diderot de Nairobi (Kenya)

I. Lycée Jules-Verne de
Johannesburg (Afrique du sud)
2 et 3. Lycée Van-Gogh de La Haye
(Pays Bas)



Leurs missions s'exercent principalement selon trois axes :

- La formation continue :
 - participation à l'élaboration du Plan régional de formation, prise en charge de journées de formations locales ou régionales à contenu disciplinaire ou transversal, formation des personnels recrutés localement, formations professionnelles (concours internes, habilitations, etc.).
- La coopération éducative :
 - accompagnement des recrutés locaux, actions éducatives en direction des établissements du système éducatif des pays d'accueil.
- L'expertise et l'animation du réseau local :
 - coordination de groupes de réflexion, suivi des examens et concours, production de ressources pédagogiques

mutualisables, modération d'une liste de diffusion disciplinaire, gestion d'un site internet.

Ce dispositif de pilotage pédagogique repose sur trois types de conseillers :

- les conseillers pédagogiques d'établissements ayant une **activité de proximité** ne dépassant pas la ville où se situe leur établissement d'affectation,
- les conseillers pédagogiques de pays agissant dans un **périmètre de conseil** comprenant tous les établissements (EGD, conventionnés, partenaires, labellisés) d'un ou plusieurs pays ayant une unité géographique dans une zone de formation continue,
- les conseillers pédagogiques de zone ayant vocation à **intervenir sur tout ou partie d'une zone** de formation conti-

nue. Ils sont implantés de préférence dans un établissement mutualisateur et constituent une plateforme de services en matière de conseils pédagogiques.

Ce dispositif est innovant. Il concilie le contexte de réduction des postes d'enseignants expatriés avec le souci du maintien de la qualité de l'offre d'éducation, la volonté d'une rationalisation des moyens et d'une autonomie locale accrue.

Un séminaire se tiendra début 2012 avec les responsables des établissements mutualisateurs pour évaluer la nouvelle gestion déconcentrée et mutualisée des moyens, ainsi que la mise en place du dispositif.

Le conseil aux établissements

Les services de l'Agence, dans leurs domaines de compétence respectifs, accompagnent les établissements du réseau dans toutes ces évolutions. Ils remplissent des missions d'expertise et de conseil afin de

faciliter le dialogue de gestion, d'harmoniser les pratiques et de promouvoir une gouvernance conforme avec les orientations définies par l'AEFE.

La « cellule analyse et conseil » de l'Agence

est chargée de la réalisation de l'analyse du fonctionnement des établissements sur pièces, et de missions de conseil dans le réseau. Ces missions de conseil concernent aussi bien l'offre pédagogique, le projet



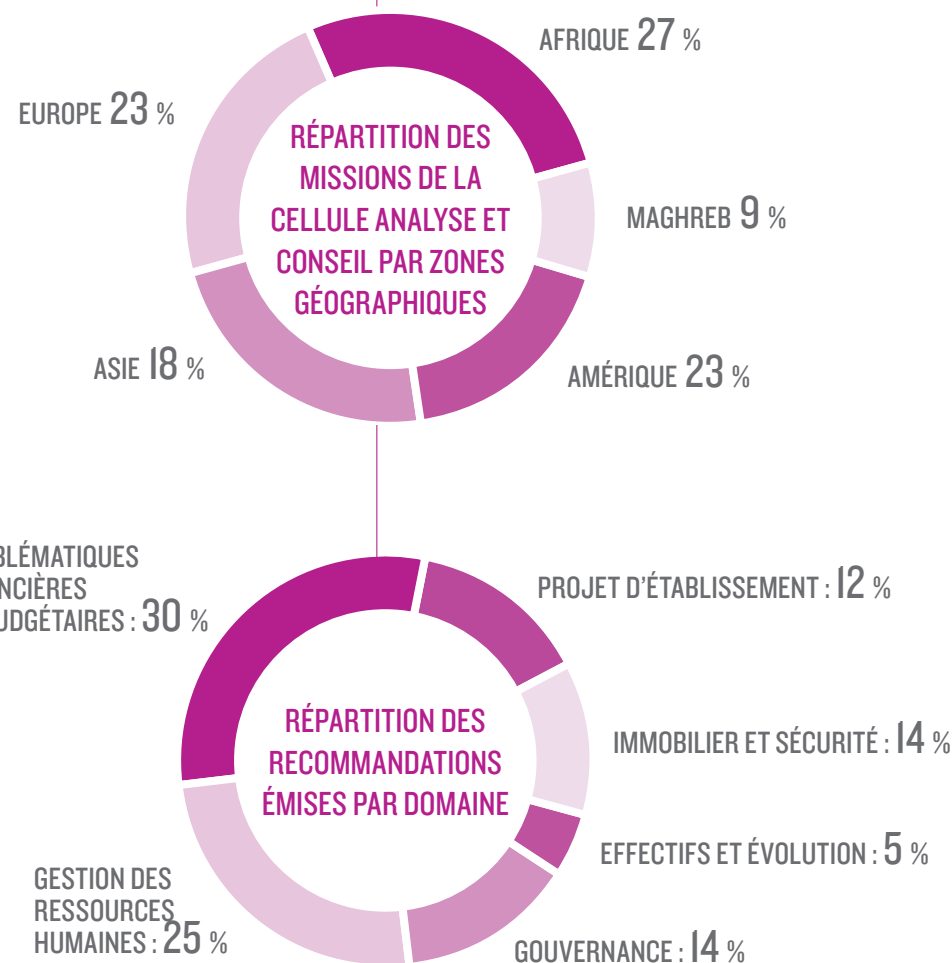
Lycée français
de Shanghai (Chine)

d'établissement, l'évolution des effectifs, l'immobilier, la carte des emplois, la gestion des ressources humaines, la situation financière et la gouvernance des établissements.

Au cours de l'année 2011, elle a mené 22 missions, animé 8 actions de formation et émis près de 450 préconisations. Pour chacun des domaines cités, il est possible de faire ressortir quelques **tendances majeures** dans les recommandations émises :

- Au sujet des projets d'établissement et de l'offre pédagogique, ces recommandations visent à ce que ceux-ci soient élaborés en lien avec le Plan d'orientation stratégique de l'Agence, notamment pour ce qui concerne la **mise en place d'une politique des langues** en adéquation plus étroite avec la situation locale.
- En matière d'immobilier et de sécurité, ces recommandations visent à **améliorer la sécurité des biens et des personnes**, et incitent les établissements, ceux des zones à risques en priorité, à se doter d'un **Plan de prévention et de mise en sûreté (PPMS)** élaboré en concertation étroite avec les postes.

- Au sujet de la gestion des ressources humaines, ces recommandations visent à rappeler aux établissements le nécessaire **respect des obligations du droit local et des circulaires de l'AEFE**. Elles insistent en particulier sur la mise en place d'instances de dialogue social, sur l'affiliation au régime obligatoire local de sécurité sociale et le respect des dispositions fiscales locales.
- En matière de finances, il s'agit le plus souvent d'affirmer la **sécurité et la fiabilité du poste comptable et des opérations financières** par le renforcement du contrôle interne comptable.
- Au sujet de la **gouvernance**, il s'agit d'accroître le formalisme, notamment pour ce qui concerne les établissements conventionnés, en matière de définition des compétences du conseil de gestion, d'une part, et de l'équipe d'encadrement, d'autre part. Ceci en vue d'assurer une certaine pérennité aux procédures, au processus de décision et au fonctionnement des établissements, indépendamment du renouvellement des équipes et des membres des comités de gestion.





Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays Bas)

4. LA POLITIQUE PÉDAGOGIQUE

“ L’AEFE s’attache à offrir aux élèves du réseau un enseignement d’excellence à caractère international garantissant la réussite pour tous. ”

Bien que la demande d’enseignement français demeure très forte et que celui-ci jouisse d’une large reconnaissance, le contexte fortement concurrentiel qui caractérise l’offre éducative à caractère plurilingue et pluriculturel exige de **renforcer la qualité de l’offre pédagogique et éducative**, et de mieux anticiper une demande de plus en plus exigeante des familles françaises et étrangères. L’Agence s’applique ainsi à mettre en œuvre une **politique**

pédagogique innovante reposant sur une double exigence : suivre les directives et les réformes du ministère de l’Éducation nationale qui fondent le **modèle éducatif français**, et adapter ses orientations aux spécificités des publics scolarisés pour tirer tout le parti éducatif, à la fois de la **coexistence d’élèves de cultures diverses** dans les établissements et de l’ancrage des établissements dans leur environnement. En conformité avec les axes définis dans

son Plan d’orientation stratégique 2010-2013 (POS), l’AEFE s’attache à offrir aux élèves du réseau un **enseignement d’excellence à caractère international garantissant la réussite pour tous**, ouvert sur le pays d’accueil et faisant une large part à l’apprentissage des langues étrangères et à une vie scolaire développant autonomie et responsabilisation. Quelques axes de cette politique ont été développés en 2010-2011.

L’objectif de l’excellence pour tous réaffirmé

La volonté de l’Agence est de conduire chaque élève au maximum de ses capacités, à partir de ses potentiels et en prenant en compte ses difficultés. Cet objectif d’un **enseignement individualisé** qui amène

tous les élèves vers un niveau d’excellence se traduit par les résultats.

Dans le primaire

Les évaluations nationales proposées

depuis 2008 pour l’ensemble des élèves scolarisés en CE1 et en CM2 affichent une **progression continue des acquis** au niveau des fondamentaux en français et en mathématiques. En 2010-2011, plus

de 40 000 élèves ont été concernés par ces évaluations. Depuis trois ans, les élèves aux bons acquis, ou aux acquis solides sont toujours plus nombreux. En français, ils représentent 84 % de l'échantillon (soit 3 points supplémentaires en trois ans), avec des performances particulièrement élevées en grammaire et en orthographe. En mathématiques, ils représentent 81 % de l'échantillon (soit 8 points supplémentaires en trois ans). Depuis 2008, la mise en place de l'aide personnalisée dans toutes les écoles du réseau, ainsi qu'une forte dynamique de formation continue ont permis de réduire très significativement la proportion d'élèves aux acquis insuffisants, ou fragiles.

Au collège

Le **diplôme national du brevet** (DNB) est une étape importante dans le parcours des élèves. En effet, le DNB, qui est en corrélation avec le socle commun des connaissances et des compétences, représente l'actualisation du système éducatif français au cadre européen de l'éducation. Les résultats du diplôme national du brevet sont très positifs. De nombreux pays, voire des zones entières, affichent **100 % de réussite**. Un DNB « option internationale » est en cours de développement. Il devrait être particulièrement intéressant pour les établissements du réseau proposant des sections internationales.

Au lycée

Avec près de **95 % de réussite**, les résultats de la session 2011 du baccalauréat confirment l'excellence des élèves du réseau. Ce taux est encore plus élevé dans certains établissements, ou pays particuliers :

- En Espagne, 100 % des élèves des séries L et ES ont réussi leur examen, et 98 % en série S,
- Au Maroc, au lycée Descartes de Rabat, les résultats atteignent 100 % de réussite en série L, 98,4 % en ES et 98 % en S,
- En Chine, 100 % des élèves dans toutes les séries ont obtenu leur bac.

Un des indicateurs significatifs de cette excellence est le nombre de mentions obtenues :

- 63 % des bacheliers ont obtenu une mention,
- 12,7 % une mention « très bien »,

- 21,2 % une mention « bien ».

Le **talent des élèves du réseau** se révèle également lors d'autres rendez-vous. Au prestigieux **concours général**, ils ont remporté 13 des 124 prix. Lors des **Olympiades de mathématiques et Olympiades de géosciences**, auxquelles participent chaque année plus de 6 000 élèves de France et du réseau, 4 élèves du réseau ont été primés en mathématiques et 3 ont obtenu des médailles en sciences de la Vie et de la Terre, dont une médaille d'or.

Tous ces indicateurs confirment l'**excellence des établissements d'enseignement français**, mais ils attestent aussi de leur capacité à conduire, du primaire au baccalauréat, chaque élève, selon ses capacités, à son niveau d'excellence.



1. École élémentaire Rollingwood, lycée Rochambeau, Washington (États-Unis)
2. École française de Bratislava (Slovaquie)

La validation des compétences acquises en langues

La politique de développement des langues vivantes menée par l'AEFE dote les élèves du réseau de fortes compétences linguistiques. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil dès la maternelle, la place significative donnée à l'anglais, le développement de **parcours bilingues**, voire de **sections trilingues**, sont des atouts pour les élèves.

En conformité avec les préconisations du ministère de l'Éducation nationale, l'Agence met en place un **parcours personnalisé de réussite en langues** destiné à valoriser les

acquis linguistiques des élèves. L'objectif est de leur permettre de passer une **certification** en langue étrangère conçue et validée par les autorités nationales.

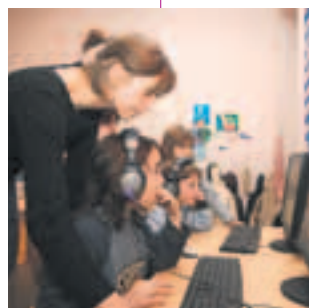
Afin de favoriser le développement des certifications en langues dans les établissements du réseau, l'Agence s'est associée à la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale pour bénéficier d'un partenariat privilégié avec le British Council et l'institut Cervantès. Dans les structures qui n'ont pas

encore mis en place de dispositif permettant aux élèves de passer des certifications nationales, ce partenariat garantira aux établissements et aux familles la meilleure offre pédagogique et financière. Sept établissements de notre réseau ont ainsi pu disposer l'an dernier, via cet accord, de certifications en anglais (Cambridge) et espagnol (DELE), à Bruxelles, Casablanca, Lisbonne, Londres, Madrid, Rome et Vienne. L'Agence a pris en charge la totalité du coût de ces examens pour les élèves ainsi que la formation de 36 enseignants qui

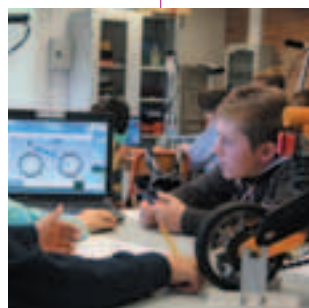
ont suivi des stages à l'Institut Cervantès de Paris et au CIEP pour le Cambridge. Ces enseignants se sont engagés à démultiplier ces stages qui leur permettent d'habiliter les professeurs de leur établissement puis de leur zone géographique afin d'assurer la pérennité d'un système qui se développera dans les prochaines années et devrait progressivement amener l'ensemble de nos établissements à intégrer la **passation de certifications en langues** dans leur projet pédagogique.



Lycée français international Victor-Segalen de Hong Kong (Chine)



1. École française de Tbilissi (Géorgie)
 2. Lycée français de Madrid (Espagne)
 3. Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)



Le réseau, vecteur d'innovation pédagogique

Le projet pédagogique de l'Agence vise à tirer le meilleur parti de l'**insertion des établissements dans un contexte linguistique et culturel étranger**. Il fixe des orientations allant dans le sens d'une **ouverture** à la culture du pays d'accueil. Depuis plusieurs années, une adaptation des programmes au contexte des pays hôtes a été mise en œuvre. Une attention spécifique est portée à la rédaction des **projets d'établissement** qui vont dans le

sens d'une prise en compte renforcée des contextes locaux et des spécificités culturelles et géopolitiques. Cette ouverture des établissements s'accompagne d'une **coopération éducative** qui suppose un partage d'expertise local. Ces spécificités sont des **vecteurs d'innovation et de diversité** dans les contenus pédagogiques et les enseignements dispensés au sein des établissements du réseau.

Enfin, l'AEFE alloue chaque année des

subventions aux établissements afin qu'ils puissent développer des **actions pédagogiques pilotes (APP)**. Cette politique permet d'encourager et d'aider les équipes éducatives à proposer à leurs élèves des actions pilotes qui illustrent le **dynamisme** et la **créativité** du réseau. Ces APP soutiennent notamment un travail d'équipe innovant, ouvert sur le milieu social et culturel des établissements.

Le réseau, vecteur d'innovation technologique

L'Agence, en partenariat avec l'académie de Montpellier et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, a mis en place la **dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat 2011 dans la zone Asie**. Cette dématérialisation a permis d'éviter les difficultés d'acheminement des copies, elle a facilité la correction, induit une moindre fatigue pour les élèves, ainsi qu'un allègement significatif des coûts pour les familles et, enfin, elle a

autorisé une meilleure coordination des opérations liées à l'examen. Cette expérimentation pionnière a été une **grande réussite** et a généré d'importants **gains en termes de sécurité, de temps et de coûts**.

D'un point de vue budgétaire, l'économie réalisée est d'au moins 30 %. On relève ces trois points positifs :

- Près de 4 000 compositions, cryptées, ont été corrigées à distance par près de

200 correcteurs, supprimant les aléas liés au transport des copies.

- Le dispositif a permis d'économiser les frais occasionnés par l'envoi des copies et le déplacement des correcteurs.
- La répartition automatique et instantanée des copies numérisées a dégagé du temps utile pour les correcteurs.

L'ensemble des professeurs impliqués dans ce projet a été très satisfait de cette expé-



Équipe féminine de rugby, lycée français de Phnom Penh (Cambodge)

rience, tout comme les IA-IPR qui ont pu suivre en temps réel la progression de la correction des copies.

Un **plan d'extension du dispositif en 2012** est à l'étude en lien avec les académies partenaires et le ministère de l'Éducation

nationale. La réflexion conjointe de l'AEFE et des rectorats pour cette extension porte sur des réseaux de grande densité, ou des réseaux dont la situation géographique, voire politique, entraîne lenteur et coûts pour les acheminements et les déplacements.

À terme, la dématérialisation de la correction des copies pourrait devenir un **outil pédagogique au service du réseau**. Elle permettrait aux établissements, en dehors même du cadre des examens, d'échanger presque instantanément tests, données

et informations. Enfin, elle faciliterait le déroulement des examens dans des zones où les déplacements de correcteurs, voire de candidats, restent problématiques.

Un parcours éducatif complet

Le projet pédagogique développé par l'AEFE propose aux élèves un parcours éducatif complet. Il prépare les élèves non seulement à leur réussite scolaire et professionnelle individuelle, mais également à leur avenir collectif de citoyen et d'acteur dans des sociétés ouvertes et pluriculturelles. Pour cela, il s'attache à offrir une culture humaniste moderne dans laquelle sont mis en avant l'éducation physique et sportive, l'histoire des arts et les pratiques culturelles, l'engagement citoyen et les démarches de sensibilisation au développement durable, la diversité des langues, des cultures et des valeurs.

Pour soutenir ces orientations et associer les établissements du réseau à des **projets**

éducatifs fédérateurs, l'Agence a noué des partenariats :

- L'opération « Escrime-toi pour 2010 » dans le cadre de la convention signée en novembre 2009 avec la Fédération Française d'Escrime (FFE). Le projet qui vise à développer la pratique de ce sport au sein du réseau, a amené une équipe mondiale de 88 jeunes escrimeurs, du 6 au 13 novembre 2010, aux championnats du monde d'escrime, organisés sous la verrière du Grand Palais, à Paris.
- Les « Jeux internationaux de la jeunesse » en partenariat avec l'UNSS, avec laquelle l'Agence a signé un protocole d'accord le 29 juin 2011. Du 25 au 29 mai 2011, 350 lycéens de France et du monde entier, dont 200 élèves du réseau,

se sont réunis à Arcachon pour participer à cet événement articulé autour d'une compétition de sports sur sable, à laquelle ont participé 68 équipes.

- La 3^e édition du « Tournoi de rugby de la Méditerranée », à Madrid, à laquelle 12 équipes ont participé. Les projets rugbyistiques au sein du réseau sont soutenus par la Fédération Française de Rugby (FFR), qui a signé une convention avec l'AEFE, le 27 avril 2011.
- L'émission « Coup de pouce pour la planète » en partenariat avec TV5MONDE, avec laquelle l'Agence a signé une convention le 26 novembre 2010. Les établissements ont été sollicités pour élaborer un projet de développement durable, et filmer son lancement,

ou sa réalisation. TV5MONDE a retenu 12 contributions émanant du réseau. Chacune a fait l'objet d'un clip réalisé par les professionnels de la chaîne, qui a été diffusé toutes les semaines jusqu'aux résultats du concours, sur les ondes de TV5MONDE.

Toutes ces opérations proposées aux élèves du réseau illustrent le **dynamisme** des établissements et des équipes enseignantes. Elles font vivre les **valeurs** que porte notre modèle éducatif et ont un **rôle fédérateur** pour les équipes du réseau.



Lycée français de Madrid (Espagne)

5. L'AIDE À LA SCOLARITÉ

Une mission fondamentale

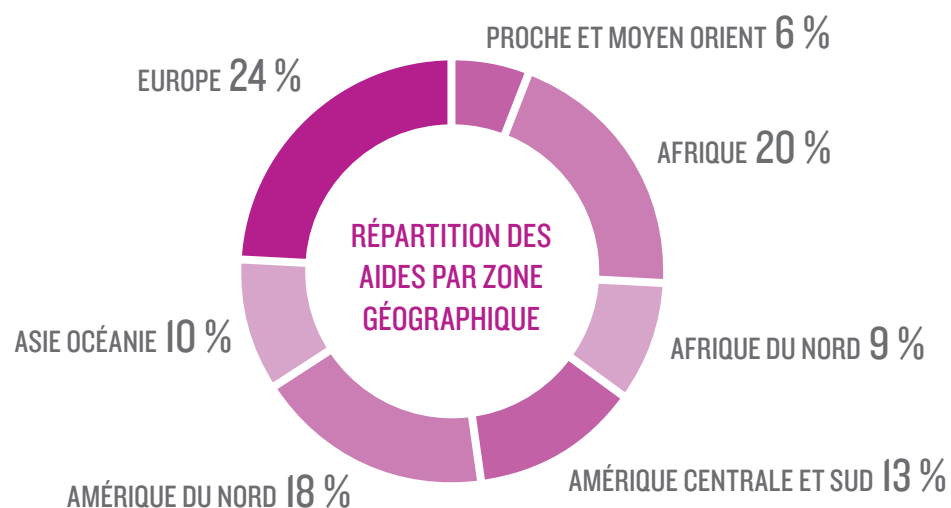
La scolarité des enfants français à l'étranger est une **préoccupation majeure** des pouvoirs publics. À ce titre, l'aide à leur scolarisation demeure une priorité pour l'Agence dans sa politique de gestion. Son intervention dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de sa mission générale de

service public qui est « d'aider les familles des élèves français à supporter les frais de scolarité » et « d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale ».

Un nouveau périmètre et un budget en forte progression

L'aide à la scolarité s'inscrit depuis septembre 2007 dans le cadre de deux dispositifs : en effet, celui, traditionnel, des **bourses scolaires**, sous conditions de ressources, a été complété par celui de la **prise en charge**, sans conditions de ressources, de la scolarité des lycéens par la collectivité nationale. Ces dispositifs s'adressent aux élèves français scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par le ministère de l'Éducation nationale.

Depuis l'exercice 2007, le montant de la dotation budgétaire annuelle de l'Agence consacrée à l'aide à la scolarité connaît une **forte progression**. Avec 118 M€ en 2011, l'aide à la scolarité représente un effort financier très important en faveur des familles françaises établies hors de France. L'augmentation de cette dotation est supérieure à 100 % par rapport à 2007, où elle était de 53,76 M€. Elle profite à plus de **31 000 élèves français**, soit près de 28 % de



ÉVOLUTION DE LA DOTATION – AIDE À LA SCOLARITÉ

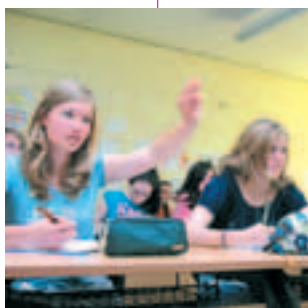
Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation annuelle en millions d'euros	45,94	53,76	66,96	86,10	107,92	117,80
Évolution en %		12,0 %	17,0 %	24,6 %	28,6 %	25,3 %

RÉPARTITION DES AIDES (NOMBRE ET MONTANTS) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

ZONE	ANNÉE	TYPE D'AIDE	Nb Boursiers	Mnt Accordé EUR	Coût moyen EUR
Afrique (Afrique Subsaharienne, Machrek, Madagascar)	2010/2011	Bourses scolaires	8 046	18 518 888	2 302
		Prises en charge	1 306	3 484 819	2 668
Afrique Total			9 352	22 003 707	2 353
Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie)	2010/2011	Bourses scolaires	3 026	6 494 607	2 146
		Prises en charge	1 344	3 089 081	2 298
Afrique du Nord Total			4 370	9 583 688	2 193
Amérique Centrale et Sud	2010/2011	Bourses scolaires	1 150	3 710 464	3 226
		Prises en charge	348	1 605 930	4 615
Amérique Centrale et Sud Total			1 498	5 316 394	3 549
Amérique du Nord	2010/2011	Bourses scolaires	1 556	12 189 006	7 834
		Prises en charge	833	7 991 851	9 594
Amérique du Nord Total			2 389	20 180 857	8 447
Asie Océanie	2010/2011	Prises en charge	508	3 890 568	7 659
		Bourses scolaires	1 883	7 267 580	3 860
Asie Océanie Total			2 391	11 158 148	4 667
Europe	2010/2011	Bourses scolaires	4 560	18 484 804	4 054
		Prises en charge	1 842	8 689 283	4 717
Europe Total			6 402	27 174 087	4 245
Proche et Moyen-Orient	2010/2011	Bourses scolaires	1 582	4 364 490	2 759
		Prises en charge	803	2 601 576	3 240
Proche et Moyen-Orient Total			2 385	6 966 066	2 921
Amérique Centrale et Sud	2011	Bourses scolaires	1 538	7 916 356	5 147
		Prises en charge	330	1 724 503	5 226
Amérique Centrale et Sud Total			1 868	9 640 859	5 161
Asie Océanie	2011	Bourses scolaires	187	432 329	2 312
		Prises en charge	37	146 769	3 967
Asie Océanie Total			224	579 097	2 585
Total			30 879	112 602 903	3 647

HISTORIQUE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE SCOLAIRE ET PAR TYPE D'AIDE

ANNÉE	TYPE D'AIDE	Nb Bénéficiaires	Mnt Accordé EUR	Moyenne par élève
2005/2006 Total		18 094	39 294 327	2 172
2006	Bourses scolaires	1 493	4 241 869	2 841
2006 Total		1 493	4 241 869	2 841
2006/2007	Bourses scolaires	18 217	43 931 762	2 412
2006/2007 Total		18 217	43 931 762	2 412
2007	Bourses scolaires	1 534	4 688 851	3 057
2007 Total		1 534	4 688 851	3 057
2007/2008	Bourses scolaires	18 141	46 257 427	2 550
	Prises en charge	2 096	7 282 083	3 474
2007/2008 Total		20 237	53 539 510	2 646
2008	Bourses scolaires	1 484	4 908 068	3 307
	Prises en charge	254	1 024 428	4 033
2008 Total		1 738	5 932 496	3 413
2008/2009	Bourses scolaires	18 355	49 498 328	2 697
	Prises en charge	5 039	18 845 660	3 740
2008/2009 Total		23 394	68 343 989	2 921
2009	Bourses scolaires	1 494	5 906 574	3 954
	Prises en charge	488	2 231 185	4 572
2009 Total		1 982	8 137 759	4 106
2009/2010	Bourses scolaires	18 593	55 707 408	2 996
	Prises en charge	8 468	35 895 461	4 239
2009/2010 Total		27 061	91 602 870	3 385
2010	Bourses scolaires	1 556	5 828 836	3 746
	Prises en charge	503	2 202 413	4 379
2010 Total		2 059	8 031 249	3 901
2010/2011	Bourses scolaires	19 140	60 119 892	3 141
	Prises en charge	9 647	42 263 055	4 381
2010/2011 Total		28 787	102 382 947	3 557
2011	Bourses scolaires	1 555	7 313 148	4 703
	Prises en charge	537	2 906 808	5 413
2011 Total		2 092	10 219 956	4 885



1. Lycée français
Jean-Renoir de Munich
(Allemagne)
2 et 3. Lycée français
de Prague (République
Tchèque)

la totalité des élèves français du réseau. Cette augmentation des moyens dévolus aux dispositifs d'aide aux familles s'explique par les effets conjugués de ce nouveau dispositif, la prise en charge, et d'un accroissement des besoins des familles françaises. En effet, confrontées à la fois aux conséquences économiques et sociales de la crise qui a touché la plupart des pays d'implantation

des établissements et à l'augmentation des frais de scolarité induite par la politique de développement de l'autofinancement des établissements, les familles françaises sont de plus en plus nombreuses à solliciter les dispositifs d'aide qui leur sont ouverts. Celui des bourses sur critères sociaux a ainsi augmenté de 50 % depuis 2007.

Une nécessaire maîtrise de la dépense

Dès 2009, l'Agence a été invitée à introduire des **mesures de régulation** de la dépense.

À cette fin, plusieurs mesures ont été retenues, notamment :

- la mise en place d'un barème d'attribution des bourses scolaires plus strict,
- la définition d'un calendrier strict pour le dépôt des dossiers.

En octobre 2010, conformément à la demande exprimée par le Parlement lors du vote de la loi de finances initiale (LFI) 2009, un rapport a été établi par deux parlementaires désignées par le Président de la République, Mme Geneviève Colot et

Mme Sophie Joissains. Prenant appui sur les conclusions de ce rapport, le Parlement a décidé le principe du **plafonnement de la prise en charge**. Le décret du 9 mai 2011 a ainsi déterminé les plafonds de cette prise en charge sur la base des tarifs de l'année scolaire 2007-2008.

L'AEFE s'efforce d'appliquer avec soin et professionnalisme ce double dispositif complexe d'aide à la scolarité menée par les pouvoirs publics afin de concilier une gestion rigoureuse de la dotation allouée à cette mission et la volonté de soutenir les familles françaises.





Visite du chantier de l'école française du Caucase par Florence Fournier, directrice, et le chef de chantier

6. LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE

La remise à niveau du patrimoine immobilier du réseau et la continuation de l'engagement de l'AEFE auprès des établissements et des familles demeurent une des clés du développement de l'enseignement français à l'étranger.

Les conditions d'installation des établissements scolaires du réseau sont un **élément essentiel** à un enseignement de qualité. Elles constituent aussi, dans un contexte concurrentiel de plus en plus marqué, un **facteur d'attractivité** très important pour l'ensemble du réseau.

Le récent recensement effectué par l'AEFE à l'occasion du **schéma pluriannuel de stratégie immobilière** (SPSI), demandée par le ministère de l'Économie et des Finances, révèle un patrimoine d'établissements scolaires souvent vieillissant et qui a souffert d'un manque d'attention au cours des dernières décennies. À la nécessité urgente de **remise à niveau de ce patrimoine** s'ajoute celle d'en **garantir le développement** pour accompagner l'accroissement continu des effectifs du réseau. Les besoins sont donc considérables et touchent la majeure partie des établissements, qu'ils soient en gestion directe ou conventionnés.

Même si de nombreuses situations ont déjà été traitées, depuis que l'Agence dispose de la compétence immobilière, et si un grand

nombre de projets sont en cours, l'AEFE doit intensifier sa politique immobilière et engager des moyens importants pour permettre aux établissements d'accueillir les milliers d'élèves supplémentaires, à chaque rentrée scolaire, dans des conditions optimales. Dans ce cadre, l'Agence se trouve confrontée à trois évolutions majeures :

- Son action s'inscrit dans le contexte de la réforme domaniale des biens de l'État qui va conduire ce dernier à remettre en gestion à l'AEFE l'ensemble des bâtiments lui appartenant et utilisés par des établissements en gestion directe. Les conditions de ce transfert de charge ne sont pas arrêtées, non plus que le transfert de moyens devant l'accompagner.
- L'État a demandé à tous les opérateurs publics d'engager une réflexion sur la gestion de leur patrimoine immobilier, et d'adopter des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). Cette démarche a pour but de **rationaliser et d'optimiser l'utilisation** de ses implantations immobilières. Le SPSI de l'Agence a été remis au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (France Domaine) en juillet 2010,



Lycée Lyautey de
Casablanca (Maroc)

et a été approuvé par France Domaine, le 27 juin 2011. Il a permis de mesurer les moyens financiers nécessaires pour remettre à niveau le patrimoine immobilier des établissements en gestion directe, dont la charge devrait lui être prochainement transférée. Trois scénarios de stratégie immobilière ont été étudiés, allant d'une simple remise à niveau des installations existantes à un programme immobilier intégrant le développement des établissements qui connaissent une pression sur les effectifs. Les financements nécessaires s'échelonnent de 140 M€ pour le scénario le plus modeste, à 330 M€ pour le plus ambitieux. Des précisions sur les moyens financiers dont disposera l'Agence pour la gestion de son patrimoine scolaire seront nécessaires pour se prononcer sur le scénario retenu.

- En application de la loi de programmation des finances publiques 2011-2013, votée en décembre 2010, l'AEFE, comme la totalité des opérateurs publics, n'est **plus autorisée à recourir à l'emprunt** pour financer ses investissements immobiliers. Cette interdiction d'emprunter auprès d'organismes de crédits privés, à compter du 1er janvier 2011, oblige

l'Agence à trouver de nouveaux financements pour mener sa politique immobilière. Pour l'année 2011, l'Agence a pu bénéficier d'une dotation complémentaire de l'État d'un montant de 9,5 M€ afin d'assurer le financement des trois opérations qui avaient été votées par son conseil d'administration en novembre 2010, et qui prévoyaient un recours à l'emprunt (Amman, Berlin et Bruxelles).

Pour mettre en œuvre une stratégie immobilière susceptible de répondre aux besoins des établissements et au développement du réseau, l'AEFE doit **trouver des solutions pérennes** pour accompagner le transfert de responsabilité sur la totalité du patrimoine. Plusieurs solutions sont à l'étude.

La remise à niveau du patrimoine immobilier du réseau et la constance de l'engagement de l'AEFE au côté des établissements et des familles demeurent une des **clés du développement** de l'enseignement français à l'étranger et de la qualité de son offre scolaire.



Lycée Stendhal
de Milan (Italie)



Mobilisation de la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes au moment du séisme et du tsunami au Japon

7. LA GESTION DES CRISES ET LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SÉCURITAIRES

En raison de l'ampleur et de la densité géographique du réseau, présent dans plus de 130 pays, les crises politiques et climatologiques qui touchent certains pays ou certaines zones géographiques affectent directement les établissements d'enseignement français à l'étranger.

L'année 2010-2011 a été marquée par des **crises** et des **mutations politiques** majeures pour lesquelles l'Agence a apporté son soutien aux établissements concernés. Pour accompagner les membres des communautés scolaires (élèves, personnels, familles) touchés par ces crises, l'Agence

se **professionnalise** et développe un **savoir-faire** : communication de crise, accueil de personnes rapatriées, aides aux familles, échanges d'expérience, soutien psychologique. Elle traite ces crises en étroite collaboration avec le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et euro-

péennes. Enfin, l'AEFE tient à rappeler le rôle prépondérant des personnels lors de tels événements et à souligner le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve pour aider les établissements à surmonter ces périodes de troubles.

Les crises du monde arabe et leur impact sur la vie des établissements d'enseignement français

Au cours de l'hiver 2011, les révolutions dites du « **printemps arabe** » ont éclaté en Afrique du Nord, successivement en Tunisie, en Égypte et en Libye, avant de s'étendre au Proche et au Moyen-Orient, en particulier à Bahreïn, au Yémen et en Syrie. Dans le même temps, des mouvements de

contestation sociale d'une ampleur inhabituelle se sont développés dans les pays voisins. Certaines régions ont été touchées en Algérie et, au Maroc, les villes de Rabat et Casablanca. À Marrakech, un attentat à l'explosif a frappé le centre ville. Tunis, Le Caire, Tripoli et Sanaa ont subi les violences

les plus fortes, en particulier en janvier et février 2011. L'éclatement de violences armées dans les rues ainsi que les scènes de révolte ou d'affrontements meurtriers ont provoqué un fort sentiment d'insécurité dans les communautés scolaires du réseau français en Tunisie (7 200 élèves), en Égypte

1. Chargement d'aide humanitaire à bord d'un avion cargo à destination du Japon (Paris) – 23 mars 2011
2. Colloque sur le printemps arabe-intervention de M. François Burgat, directeur de l'institut français du Proche-Orient-Paris-IMA
3. Accueil des personnels et élèves par la cellule de prévention et de crise de l'AEFE



(4800 élèves) et en Libye (450 élèves). Face à ces situations insurrectionnelles, la nécessité de mettre en sécurité les élèves, les personnels et les installations a conduit les services de l'AEFE à prendre des mesures de **gestion des crises** :

- Instauration d'une **communication permanente** avec le centre de crise installé au Quai d'Orsay, notamment lors de l'évacuation de la communauté française de Libye dans la nuit du 22 au 23 février.

Des agents de l'AEFE ont accueilli à Roissy les personnels évacués de Libye ainsi que l'ensemble des parents d'élèves de la communauté française et leur ont proposé une aide immédiate (hébergement, transport...).

- **Suivi des événements** et de l'évolution des situations locales, en liaison étroite avec les postes diplomatiques.
- Mise en œuvre d'une communication via le site de l'Agence et par courriel afin

d'**informer en temps réel** les personnels et les familles de l'évolution des situations et des recommandations définies en collaboration avec le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes.

- **Soutien et conseil** aux établissements scolaires dans la mise en œuvre des **mesures de sécurité** des élèves et des personnels et des mesures de fonctionnement de la vie scolaire (suspension des

cours, mise en congé ou fermeture des établissements, préservation des équipements et des installations, etc.).

- **Gestion de l'après-crise** : **suivi de la carrière** des personnels évacués et suivi, en liaison avec le ministère de l'Éducation nationale, de la **scolarisation** en France des élèves évacués ou ayant quitté les pays en crise.

Le séisme au Japon

Le 11 mars 2011, le Japon a été frappé par un violent séisme suivi d'un tsunami provoquant de lourds dégâts et faisant peser une menace de catastrophe nucléaire. Tous les services de l'Agence se sont mobilisés pour **soutenir les établissements** de Tokyo et de Kyoto. Des points de situation ont été publiés régulièrement sur le site de l'AEFE ainsi que des **pages spéciales d'information** relatives à la **scolarité**, l'**orientation**

et **les personnels**. Une équipe de l'Agence était présente le 19 mars à Roissy pour accueillir les familles et les personnels afin de les accompagner dans ces moments difficiles. Des démarches ont été conduites en relation avec le ministère de l'Éducation nationale pour **faciliter l'accueil des élèves du réseau** dans les établissements en France. Par ailleurs, il convient de signaler qu'une fois encore la solidarité entre les

établissements du réseau a joué pleinement son rôle : des élèves qui souhaitaient poursuivre leurs études dans cette zone ont été accueillis dans d'autres établissements d'Asie. Un appui particulier a été apporté à l'école française du Kansai, située à Kyoto, pour faire face à l'afflux d'élèves venus de Tokyo. Enfin, l'Agence salue l'initiative de l'association des anciens élèves des lycées français du monde (ALFM) qui a orga-

nisé un concert de solidarité aux sinistrés du Japon avec notre soutien. Ce concert, initié par Maïa Barouh, artiste et ancienne élève du lycée franco-japonais de Tokyo, s'est déroulé le 11 avril 2011 au théâtre du Rond-Point à Paris et a été retransmis en direct sur internet. De nombreux établissements du réseau ont ainsi pu assister à cette manifestation solidaire.

Les événements en Côte d'Ivoire

La crise politico-militaire qui a affecté la Côte d'Ivoire à la suite de l'élection présidentielle d'octobre-novembre 2010 a eu un impact important sur les effectifs des

établissements homologués d'Abidjan de décembre 2010 jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les effectifs, après avoir connu à plusieurs reprises des niveaux très faibles

proches de 20 % par rapport à ceux de la rentrée 2010 (7220 élèves répartis sur 8 établissements) se sont stabilisés au cours du mois de juin 2011 autour de 65 % de pré-

sence sur l'ensemble du réseau. Malgré ces événements, les établissements d'Abidjan ont néanmoins pu organiser les examens du baccalauréat et du brevet des collèges et ont

obtenu un taux de réussite particulièrement satisfaisant. L'Agence a relayé les informations utiles et accompagné, en étroite relation avec le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes, les personnels et les familles lors de cette crise.

Les enjeux sécuritaires

Ces crises ont conduit l'AEFE à créer une **Cellule de prévention et de crise** (CPC) opérationnelle en permanence. Cette nouvelle structure a trois missions principales : la prévention, la gestion des crises et la gestion de l'après-crise.

La **prévention** réside d'abord dans l'information et la formation des personnels, mais également dans la mise en place, en liaison avec les postes diplomatiques et les établissements, de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS). Ces PPMS s'inscrivent dans le cadre du plan de sécurité du poste diplomatique et sont dévolus à la sécurité des élèves et des personnels en cas de risque majeur.

La **gestion des crises** consiste dans le soutien et le conseil aux établissements, la mise en place d'outils d'information et de communication, l'accueil des personnels et des familles, le cas échéant.

La **gestion de l'après-crise** réside dans le suivi de la carrière des personnels, la scola-

L'année 2010-2011 a été marquée par d'autres crises, notamment en Afrique où des événements politiques et sécuritaires ont fortement touché nos établissements. Les événements au Niger et en Mauritanie ont conduit à un renforcement très important des mesures de sécurités dans et autour des

établissements de Nouakchott, Bamako et Niamey. Au Burkina Faso, les tensions entre les militaires et le pouvoir en place ont amené à déplacer les dates de congés intermédiaires et à **renforcer la sécurité** de nos bâtiments.

établissement des élèves devant quitter les établissements du réseau touchés par de tels événements et la réalisation d'un bilan et d'une évaluation du dispositif en place. Les préoccupations liées à ces enjeux se traduisent aussi par des moyens mis en œuvre pour assurer la **sécurité des installations**. Une dotation exceptionnelle de l'État à hauteur de 4 M€ a été dégagée pour financer des opérations de mise en sécurité des établissements dans les pays les plus exposés. Ces moyens s'ajoutent à ceux déployés en mai 2011, qui avaient permis à l'AEFE de renforcer la sécurité de nombreux sites scolaires dans le réseau.

Enfin, l'Agence continue sa politique de **formation des personnels** sur ce thème. Une émission de télévision, intitulée « Provisseurs en temps de crise », a été réalisée avec TV5MONDE. Cette émission repose sur les témoignages concrets de quatre proviseurs

ayant dû gérer des crises l'année dernière (Abidjan, Port-au-Prince, Tokyo, Tunis) et sur l'intervention d'Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE. Ces expériences montrent comment des acteurs de terrain ont géré les multiples aspects d'une crise, tant au niveau humain que matériel, et quels enseignements ils en ont tirés pour l'avenir. Ces expériences et ces conseils peuvent aider les personnels du réseau à mieux appréhender de telles situations. De même, lors du séminaire de Sèvres à destination des nouveaux collaborateurs de l'Agence, des ateliers sur la gestion des crises ont été mis en place. En 2011, Gilles Képel, professeur des universités à l'IEP de Paris et directeur de la chaire Moyen-Orient, Méditerranée, a tenu une conférence sur les événements qui se sont produits en Afrique du Nord et au Moyen-Orient afin de sensibiliser les personnels sur le rôle et le positionnement à adopter face à de telles mutations politiques.

« Provisseurs en temps de crise », émission en partenariat avec TV5 Monde : Mme Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE ; Mme Brigitte Gimenez, proviseure du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince (Haïti) ; M. Michel Sauzet, proviseur du lycée franco-japonais de Tokyo (Japon) ; Mme Noëlle Delhomme, proviseure du lycée Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et M. Bernard Lesmale, proviseur du lycée Pierre-Mendès-France à Tunis (Tunisie) – Juillet 2011





Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)

L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU

La politique menée par l'Agence a pour objectif de développer la qualité des services qu'elle met à disposition des établissements et des familles. Celle-ci repose notamment sur la qualité des personnels et de l'encadrement qui garantit l'excellence pédagogique du réseau et bénéficie à tous les élèves qui ont choisi notre modèle éducatif à l'étranger.



1. Lycée Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du sud)
2. École française Jacques-Prévert d'Accra (Ghana)
3. Lycée international Marguerite-Duras d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam)

LES ÉTABLISSEMENTS

I. L'HOMOLOGATION

Les établissements d'enseignement à l'étranger font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques, aux valeurs fondamentales du système éducatif français et aux règles applicables en France aux établissements de l'enseignement public français.

La procédure d'homologation est mise en œuvre par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et par l'AEFE avec le concours de groupes d'experts, membres des inspections générales du ministère. L'AEFE travaille en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et euro-

péennes et la DGESCO pour l'examen des dossiers de demande ou d'extension d'homologation des établissements. Elle étudie également en étroite liaison avec la MLF les demandes relatives aux établissements qui font partie du réseau de cette dernière. Enfin, la liste des établissements homologués fait l'objet d'une publication au

Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale à l'issue d'une campagne annuelle qui concerne les établissements sollicitant soit une première homologation, soit une extension de l'homologation à d'autres niveaux d'enseignement.

Les étapes

En 2009, la procédure d'homologation a été rénovée. Ainsi a-t-elle été dématérialisée et raccourcie de 18 à 12 mois. L'AEFE a créé et gère la nouvelle application en ligne pour l'homologation.

- Les établissements se connectent à la nouvelle application via internet et remplissent une fiche de renseignements ;
- le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France valide cette fiche et transmet par courriel un identifiant et un mot de passe à l'établissement ;
- à l'aide de l'identifiant et du mot de passe, l'établissement complète en ligne une enquête, qui est ensuite validée par le SCAC, puis transmise à l'AEFE ;
- dès que cette enquête est validée par l'AEFE, l'établissement peut télécharger et remplir le dossier de demande d'homologation qui transite ensuite par le SCAC pour « avis diplomatique » ;
- l'AEFE, en lien avec la direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes, valide cette demande et transmet le dossier à la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (MENJVA) pour expertise pédagogique ;
- après examen préalable par les groupes d'évaluation du MENJVA, les dossiers sont soumis à l'avis de la commission interministérielle d'homologation réunissant les représentants du MENJVA, du MAEE, de la MLF et de l'AEFE.



Institut Saint-Dominique de Rome (Italie)

Bilan de la campagne 2011

Pour la campagne 2011, 48 dossiers (contre 51 en 2010 et 73 en 2009) ont été examinés et soumis à la commission interministérielle d'homologation qui s'est tenue le 12 mai 2011.

• **16 établissements** ont présenté une première **demande d'homologation** (contre 20 en 2010 et 28 en 2009). La commission a émis un **avis favorable pour 13 établissements** :

- l'école Léopold-Sédar-Senghor, Port Gentil (Gabon)
- le groupe scolaire le Détroit, Tanger (Maroc)
- le French ABC, New Milford (États-Unis)
- l'école française, New York (États-Unis)
- la petite école, San Diego (États-Unis)
- l'école française, Siem Reap (Cambodge)

- le collège central des moines libanais, Jounieh (Liban)
- le collège des Saints-Cœurs, Zahlé (Liban)
- le lycée Houssam-Hariri, Saïda (Liban)
- l'école française, Ashgabat (Turkménistan)
- l'école francophone internationale, Varna (Bulgarie)
- l'école maternelle française pomme d'api, Madrid (Espagne)
- l'école française MLF-PSA, Kalouga (Russie)

La répartition géographique des établissements nouvellement homologués révèle un équilibre entre les différents continents : 2 en Afrique, 3 en Amérique du Nord, 3 au Proche-Orient, 2 en Asie et 3 en Europe.

• **32 établissements** ont présenté une **demande d'extension d'homologa-**

tion. Parmi eux, **21 ont reçu un avis favorable** de la commission dont 18 pour des classes du 2nd degré et 3 pour des classes du 1^{er} degré. Ces demandes, dont le nombre reste stable (31 demandes en 2010), émanent principalement d'établissements ouvrant des classes dans le 2nd degré dans les zones du Moyen-Orient et du Maghreb (Égypte, Émirats Arabes Unis, Qatar), ainsi qu'en Afrique (Gabon, Mali, Nigéria), en Amérique du Sud, en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Pour l'enseignement primaire, les 3 demandes concernent la Côte d'Ivoire, le Chili et la Géorgie.

L'arrêté fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale a été publié au Journal officiel de la République française du 1^{er} juin 2011.



Lycée Jules-Verne de
Johannesburg (Afrique du Sud)

2. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION

Pour l'année 2011-2012, le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger compte 485 établissements homologués.

Parmi ces 485 établissements, 75 sont gérés directement (EGD) par l'Agence et 159 ont passé une convention avec elle. Les 13 établissements homologués supplémentaires par rapport à l'année précédente correspondent aux résultats de la campagne d'homologation 2011.

La politique menée par l'AEFE de renforcement des liens avec les établissements uniquement homologués via la signature d'accords de partenariat n'est pas quantifiée dans le tableau ci-contre. Toutefois, à la rentrée 2011, la quasi-totalité des établissements uniquement homologués ont déjà signé un accord de partenariat.

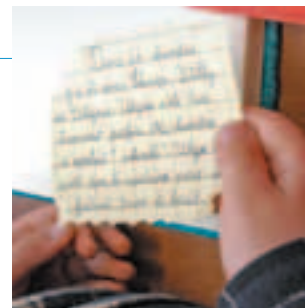
Le continent africain continue de regrouper le nombre le plus important d'éta-

blissements, aussi bien en gestion directe que conventionnés ou uniquement homologués. Cette répartition résulte de la densité du réseau au Maroc (23 EGD), en Tunisie (9 EGD) et à Madagascar (4 EGD et 10 conventionnés). L'Europe compte 116 établissements dont 27 EGD et 39 conventionnés. Ces deux zones accueillent ainsi 69 établissements EGD sur les 75 du réseau et 91 des 161 établissements conventionnés.

Le réseau compte deux établissements conventionnés en moins par rapport à l'année précédente. Il s'agit de l'école primaire française de Manakara (Madagascar) et de l'école primaire française d'Antalaha (Madagascar).

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET ÉVOLUTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR STATUT

Continent	Statut	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Afrique	Gestion Directe	43	42	42	42
	Conventionnés	53	53	52	50
	Uniquement homologués	66	69	79	82
Total Afrique		162	164	173	174
Amérique	Gestion Directe	1	1	1	1
	Conventionnés	35	35	35	35
	Uniquement homologués	47	46	49	52
Total Amérique		83	82	85	88
Moyen-Orient, Asie Océanie	Gestion Directe	6	5	5	5
	Conventionnés	39	36	35	35
	Uniquement homologués	50	55	58	63
Total Moyen-Orient, Asie Océanie		95	96	98	103
Europe	Gestion Directe	27	27	27	27
	Conventionnés	39	39	39	39
	Uniquement homologués	47	50	51	54
Total Europe		113	116	117	120
Réseau	Gestion Directe	77	75	75	75
	Conventionnés	166	163	161	159
	Uniquement homologués	210	220	236	251
Total Réseau		453	458	473	485



1. Lycée Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du Sud)
2 et 3. Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas)

3. LE PROGRAMME FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE (FLAM)

Les associations enrichissent la palette des dispositifs dont dispose la France à l'étranger pour la promotion de sa langue et de sa culture.

Initié en 2001, le programme « Français langue maternelle » (FLAM) a pour objectif de permettre à des enfants français expatriés de conserver la **pratique de la langue française** et le **contact avec leur culture**. À cet effet, des associations dûment déclarées et habilitées à recevoir des subventions assurent, dans un contexte extrascolaire ou parascolaire, des programmes spécifiques. Bien que ces associations n'aient pas les mêmes objectifs ni le même public que

les établissements homologués, elles assurent un rôle important et **enrichissent la palette des dispositifs** dont dispose la France à l'étranger pour la promotion de sa langue et de sa culture.

Conformément aux recommandations des États généraux de l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE assure le pilotage et la gestion du programme FLAM depuis la campagne 2009.

Ce programme a bénéficié, en 2011, d'une enveloppe de 600 000 euros. Les dossiers des associations postulantes sont étudiés par une commission d'attribution composée de membres de l'AEFE et du ministère des Affaires étrangères et européennes.

En 2011, **78 dossiers de demande** de subvention ont été traités (contre 72 en 2010), dont 51 étaient récurrents. Ces demandes émanaient de 25 pays et **70 associations** ont finalement été **dotées**.

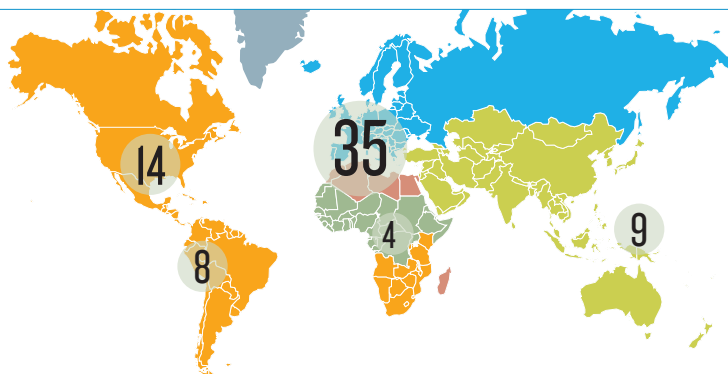
La demande de cette campagne 2011 s'établit de la façon suivante :

- Amérique du Nord : 14 dossiers pour les États-Unis,
- Europe : 39 dossiers pour 13 pays,
- Asie-Pacifique : 10 dossiers pour 4 pays,
- Afrique : 6 dossiers pour 3 pays,
- Amérique Centrale et du Sud : 9 dossiers pour 4 pays.

Les associations subventionnées, pour 2011, sont au nombre de :

- 14 en Amérique du Nord,
- 35 en Europe,
- 9 en Asie-Pacifique, Océanie,
- 4 en Afrique,
- 8 en Amérique Centrale et du Sud.

Par ailleurs, un **séminaire FLAM** s'est tenu à Washington (États-Unis) les 10 et 11 février 2011. Organisé par l'AEFE et le poste diplomatique, il a regroupé 9 associations d'Amérique du Nord. Ce séminaire a permis, grâce à la qualité des échanges, un partage très attendu des expériences, des ressources et des outils.



1. Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)
2. Lycée Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire)



4. LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

« Accroître la capacité d'accueil des établissements et améliorer la qualité de leurs installations. »

L'activité immobilière de l'AEFE se poursuit avec le double objectif de remettre à niveau le patrimoine des établissements scolaires et d'accompagner leur développement en accroissant leur capacité d'accueil ainsi qu'en améliorant la qualité de leurs installations. Ces opérations ont concerné

de nombreux établissements du réseau sous différents aspects : achat de terrains et construction de nouveaux locaux afin de développer le réseau, rénovation des locaux déjà existants pour garantir aux élèves des conditions de travail optimales.

Les opérations livrées en 2010-2011

Les travaux suivants ont été finalisés :

- la rénovation des deux sites achetés à Berlin,
- la construction d'un gymnase et d'une médiathèque à Bruxelles,
- la seconde tranche (plateau sportif) de la construction du lycée Jean-Mermoz de Dakar,
- la construction d'une extension à Francfort,

- la construction d'un gymnase à Marrakech,
- la construction d'un centre de documentation et d'information (CDI) à Rabat,
- la construction d'un bâtiment pour les classes maternelles à Prague.

Les opérations d'acquisition de nouveaux biens

Durant l'année 2010-2011, l'Agence a acquis :

- un terrain de 6 000 mètres carrés à Uccle pour la construction d'une nouvelle maternelle pour le lycée Jean-Monnet de Bruxelles (octobre 2010),
 - l'école Jacques-Prévert d'Abidjan (novembre 2010),
 - l'école C du lycée français de Tananarive (décembre 2010),
 - deux bâtiments destinés à la relocalisation du collège Voltaire à Berlin (avril 2011).
- De plus, les recherches se sont poursuivies à Hanoi pour acheter un terrain en vue de la relocalisation du lycée Alexandre-Yersin.

Deux sites sont encore en compétition et un choix devrait être fait rapidement.

Enfin, une réflexion sur une acquisition ou un échange de terrain est en cours à Barcelone pour la relocalisation de l'école maternelle Munner.

Lycée français de Prague (République Tchèque)



1. Projet de construction du lycée français du Caire (Égypte)
2. Chantier pour la construction du lycée français du Caire (Égypte)
3. Projet de construction de l'école primaire à Alger (Algérie)
4. Projet de construction du lycée français d'Amman (Jordanie)



Les chantiers en cours ou les opérations en phase d'appels d'offres pour les travaux

L'année 2010-2011 a vu l'ouverture de nombreux chantiers :

- à Alger (construction d'une école primaire),
- à Amman (construction d'un nouveau collège/lycée),
- à Bruxelles (construction de la nouvelle maternelle),
- au Caire (construction du lycée),
- à Madrid (extension de l'école Saint-Exupéry),
- à Nouakchott (aménagement des espaces sportifs sur le site de l'Ambassade),

- à Tananarive (extension du site du lycée français : internat et locaux pédagogiques),
- à Tokyo (construction du nouveau lycée),
- à Tunis (extension et aménagement du lycée Pierre Mendès-France).

Des appels d'offres pour la dévolution des marchés de travaux sont également en cours à Ankara pour la reconstruction de la maternelle.

L'accord des autorités chinoises est par ailleurs attendu pour lancer la construction du nouveau lycée de Pékin.

L'aide apportée par l'Agence aux projets immobiliers des établissements conventionnés

L'Agence a apporté son soutien technique et financier à plusieurs projets immobiliers engagés par des établissements conventionnés, à Athènes, Bamako, Bucarest, Conakry, Calgary, Montréal, Bogota, San Francisco,

Guadalajara, Kuala Lumpur, Hambourg, San José, Katmandou, Vilnius, Guadalajara, Sydney et Turin, pour ne citer que les aides financières les plus importantes.

Les projets en phase d'étude

Plusieurs projets sont en phase d'étude :

- Le concours pour la restructuration et l'extension du studio Molière sur le site du lycée français de Vienne va être relancé après l'obtention des autorisations de construire délivrées par la municipalité. Ce projet doit permettre d'accueillir la classe préparatoire aux grandes écoles, d'améliorer les conditions d'enseignement des matières artistiques et d'entretenir le patrimoine de ce lycée,
- Les études sont engagées pour l'extension du lycée Théodore-Monod de Nouakchott,
- Un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux du lycée Gustave-Flaubert de la Marsa vient d'être lancé,

- Une réflexion globale sur l'avenir du site de la villa Strohl Fern, où est installé le lycée Chateaubriand de Rome, est en cours avec les autorités italiennes pour déterminer le programme de travaux qui pourra être réalisé sur ce site.

De nombreux projets sont également en phase d'étude dans les établissements en gestion directe du Maroc avec notamment des projets d'extension et de rénovation à Casablanca, Meknès, Mohammedia, Rabat, Tanger, etc.

Enfin, les réflexions se poursuivent à Moscou, Saint-Petersbourg, Sousse et Abou Dhabi pour trouver des solutions aux problèmes d'installation des établissements.

Les projets financés par le ministère des Affaires étrangères et européennes

Le ministère des Affaires étrangères et européennes reste en charge du patrimoine des lycées appartenant à l'État qui n'ont pas été remis en gestion à l'Agence. Des opérations ponctuelles sont réalisées dans ces établissements : à Niamey, Casablanca et Phnom Penh.

Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères et européennes a permis la réalisation du projet de relocalisation du lycée franco-japonais de Tokyo en achetant une partie du nouveau site de Takinogawa avec le produit de la vente du site de Fujimi où est installé le lycée.



1. Lycée français de Johannesburg (Afrique du Sud) : coopération éducative avec les écoles locales
2. Lycée français de Pondichéry (Inde)
3. Delhi Public School International à New Delhi (Inde) : visite par M. Daniel Rignault, attaché de coopération éducative, d'une classe suivant le programme de promotion du français

5. LES PROJETS DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET UNIVERSITAIRE

Les établissements du réseau contribuent au **renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers**. Dans ce cadre, ils favorisent la création et la mise en œuvre

de **projets de coopération éducative et universitaire** dans les pays où ils sont implantés. Ces projets illustrent l'ouverture des établissements sur leur environnement local, ainsi que la reconnaissance

de leur expertise et de leur ingénierie pédagogiques. Ils sont un des facteurs de leur rayonnement, ainsi que des outils de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

La filière scientifique d'excellence du lycée français de Pondichéry

Cette filière scientifique, ouverte à la rentrée 2009, répond à la volonté de développer la **coopération bilatérale entre la France et l'Inde** à travers la formation de leurs élites nationales. Ce projet innovant vise à faciliter l'articulation entre le secondaire et le supérieur en assurant un passage naturel des bacheliers vers l'enseignement supérieur français et en ménageant des **parcours transnationaux** s'appuyant sur un partenariat avec des grandes écoles.

Conçu en lien avec le réseau des écoles des

Mines, le projet a aussi bénéficié du soutien de la direction des Relations européennes, internationales et de la Coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale et du concours du lycée Louis-le-Grand qui a travaillé, avec les équipes pédagogiques en place, à l'élaboration des tests de sélection. Ces tests permettent de choisir des élèves indiens et étrangers anglophones aptes à suivre, à partir de la troisième et jusqu'en terminale, un **cursus scientifique d'excellence bilingue français/anglais**,

débouchant sur le baccalauréat scientifique assorti d'une mention européenne. Les élèves de cette filière suivent un apprentissage intensif en langue française et approfondissent leurs acquis scientifiques en vue de poursuivre leurs études supérieures en France ou d'envisager des parcours transnationaux (le baccalauréat français étant reconnu en Inde). L'Agence a associé à ce projet de coopération les entreprises Thalès et Michelin qui financent la scolarité de plusieurs élèves de ce cursus d'excellence.



Le voyage des élèves de Pondichéry à Paris

Du 16 au 22 janvier 2011, 17 élèves de cette filière d'excellence sont venus pour la première fois à Paris. Ce voyage enrichissant et formateur a été l'occasion pour eux de découvrir la France, les hauts lieux de la culture française et du monde des sciences. Les élèves ont visité la Cité des sciences et le Palais de la découverte où ils ont pu rencontrer Mme Claudie Haigneré, première femme spationaute française et actuellement présidente d'Universcience. Mme Haigneré leur a fait part de sa riche expérience professionnelle dans le domaine scientifique, a répondu aux questions des élèves fascinés par son parcours et leur a conseillé de se lancer dans des carrières de chercheurs ou d'ingénieurs.

La visite au lycée Louis-le-Grand a permis aux élèves de participer à des cours de sciences et de mathématiques, de discuter avec des lycéens du prestigieux établissement et de se projeter dans de futures études supérieures.



École internationale de Tianjin (Chine)

L'école Centrale de Pékin

En 2005, le groupe des écoles Centrales a décidé d'investir 12 millions d'euros sur sept ans pour former des cadres qui travailleront demain dans les entreprises françaises implantées en Chine.

L'école Centrale de Pékin est installée au sein de l'université Beihang. Les promotions d'une centaine d'étudiants, recrutés parmi les brillants élèves préparant le gaokao (équivalent du baccalauréat), recevront un **double diplôme** (diplôme de

l'université chinoise et titre d'ingénieur français). Après leur recrutement, les élèves suivent une année de formation intensive à la langue française, puis deux années de « classes préparatoires intégrées ». Pour ce niveau d'enseignement, l'école Centrale a fait appel à des professeurs de classes préparatoires très expérimentés qui sont détachés auprès de l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour enseigner à l'université Beihang.

Trois **conventions tripartites** (groupe des écoles Centrales, ministère de l'Éducation nationale, ministère des Affaires étrangères et européennes), signées en 2005, 2008 et 2011, organisent la gestion de ces enseignants par l'AEFE. L'Agence est ainsi pleinement engagée comme opérateur dans ce projet qui verra en 2011 sa première promotion d'étudiants chinois diplômés.

L'institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation de Tianjin

La direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et le groupe des écoles aéronautiques (GEA), composé de l'école nationale de l'Aviation civile (ENAC), l'école nationale supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et l'institut supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE), ont créé, au sein de l'université chinoise de l'aviation civile à Tianjin, un institut

franco-chinois d'ingénierie de l'aviation. Ce projet est lié à l'implantation de chaînes de montage Airbus à Tianjin. La DGAC et le GEA ont demandé à l'AEFE de bénéficier de son savoir-faire pour le portage de ce projet. L'Agence a contribué, en lien avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, au **recrutement des professeurs** français qui enseignent dans les classes préparatoires

intégrées. À l'heure actuelle, 4 professeurs agrégés expatriés (2 en mathématiques et 2 en sciences physiques) sont détachés par l'AEFE au lycée français de Pékin pour exercer au sein de l'université de Tianjin. Le GEA a signé **deux conventions** avec l'AEFE qui joue un rôle important, par l'entremise du lycée français de Pékin, dans ce dossier de coopération universitaire.

Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)



Les « classes scientifiques Louis-le-Grand » à Abou Dhabi

Ce projet de coopération, développé à l'initiative de l'émir et entièrement financé par le gouvernement émirati, a pour objectif de développer dans des établissements locaux d'Abou Dhabi des **classes de mathématiques et de sciences physiques** pour des élèves de niveau correspondant à nos classes de 2nde, de 1^{re} et de terminale. Ces classes doivent constituer un **vivier pour des formations scientifiques d'excellence** dans l'enseignement supérieur ou pour des formations d'ingénieur. L'accord, signé en janvier 2008 par le ministre de l'Éducation nationale, M. Xavier Darcos, précise que les obligations de la partie française sont mises en œuvre par l'ambassade de France en partenariat avec le ministère de l'Édu-

cation nationale, le lycée Louis-le-Grand, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et le lycée français Louis-Massignon d'Abou Dhabi. Le lycée Louis-le-Grand est chargé d'apporter un service d'ingénierie éducative à ces filières d'excellence mises en place par les autorités émiratis. L'Agence, par l'intermédiaire du lycée Louis-Massignon, est l'organisme français chargé de recevoir les fonds de la partie émiratie. **Sept professeurs expatriés** sont actuellement détachés à l'Agence et affectés au lycée Louis-Massignon. Ils dispensent leur enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques en anglais à des promotions de 20 filles et de 20 garçons.

Lycée français de Pondichéry (Inde)





Inauguration du lycée français Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal), le 19 novembre 2010



Inauguration du lycée français Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal), le 19 novembre 2010

6. LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS : INAUGURATIONS ET ANNIVERSAIRES

Les inaugurations et anniversaires des établissements sont toujours des moments importants pour l'Agence. Ils soulignent à la fois la longue histoire des établissements, leur ancrage dans le contexte local et le dynamisme du réseau. Voici quelques-uns de ces événements marquants.

Inauguration du nouveau lycée français Jean-Mermoz de Dakar

Le 19 novembre 2010, M. Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, a inauguré le nouveau lycée français Jean-Mermoz de Dakar. Cette cérémonie a témoigné de l'importance accordée à ce projet architectural inscrit dans une démarche de développement durable, tant du point de vue éducatif qu'environnemental. M. Chatel a coupé le ruban symbolique en présence de M. Kalidou Diallo, ministre de l'Éducation, chargé de l'enseignement préscolaire, de l'élémentaire et du moyen secondaire et des langues nationales de la République

du Sénégal, de M. Normand, ambassadeur de France au Sénégal et de Mme Descôtes, directrice de l'AEFE.

Depuis 1995, le lycée Jean-Mermoz était installé dans des constructions provisoires. Le vieillissement des bâtiments, l'augmentation des effectifs et la volonté d'accueillir davantage d'élèves sénégalais ont amené l'AEFE à lancer un projet de reconstruction intégrale. Deux ans de travaux ont été nécessaires avant d'intégrer les nouveaux locaux à la rentrée 2010. Les capacités d'accueil du lycée Jean-Mermoz ont été portées à 2 400 élèves.

Ce projet immobilier est une belle réussite architecturale conciliant le recours à un savoir-faire local et une priorité accordée aux enjeux environnementaux. La réponse architecturale aux besoins éducatifs et culturels se révèle ainsi à la fois innovante et particulièrement adaptée au contexte local. Les élèves bénéficient en outre de nouvelles installations sportives puisque la seconde phase des travaux, avec gymnase et piscine, a été achevée à l'été 2011.



2. Inauguration du lycée international Marguerite-Duras d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam)

Inauguration du nouveau lycée français international Marguerite-Duras d'Hô Chi Minh-Ville

Le lycée français international Marguerite-Duras a été inauguré le 17 mai 2011 par Mme Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE. Cette inauguration s'est déroulée en présence de M. Jean-François Girault, ambassadeur de France au Vietnam, M. Hua Ngoc Thuan, vice-Président du comité populaire d' Hô Chi Minh-Ville et Mme Claudine Lepage, sénatrice des Français

établis hors de France.

Cette inauguration fait suite au déménagement du lycée français international dans de nouveaux locaux. Disposant désormais de plus de 9.000m², l'établissement a une capacité d'accueil de 800 élèves des classes maternelles aux classes terminales. La conception de ce projet immobilier témoigne de la volonté de prendre en

compte les aspects environnementaux en privilégiant des solutions techniques adaptées au contexte et au savoir-faire locaux. Avec ces nouveaux bâtiments, le lycée français international Marguerite - Duras peut développer un projet d'établissement ambitieux et attractif qui réponde aux attentes des familles.

1 et 3. Lycée international Marguerite-Duras d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam)



Les 30 ans du lycée franco-hellénique Eugène-Delacroix (LFHED) d'Athènes

Cet établissement a fêté son trentième anniversaire le 3 mai 2011 par une journée portes ouvertes suivie d'une soirée de gala qui a réuni tous les acteurs qui ont fait le

succès du LFHED depuis 1981. Trente ans d'éducation française, grecque et internationale dont ont pu bénéficier plus de 12 000 élèves.

Les 40 ans du lycée franco-argentin Jean-Mermoz de Buenos Aires

Le 25 septembre 2010, le lycée franco-argentin Jean-Mermoz a célébré son quarantième anniversaire. Cet établissement, qui est le seul géré directement par l'AEFE sur le continent américain, est un solide trait d'union entre la France et l'Argentine et

un acteur de premier ordre des relations bilatérales entre ces deux pays.

Tous les acteurs de la communauté scolaire ont participé à cet événement : enseignants, parents d'élèves, élèves, personnels et anciens élèves.



Médiathèque Agnès-Varda du lycée français Jean-Monnet de Bruxelles (Belgique)

Les 60 ans du lycée franco-péruvien de Lima

Créé en 1950, le lycée franco-péruvien de Lima a célébré son 60^e anniversaire le 7 octobre 2010 avec une cérémonie rendant hommage à Mme Lewitus, fondatrice de l'établissement. Cette manifestation s'est tenue la même semaine que le séminaire de la formation continue organisée par

l'AEFE. Elle a été riche en événements avec notamment des tournois de volley-ball et de football mis en place par les anciens élèves, la présentation de la comédie musicale « Le Petit Prince », l'inauguration d'une exposition d'art des anciens du lycée et des animations musicales.

Les 60 ans du lycée franco-mexicain de Mexico

Les 60 ans du lycée franco-mexicain ont été célébrés le samedi 16 octobre 2010 avec des festivités placées sous le signe de la mémoire et du partage entre les élèves, les parents d'élèves et les anciens élèves. À cette occasion, des objets du quotidien représentatifs de notre époque ont été disposés dans une

« capsule du temps » qui sera ouverte par les futurs élèves en 2070. Cette belle initiative vise à connecter les générations du passé, du présent et du futur. Les élèves ont également mis à profit cette journée pour produire de nombreux spectacles : danse, musique, cirque, chorale, café littéraire...

Les 125 ans du lycée français de Madrid

Le plus ancien des établissements français en Espagne, le lycée français de Madrid, a fêté ses 125 ans le 25 mars 2011. Pour célébrer cet événement, l'association d'amitié franco-espagnole Dialogo, avec la collaboration de l'association des anciens élèves du lycée français de Madrid et de l'ambassade de France en Espagne, a organisé une grande nuit de l'enseignement et de la culture française en Espagne, au Palais municipal des Congrès de Madrid. Un court-métrage anniversaire et un livre commémoratif illustré de témoignages et

de photographies ont été présentés lors de cette soirée. Un dîner de gala, organisé en l'honneur de la coopération éducative entre l'Espagne et la France, a rendu hommage à toutes les personnes qui ont eu un rôle à jouer dans cette merveilleuse aventure franco-espagnole : les institutionnels, les anciens élèves, les professeurs et tous les partenaires de la relation bilatérale. Cette commémoration a été l'occasion de marquer encore le rôle majeur du lycée français en Espagne depuis sa création.

Lycée français de Madrid (Espagne)



Cérémonie commémorative des 125 ans du lycée français de Madrid (Espagne), le 25 mars 2011





École française Jacques-Prévert d'Accra (Ghana)

LES PERSONNELS

Conformément aux priorités définies dans son Plan d'orientation stratégique 2010-2013, l'Agence s'attache à maintenir l'équilibre entre personnels titulaires et personnels non titulaires au sein du réseau. Cet équilibre doit garantir un haut niveau d'encadrement et l'excellence pédagogique des établissements. Dans un contexte budgétaire contraint et alors que l'AEFE est soumise à un strict plafond d'emplois dans l'ensemble du réseau, il doit s'accompagner d'une politique de formation efficace à destination des personnels, notamment recrutés localement.

EFFECTIFS DES PERSONNELS EXPATRIÉS ET RÉSIDENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS EGD ET CONVENTIONNÉS

Années	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Expatriés	1 274	1 203	1 139
Ratio nombre d'élèves / expatriés	136,2	145,2	155,7
Résidents	5 151	5 241	5 350
Total	6 425	6 444	6 489

I. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, **6 489 personnels ont été détachés par l'AEFE** pour exercer dans les établissements en gestion directe ou conventionnés du réseau. La faible augmentation du nombre de postes (+ 0,7 %) doit s'analyser au regard de la **diminution** continue **des effectifs**

expatriés (-5,6 % cette année contre -5,9 % en 2009-2010). Cette diminution est compensée par une **progression du nombre de personnels résidents** depuis 2005 et qui, en 2010-2011, est de 2,1 %. L'objectif est de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires d'environ 50 %.



Lycée Jules-Verne de
Johannesburg (Afrique du Sud)

Au cœur du dispositif de pilotage : les personnels expatriés

L'Agence a choisi de réserver **les fonctions d'encadrement et de pilotage** aux personnels bénéficiant du statut d'expatrié. Ces derniers se répartissent en deux groupes : 680 fonctionnaires dédiés à l'encadrement et 459 enseignants, dont 74 sont affectés dans des pays de zone A, c'est-à-dire des pays dans lesquels les conditions de vie sont particulièrement difficiles.

Ces personnels expatriés permettent d'une part aux établissements de bénéficier d'un **encadrement de qualité** qui leur assure

un fonctionnement dans les meilleures conditions de conformité aux méthodes de gouvernance des établissements français. D'autre part, il s'agit pour l'Agence de s'appuyer sur une **expertise pédagogique de haut niveau** afin de diffuser au mieux l'**innovation pédagogique** et de garantir un **enseignement d'excellence** dans le réseau. Véritables relais de l'Agence dans les établissements, les personnels expatriés appliquent les orientations définies par celle-ci et permettent, par leur rotation

entre la France et l'étranger, une bonne liaison des dispositifs scolaires français en France et à l'étranger.

Pour la rentrée 2011, l'Agence a poursuivi la mise en place coordonnée des **conseillers pédagogiques** qui, au-delà d'une quotité d'enseignement, interviennent dans un établissement, un pays ou dans le champ plus vaste d'une zone géographique pour animer, accompagner et **renforcer les synergies en matière pédagogique**. Tous les professeurs expatriés du second degré

recrutés ont désormais une **mission de conseil pédagogique** et sont chargés de l'**animation de leur discipline** et de la **formation** des professeurs recrutés locaux. Avant leur prise de poste, des lettres de mission adaptées aux problématiques de leur établissement et de leur zone d'affectation leur sont remises. Ils contribuent ainsi au premier chef à la diffusion des innovations pédagogiques qui renforcent l'**attractivité des établissements** pour les familles.

Le dialogue social

En plus de la mise en place des instances de concertation prévues par les textes au niveau central comme au niveau local, l'Agence entretient un dialogue social nourri avec les représentants des personnels. Le dialogue social a été une des priorités lors de l'année 2010-2011 avec la **création d'un bureau en charge des affaires générales et du dialogue social**. Ainsi, à côté des réunions formelles (CTP, CCPC), des réunions informelles avec les représentants du personnel ont permis de traiter de

nombreux sujets transversaux. Ces réunions d'échanges ont notamment abouti à la proposition d'un texte rénovant le régime des congés au CTP de décembre 2010.

De même, l'Agence a créé une nouvelle instance de dialogue social dédiée aux questions relatives aux personnels des services centraux. Elle étudie la possibilité de transformer cette nouvelle instance en comité technique spécial.

Enfin l'AEFE a produit pour la première fois son bilan social pour 2009. Ce docu-

ment qui nécessite un important travail de traitement de l'information aborde tous les aspects relatifs aux personnels : effectifs, recrutements, avancements, fins de mission,

temps de travail et absences, voyages. Cette démarche devra se prolonger dans les années à venir et dès à présent par la réalisation du bilan social 2010 de l'Agence.



Les représentants des personnels membres du conseil
d'administration de l'Agence



École française
de Bratislava (Slovaquie)

Les recrutements : une procédure sélective

La qualité des recrutements, tant pour les expatriés que pour les résidents, demeure une priorité pour l'Agence afin de piloter efficacement le réseau et de garantir une offre d'enseignement conforme aux attentes des familles.

Les personnels expatriés

Les personnels expatriés jouent un rôle essentiel pour assurer la conformité de l'enseignement dispensé aux normes françaises et garantir l'excellence pédagogique des établissements du réseau. Dans tous les domaines (administration, direction, enseignement), un **professionnalisme** et un **engagement** exemplaires leur sont demandés. C'est pourquoi, à l'issue d'une procédure de recrutement exigeante, ils se voient confier des missions spécifiques (gouvernance des établissements, encadrement de la discipline, animation pédagogique, formation des recrutés locaux...), disposent à cet effet d'une lettre de mission et doivent rendre compte à la direction de l'Agence de leurs activités par un rapport annuel.

La publication des postes d'expatriés en septembre est un moment attendu par de nombreux candidats. Pour la rentrée 2011, 3 122 dossiers complets ont été reçus et analysés par la DRH de l'Agence pour 269 recrutements répartis de la manière suivante :

- 61 personnels de direction,
- 2 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN),
- 24 personnels administratifs,
- 59 enseignants du 1^{er} degré (directeurs, EMFE et CPAIEN confondus),
- 113 enseignants du 2nd degré (conseillers pédagogiques),
- 10 postes de coopération éducative.

Les personnels résidents

L'Agence a instauré depuis 2010 une nouvelle procédure en matière de recrutement des résidents laissant une place plus large à la **simplification** et à la **dématérialisation**. Cette procédure a permis de gagner du temps et de produire des demandes de détachement au ministère de l'Éducation nationale dans des délais plus courts. Sont considérés comme personnels résidents les titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou par-

tenaire d'un PACS. Leur recrutement est proposé à la directrice de l'Agence par le chef d'établissement à l'issue d'une procédure de sélection et de consultation locale.

Près de 800 postes de résidents ont été publiés et ont fait l'objet d'un recrutement pour la rentrée 2011.

Ces postes se répartissent de la façon suivante :

- 300 pour le 1^{er} degré,
- 483 pour le 2nd degré,
- 7 administratifs,
- 6 conseillers principaux d'éducation.

Parmi eux, 308 (soit 38,7 %) sont des recrutements différés au 1^{er} décembre 2011. Sur 796 postes, seuls 60 n'ont pas été pourvus à l'issue des opérations de recrutement, soit parce que des postes se sont découverts très tardivement, soit parce que leur localisation géographique attire peu de candidats. Ces deux raisons expliquent chacune pour moitié environ le nombre de vacances constatées.



Lycée français Denis-Diderot
de Nairobi (Kenya)

Lycée français Denis-Diderot
de Nairobi (Kenya)



2. LA FORMATION DES PERSONNELS

La formation continue des personnels du réseau demeure une priorité de l'Agence et une des clés pour la qualité de l'enseignement, sa spécificité et le rayonnement des établissements dans les pays où ils sont implantés.

L'AEFE met en œuvre des séminaires de formation en France à destination des personnels nouvellement recrutés afin de les accompagner avant leur prise de fonction et de les sensibiliser aux problématiques spécifiques du réseau d'enseignement français à l'étranger. Ces séminaires permettent de former ceux qui doivent être les premiers relais sur le terrain de la politique mise en œuvre par l'Agence. Ils dessinent les fondements d'une culture professionnelle propre à l'AEFE et au réseau.

Le séminaire des nouveaux collaborateurs

Le séminaire des personnels d'encadrement affectés à la rentrée 2011 dans les établissements du réseau s'est déroulé du 23 au 27 mai 2011 au centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres (Hauts-de-Seine). Il a réuni, pendant 5 jours, 117 personnels et mobilisé l'ensemble des services de l'Agence.

Ce séminaire a pour objectif de **former les personnels d'encadrement avant leur prise de poste**. Il est conçu pour permettre aux personnels prenant pour la première fois un poste à l'étranger de connaître les **spécificités** de leur future affectation, de prendre connaissance des **exigences** de l'Agence en matière pédagogique, budgétaire, de gouvernance et de gestion des ressources humaines. Pour les personnels en seconde mission, il leur offre la possibilité de rencontrer les chefs de service de l'Agence, de s'approprier les problématiques de leur nouvel établissement, de communiquer leur expérience aux entrants dans le réseau et de prendre toute la dimension de leur lettre de mission.

Ce séminaire est de plus en plus axé sur des **ateliers thématiques « professionnalisants »** qui permettent de préparer concrètement les participants à leurs missions sur le terrain. Ainsi, les participants ont pu assister à des ateliers ayant pour thèmes : la gestion des crises, les relations avec le poste diplomatique, l'établissement dans son environnement juridique, les relations avec les parents d'élèves, la coopération éducative, la gestion financière des établissements conventionnés, la gestion des ressources humaines, l'offre pédagogique, les enjeux géopolitiques...

Les participants au séminaire ont également bénéficié d'**interventions de haut niveau** de représentants des principaux partenaires de l'AEFE : Josette Théophile, directrice générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale ; François Perret, directeur du CIEP ; Erick Roser, doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale ; Delphine Borione, directrice de la politique culturelle et du français (DGM)

du ministère des Affaires étrangères et européennes ; Marc Rolland, directeur adjoint des relations européennes, internationales et de la coopération du ministère de l'Éducation nationale ; Louis Vogel, président de la conférence des présidents d'universités ; Gilles Képel, professeur des universités à l'IEP de Paris, directeur de la chaire Moyen-Orient, Méditerranée ; Harold Hyman, journaliste, relations internationales, sur BFMTV et ancien élève du réseau.

Parmi les 117 personnels nouvellement affectés à la rentrée 2011 :

- 79 étaient en fonction en France et partant à l'étranger, 38 en fonction à l'étranger et repartant en poste,
- 23 sont des personnels administratifs partant sur des postes de chef des services administratifs et financiers, 31 partent sur des postes de directeur du primaire et 63 partent sur des postes de proviseur ou de proviseur adjoint.



I à 5. Lycée français de New Delhi (Inde)

Le séminaire des conseillers pédagogiques

L'Agence a convié l'ensemble des conseillers pédagogiques à un séminaire de formation le 13 juillet 2011 au centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres (Hauts-de-Seine). Cette journée de formation a réuni 100 personnels expatriés avant leur prise de poste en septembre 2011. Parmi eux, 91 sont des conseillers pédagogiques

pour le 2nd degré et 9 assurent des fonctions d'encadrement dans le 1^{er} degré. La tenue de ce séminaire correspond à la volonté de mettre en place au sein du réseau un **maillage d'experts pédagogiques** ayant pour missions d'animer leur discipline dans un établissement, un pays ou une zone, de prendre en charge la formation des person-

nels, notamment recrutés localement, et de relayer les grandes orientations définies par l'Agence. Les participants ont d'abord pu écouter en séance plénière la directrice et le secrétaire général de l'AEFE, puis échanger avec la DRH. L'après-midi a été consacrée à des **ateliers « disciplinaires »** animés par les IA-IPR et l'IEN de l'Agence.

Le séminaire des inspecteurs de l'Éducation nationale

Comme chaque année, les 20 inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence dans le réseau ont été réunis du 19 au 22 avril 2011, à l'AEFE.

Ce séminaire, organisé par le service pédagogique, permet un échange des pratiques professionnelles, une concertation et une **harmonisation des démarches, une mutualisation** efficace des innovations.

Grâce à des interventions d'experts de haut niveau, universitaires et membres de l'inspection générale de l'Éducation nationale, ce séminaire est l'occasion d'une **mise à jour des actualités éducatives** et assure une formation continue adaptée aux personnels d'encadrement en lien avec les priorités du ministère de l'Éducation nationale et du Plan d'orientation stratégique de l'AEFE.

Parmi les sujets majeurs mis en avant : l'école du socle commun, l'évaluation des écoles, le plurilinguisme et l'interculturalité. Durant ce séminaire, la réflexion des inspecteurs de l'Éducation nationale s'est plus particulièrement inscrite dans le cadre des évolutions du réseau : accords de partenariat, mise en place des établissements mutualisateurs et suivi de l'homologation.





I et 2. Lycée français international
Victor-Segalen de Hong Kong (Chine)



La formation continue des personnels

Outre ces séminaires de formation, la formation continue des personnels du réseau demeure une priorité de l'Agence et une des clés pour la qualité de l'enseignement, sa spécificité et le rayonnement des établissements dans les pays où ils sont implantés. Dans ce cadre, elle propose aux agents, recrutés locaux compris, un ensemble d'actions destinées à faciliter l'exercice de leur profession. Sur la totalité des personnels inscrits à une formation en 2010-2011, 9 % étaient des expatriés, 33 % des résidents, 58 % des recrutés locaux.

Cette politique de formation continue des personnels se traduit par un **investissement budgétaire conséquent** de l'Agence dans les 18 plans régionaux de formation (PRF). Cet investissement pour l'année 2010 s'élève au total à près de 3 500 000 euros. Ce soutien financier allié à l'expertise du service pédagogique a permis d'organiser **823 stages de formation**. Ces stages représentent environ **28 000 journées stagiaires**. Ils assurent dans chaque zone l'harmonisation des pratiques, la mise à jour des actualités académiques du ministère de l'Éducation nationale mais surtout une indispensable **contextualisation à la réalité linguistique, culturelle et scolaire** de chaque zone, voire de chaque pays.

Un effort conséquent a été consenti pour per-

mettre aux personnels non titulaires d'assurer un enseignement répondant aux exigences du système éducatif français en leur proposant des **formations adaptées**. Enfin, un nombre plus important d'actions a été réalisé cette année concernant des disciplines moins représentées dans nos établissements.

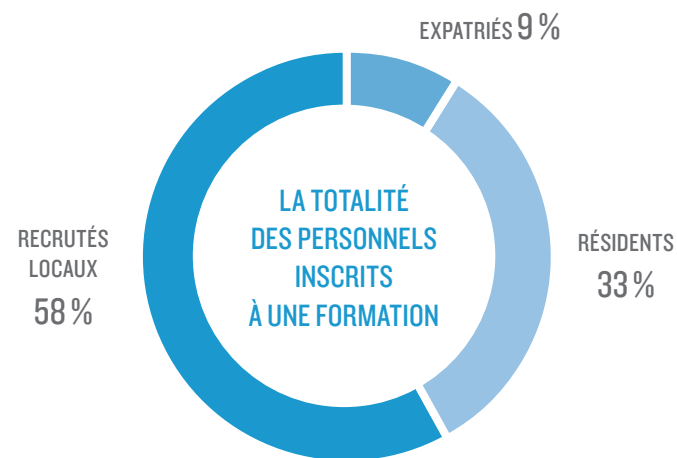
Pour 2010-2011, les priorités pour les enseignants du premier et du second degré ont été :

- l'école du socle commun : continuité des apprentissages et évolution des évaluations,
- la réforme du lycée,
- le développement des certifications en langues, des sections européennes, orientales et internationales,
- l'aide personnalisée et l'accompagnement éducatif,
- l'éducation à la citoyenneté et à la santé,
- la politique d'inclusion des élèves souffrant d'un handicap.

Par ailleurs, des stages nationaux destinés à des personnels non titulaires du 1er et du 2nd degré sont régulièrement organisés en France conjointement avec la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale.

Ces stages ont permis à plus d'une centaine de professeurs de bénéficier d'une formation pour accompagner la mise en œuvre des orientations prioritaires de la politique éducative dans les établissements français à l'étranger. Ils ont été accueillis en 2011 par l'inspection académique de Meurthe et Moselle et l'inspection académique du Finistère pour le 1er degré, et par l'académie de Créteil pour le 2nd degré.

Enfin, l'Agence a le souci constant d'accroître la productivité et d'**améliorer l'outil de gestion de la formation continue**. La traçabilité des parcours et l'évaluation des plans de formation s'en sont trouvées facilitées.





1. Lycée Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du sud)
2. Lycée français de Pondichéry (Inde)
3. École française de Bratislava (Slovaquie)

3. L'ÉVALUATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ENCADREMENT DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation des personnels du réseau et l'accompagnement des équipes éducatives figurent parmi les priorités du pilotage pédagogique de l'Agence.

Les objectifs poursuivis sont d'assurer le **suiti des enseignements**, de pratiquer un **contrôle de conformité** tout en conduisant une **démarche qualitative de contextualisation** et d'**adaptation** des programmes. Il convient également de développer l'**innovation pédagogique** en repérant les ressources vives du réseau en termes de formation et d'animation mais aussi d'engager et d'accompagner des projets pédagogiques, de mettre en place des **parcours de réussite en langues**, d'impulser et d'encourager une **dynamique éducative** pluridisciplinaire et transversale.

Pour mener cette politique, le service pédagogique de l'Agence a coordonné et piloté en 2010-2011 les actions de :

- 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence (Pékin, Bangkok, Tananarive, Abou Dhabi, Londres, Berlin, Prague, Madrid, Athènes, Cotonou, Dakar, Nairobi, Curepipe, Rabat, Tunis, Beyrouth, Ottawa, Mexico, Sao Paulo, Santiago du Chili). Ce maillage du réseau en 20 zones permet un **accompagnement de proximité** des établissements. Chaque école est inspectée chaque année et les bureaux des IEN évalués tous les 3 ans.
- 9 inspecteurs du 2nd degré (IA-IPR), détachés à l'AEFE, qui interviennent dans les établissements de ces mêmes zones dans le cadre de leur discipline et de la vie scolaire. Ces IA-IPR sont dédiés aux disciplines suivantes : anglais, arabe, espagnol, histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la terre, et français-lettres

pour deux d'entre eux. En 2010-2011 près de **60 missions d'inspection** ont été réalisées par les inspecteurs détachés à l'AEFE sur l'ensemble du réseau.

Au cours de leurs missions dans les établissements, ces inspecteurs ont assuré :

- des inspections des personnels titulaires,
- des visites conseils auprès des enseignants recrutés locaux,
- la diffusion des instructions officielles du ministère de l'Éducation nationale et des orientations pédagogiques de l'Agence,
- l'analyse du travail des équipes pédagogiques,
- l'animation de réunions pédagogiques,
- l'impulsion de projets pédagogiques,
- la formation des personnels enseignants à travers la conduite de stages,
- le recueil et la diffusion d'expériences innovantes,
- le repérage des besoins en formation dans les différentes zones.

Dans la mesure où les établissements du réseau accueillent souvent les élèves de la maternelle au lycée, les IEN et les IA-IPR animent conjointement des réunions pédagogiques sur la continuité des enseignements et des apprentissages de l'école au collège et au lycée. Les inspecteurs du 2nd degré (IA-IPR) ont pour relais de terrain des enseignants expatriés avec mission de conseil pédagogique. Ils contribuent au recrutement de ces conseillers pédagogiques, à la définition de leurs missions, à leur pilotage et à leur évaluation. Ils assurent également un **suiti des certifications** et des examens nationaux en lien avec les rectorats français.

Compte tenu de l'ampleur du réseau, des IA-IPR des académies partenaires de l'AEFE viennent compléter le dispositif en procédant à des inspections et en assurant des stages de formation, après accord de l'AEFE et des recteurs des académies concernées.



Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)

LES ÉLÈVES

I. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le nombre d'élèves scolarisés au sein des établissements d'enseignement français à l'étranger continue d'augmenter, malgré un contexte global marqué par la crise économique à laquelle se sont ajoutées des crises politiques et climatologiques qui ont touché de nombreux pays. Avec 12 961 élèves supplémentaires à la rentrée 2010, soit une hausse de 4,6 %, les effectifs atteignent 295 280 élèves. Cette augmentation régulière, qui prolonge celle des années précédentes, témoigne de la bonne **attractivité du réseau** et de la forte **demande d'enseignement français**.

Cette hausse est particulièrement forte en Afrique (+7,2 %), continent qui regroupe plus du tiers des effectifs totaux du réseau.

Cette croissance s'explique notamment par l'amélioration de la qualité des remontées des établissements uniquement homologués et le développement des établissements du réseau ivoirien. L'augmentation du nombre d'élèves est également sensible en Europe (+3,7%), en Asie (+3%) et en Europe (+3%). Les effectifs du réseau sont composés de 50,9% de nationaux, 37,3% de Français, et 11,8% d'étrangers tiers. **La croissance du nombre d'élèves concerne toutes les catégories.** Elle est forte pour les nationaux (7 146 élèves supplémentaires, soit +5%) et les Français (4 966 élèves supplémentaires, soit +4,7%). Elle est modérée pour les étrangers tiers avec 849 élèves supplémentaires, soit +2,5%.

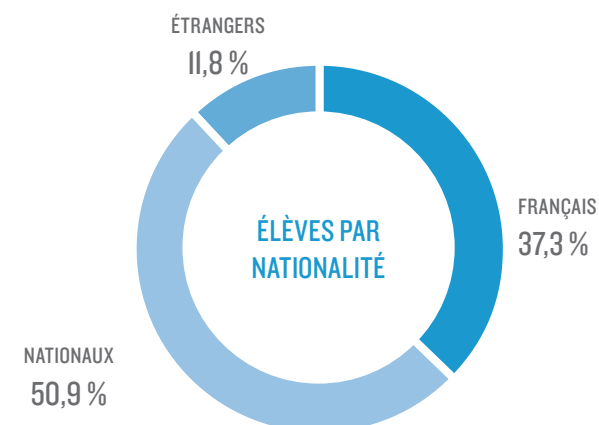
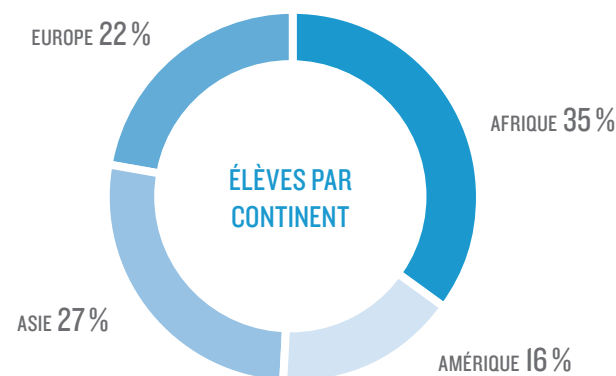
TABLEAU I : RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CONTINENT ET NATIONALITÉ DEPUIS 2008 DANS L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS HOMOLOGUÉS

Continent	Nationalité	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Afrique	Français	35 441	36 790	38 550
	Nationaux	47 728	49 379	53 913
	Étrangers tiers	10 905	10 829	11 510
Afrique total		94 074	96 998	103 973
Amérique	Français	16 084	16 133	16 541
	Nationaux	25 679	26 129	26 885
	Étrangers tiers	4 053	3 763	3 992
Amérique total		45 816	46 025	47 418
Asie Océanie	Français	18 471	20 238	21 390
	Nationaux	42 613	44 867	46 221
	Étrangers tiers	9 994	12 323	12 116
Asie Océanie total		71 078	77 428	79 727
Europe	Français	31 021	32 160	33 806
	Nationaux	22 272	22 840	23 342
	Étrangers tiers	6 572	6 868	7 014
Europe total		59 865	61 868	64 162
Total global	Français	101 017	105 321	110 287
	Nationaux	138 292	143 215	150 361
	Étrangers tiers	31 524	33 783	34 632
Total global		270 833	282 319	295 280

Source : CDIS/AEFE - MAGE Module Enquête de rentrée

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CONTINENT ET NATIONALITÉ DEPUIS 2008 DANS LES ÉTABLISSEMENTS EGD ET CONVENTIONNÉS

Continent	Nationalité	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Afrique	Français	30 422	31 079	31 692
	Nationaux	22 793	23 036	23 246
	Étrangers tiers	7 923	7 988	7 999
Afrique total		61 138	62 103	62 937
Amérique	Français	10 537	10 812	11 103
	Nationaux	18 079	18 600	18 966
	Étrangers tiers	2 928	2 659	2 809
Amérique total		31 544	32 071	32 878
Asie Océanie	Français	15 631	16 128	16 826
	Nationaux	11 218	11 582	11 742
	Étrangers tiers	7 105	6 311	5 538
Asie Océanie total		33 954	34 021	34 106
Europe	Français	25 322	25 762	26 552
	Nationaux	16 130	16 147	16 439
	Étrangers tiers	4 377	4 533	4 470
Europe total		45 829	46 442	47 461
Total global	Français	81 912	83 781	86 173
	Nationaux	68 220	69 365	70 393
	Étrangers tiers	22 333	21 491	20 816
Total global		172 465	174 637	177 382



Les effectifs au sein des établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés avec l'AEFE connaissent également une augmentation de 2 745 élèves, soit +1,6%. Cette hausse bénéficie majoritairement aux enfants de nationalité française qui ont connu une hausse de 2,9% avec 2 392 élèves supplémentaires. Le nombre d'élèves nationaux a crû de 1,5% avec 1 028 élèves supplémentaires. Enfin, les effectifs d'étrangers

tiers ont diminué de 3,1% avec 675 élèves en moins. Cette baisse des élèves étrangers tiers est concentrée en Asie (773 élèves en moins) en raison de la crise économique qui a fortement touché les entreprises dans cette zone.

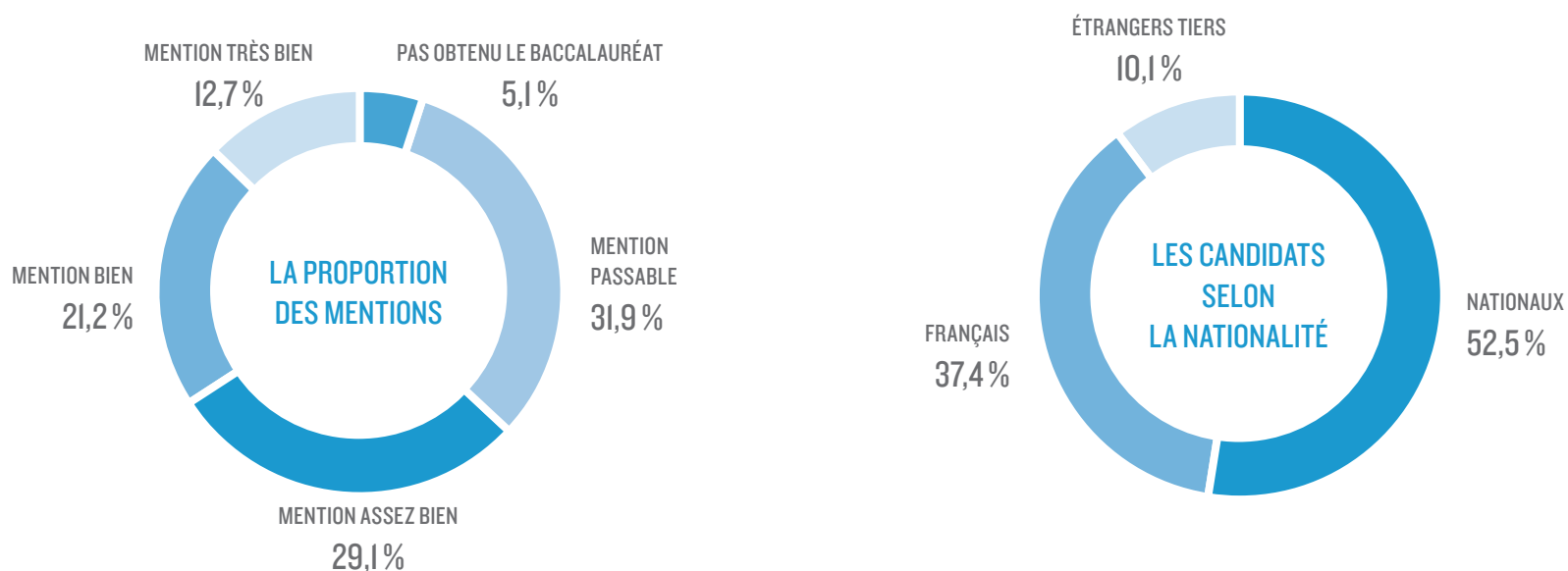
Les effectifs des établissements EGD et conventionnés sont composés de **48,6% d'élèves français, 39,7% de nationaux et 11,7% d'étrangers tiers.**

La répartition des élèves par niveau d'enseignement permet de constater que la majorité des effectifs se trouve dans les classes élémentaires (37,6%); viennent ensuite les classes de collège (26,4%), les classes de lycée (16,9%) et, enfin, les classes préparatoires aux grandes écoles (0,1%). Ce sont donc les classes de CP, CE1, CE2, CM1, et CM2 qui constituent la plus forte « audience » du réseau.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES ÉLÈVES DU RÉSEAU PAR CYCLE

Maternelle	56 158
Élémentaire	110 947
Collège	77 842
Lycée	49 961
Postbac	372
Total global	295 280

2. LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 2011



“ Le taux de réussite, toutes nationalités confondues, confirme l'excellence des établissements du réseau. ”

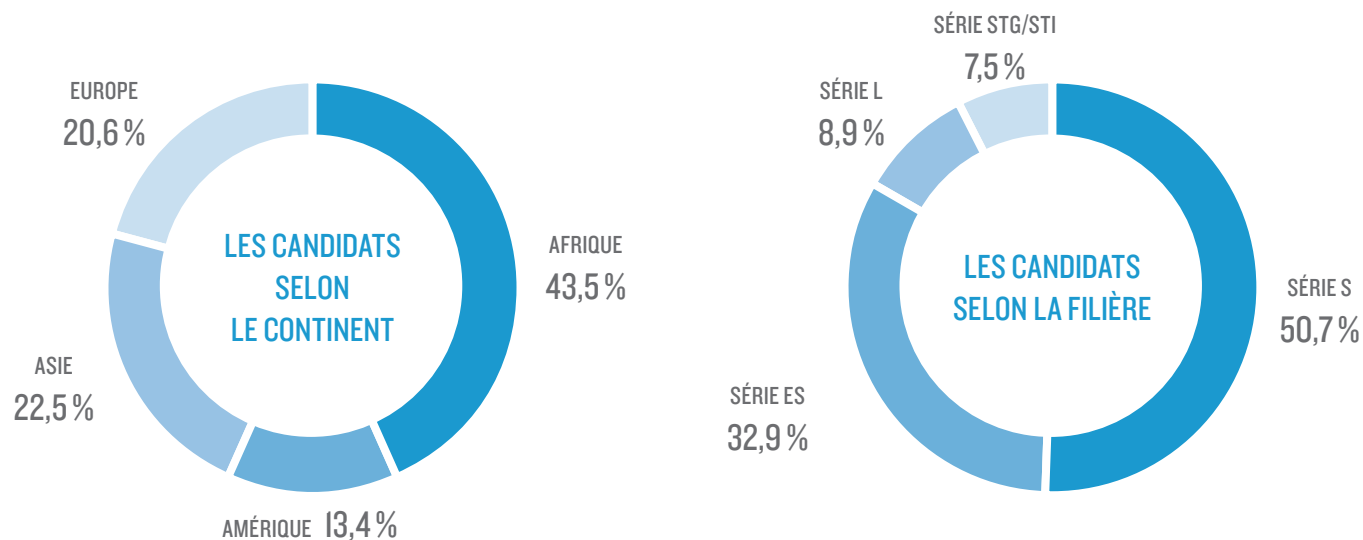
À la session de juin 2011, **12 865 candidats** se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans les établissements français de l'étranger. Le nombre de candidats est en augmentation de 4,4 % par rapport à 2010 avec 715 élèves supplémentaires. Le taux de réussite à cet examen, toutes nationalités confondues, est de **94,9 %**, soit 1 % de mieux que l'année dernière. Ces résultats confirment l'excellence des établissements du réseau.

Un des indicateurs significatifs de cette excellence est le nombre des **mentions obtenues** par les candidats. En effet, près des 2/3 des bacheliers du réseau ont obtenu une mention, dont 12,7 % une mention très bien et 21,2 % une mention bien.

Cette année, 37,4 % des candidats sont de nationalité française, plus de la moitié (52,5 %) est de la nationalité du pays d'accueil et 10,1 % sont d'une nationalité tierce. Ces derniers taux attestent de l'importance

des établissements du réseau en termes de rayonnement du système éducatif français et d'attractivité de l'enseignement supérieur français. En effet, **8 051 bacheliers étrangers** sont sortis des établissements du réseau en 2011.

Par ailleurs, les **résultats** au baccalauréat sont très **homogènes** : 95,4 % de réussite pour les élèves français, 95,1 % pour les ressortissants du pays d'accueil et 92,1 % pour les étrangers tiers.



Résultats du baccalauréat général selon les continents

L'Europe confirme l'excellence de ses résultats avec un taux de réussite de 98 % pour 2 642 candidats.

Les établissements du continent américain affichent 97 % de bacheliers, pour 1 627 candidats. Ce taux de réussite concerne un nombre de candidats en hausse de 26 % par rapport à l'année précédente.

En Asie, le taux de réussite sur 2 896 candidats est de 95,9 %. Ce continent connaît, pour cette session, une augmentation du nombre de candidats de 3,5 %.

En Afrique, le taux de réussite pour 5 600 candidats est de 92,1 %. Le continent africain présente 43,5 % des candidats au baccalauréat du réseau.

Résultats du baccalauréat général selon les filières

Pour la session 2011, plus de la **moitié des candidats** ont présenté le baccalauréat **dans la série S** (50,7 %), près d'un tiers dans la série ES (32,9 %), 8,9 % dans la série L, 7,2 % dans la série STG et 0,3 % dans la série STI. Le taux de réussite est plus élevé en série L avec 96,8 % contre 95,6 % en série ES, 95 % en série S et 92 % dans les séries technologiques (STG et STI).

Enfin, 559 élèves ont passé l'option internationale du baccalauréat (OIB), 76 l'Abibac et 50 le baccalauréat franco-allemand.

Résultats du baccalauréat général selon le statut des établissements

Le taux de réussite varie selon le statut des établissements dans lesquels sont scolarisés les candidats. La grande **homogénéité** d'ensemble atteste de l'excellence du réseau dans sa globalité. Les établissements gérés directement par l'AEFE obtiennent un pourcentage de reçus de 96,1 % pour 4 605 candidats, les établissements conventionnés atteignent 95,8 % pour 4 654 candidats et les établissements uniquement homologués un taux de 91,7 % pour 2 949 candidats.

1. Bacheliers du lycée français de Madrid (Espagne) reçus à l'ambassade de France
2. Lycée français de Prague (République Tchèque)



Lauréats
du réseau
au concours
général



3. LES RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL 2011

LE PALMARÈS DES ÉLÈVES DU RÉSEAU

Arabe	1 ^{er} prix : Basma Ouaddane, lycée La Résidence de Casablanca (Maroc)
	2 ^e prix : Maha Zaki, lycée Descartes de Rabat (Maroc)
	3 ^e prix : Kawtar Samih, école Al-Jabr de Casablanca (Maroc)
Allemand	1 ^{er} prix : Bianca Mader Marion, lycée français de Vienne (Autriche)
Anglais	2 ^e prix : Vincent Bello, lycée franco-américain de New York (États-Unis)
Chinois	3 ^e prix : Emilie Chen, lycée français de Pékin (Chine)
	1 ^{er} prix : Pablo Marzo, lycée français de Barcelone (Espagne)
Espagnol	2 ^e prix : Isabelle Ibarra Serrano de Haro, lycée français de Madrid (Espagne)
	3 ^e prix : Alexandra Gómez Pulgas, lycée français de Valence (Espagne)
Italien	1 ^{er} prix : Elena Canale, lycée Chateaubriand de Rome (Italie)
	2 ^e prix : Nicole Segala, lycée Chateaubriand de Rome (Italie)
Portugais	1 ^{er} prix : Sofia Coelho, lycée français de Lisbonne (Portugal)
Russe	2 ^e prix : Anna Chtorkh, lycée français de Moscou (Russie)

Chaque année, les élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger s'illustrent au concours général et incarnent l'excellence du réseau lors de la cérémonie de remise des prix.

Pour l'édition 2011, **38 élèves du réseau, issus de 15 pays, se sont vus décerner un prix, un accessit ou une mention** et 13 d'entre eux sont venus à Paris, le 7 juillet 2011, pour recevoir un prix :

- 5 premiers prix : espagnol, allemand, italien, portugais et arabe,

- 5 deuxièmes prix : anglais, arabe, espagnol, italien et russe,
- 3 troisièmes prix : chinois, espagnol et arabe.

Les résultats sont particulièrement flatteurs en espagnol, en arabe et en italien puisque tous les prix dans ces trois disciplines ont été décernés à des élèves du réseau scolarisés respectivement en Espagne, au Maroc et en Italie.

Les établissements français à l'étranger ont obtenu 13 des 124 prix du concours général, soit plus de **10 % des récompenses**.



1. Les lauréates du lycée français de Tananarive (Madagascar) au concours « Dis-moi dix mots qui nous relie » piloté par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)
2. Cérémonie de remise des prix du concours à l'Institut de France

4. LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La diversité des événements culturels, artistiques, littéraires, civiques et sportifs organisés chaque année par les établissements témoigne du dynamisme et de la créativité des équipes enseignantes et des élèves du réseau. Quelques exemples de belles réussites...



Les initiatives littéraires

Concours « Dis-moi dix mots qui nous relie »

Ce concours est une opération nationale pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication (délégation générale à la langue française et aux langues de France). Son objectif est de sensibiliser le grand public de façon ludique aux enjeux de la langue. Il s'agit d'une invitation très libre à célébrer notre langue, outil par excellence du lien social, de l'expression personnelle, de l'accès à la citoyenneté et à la culture.

Ce concours relayé par l'Agence génère une participation importante des élèves du réseau. En 2011, près de 200 classes ont participé au concours, 41 étant issues du réseau. Leurs résultats ont été excellents. Les élèves du réseau ont obtenu le 1^{er} prix et le 2nd prix de la catégorie lycée général et technologique et le 3^e prix de la catégorie ex-æquo de la catégorie collège :

- 1^{er} prix dans la catégorie « Lycée général et technologique » pour la classe de pre-

mière du lycée français de Tananarive : « Mais où sont passés les poètes ? », un recueil de poèmes inspirés par la crise de Madagascar en 2009.

- 2^e prix dans la catégorie « Lycée général et technologique » pour la classe de seconde du lycée Pierre-Mendès-France de Tunis : un recueil de textes, poèmes, acrostiches, saynètes et création d'un film qui célèbre la « révolution de jasmin ».
- 3^e prix ex-æquo dans la catégorie « Collège » pour la classe de troisième du lycée Josué-Hoffet de Vientiane (Laos) : « Si au fil des jours toutes nos mains... », un projet intégrant contes, slam, images, textes poétiques ou argumentatifs avec pour fil conducteur le mot « main » et le thème de la solidarité.

Des délégations des lycées français de Tananarive, Tunis et Vientiane représentaient leurs classes à l'Institut de France pour la cérémonie de remise des prix le 19 mai 2011.

Mme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie était accompagnée de trois hôtes prestigieux pour présider avec elle cette célébration : M. Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, M. Xavier Darcos, président de l'Institut français et M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France auprès du ministère de la Culture et de la Communication.

Concours « Paroles de presse »

Initié par l'AEFE dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école pilotée par le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information), ce concours a pour objectif d'initier les élèves à l'éducation aux médias par un travail sur un genre journalistique spécifique. Depuis sa 2^e édition en 2010, ce concours est également ouvert aux établissements scolaires de France. En 2011, le

Les lauréats du réseau aux Olympiades de géosciences 2011, reçus par Mme Claudie Haigneré, présidente d'Universciences.



thème était le reportage. Les élèves qui y ont participé avaient donc à réaliser un reportage sur un média du pays où est implanté leur établissement. Cette année encore, de nombreux établissements ont participé à ce beau projet éducatif et citoyen qui marque leur ouverture sur leur environnement local.

Le jury du concours Paroles de presse s'est réuni le 15 mars 2011 dans les locaux du CLEMI. Il a établi un palmarès qui montre toute la diversité des productions reçues :

Catégorie école

- 1^{er} prix : Découvrir les studios d'Antena 3 (CM2A de l'annexe Saint-Exupéry du lycée français de Madrid à Alcobendas, Espagne)
- 2^e prix ex-aequo :
 - Dans les studios d'Antena 3 et d'Onda Cero (CM2B de l'annexe Saint-Exupéry du lycée français de Madrid à Alcobendas, Espagne)

- L'Express de Madagascar : quand la plume résiste à la souris ! (CM1B de l'école française B d'Ampandrionomby, à Tananarive, Madagascar)
- Mention spéciale Journalistes en herbe : Un média de la presse écrite au service des femmes (CE2B du groupe scolaire La Résidence, à Casablanca, Maroc)

Catégorie collège

- 1^{er} prix : L'Archipel, journal des îles Comores (3^e de l'école française Henri-Matisse, à Moroni, Comores)
- 2^e prix ex-aequo :
 - Un messenger infailible dans la tempête d'informations : l'AFP de Nicosie ne perd pas sa plume ! (4^e-3^e de l'école française Arthur-Rimbaud, à Nicosie, Chypre)
 - Sur la piste de l'information (3^e 6 du Lycée français de Madrid, en Espagne)

- 3^e prix : Au coeur des pages d'Oakland Tribune (5^e de l'école bilingue de Berkeley, aux États-Unis)

Catégorie lycée

- 1^{er} prix : Diario Co Latino, phénix des temps modernes (2nde du lycée français Antonio et Consuelo de Saint-Exupéry, à San Salvador, Salvador).
- 2^e prix : Rigueur et dynamisme : L'Express de Madagascar (2nde B des collèges de France, à Tananarive, Madagascar)
- 3^e prix : Bloomberg L. P., vainqueur du Blitz de l'info (1^{er} du lycée Rochambeau, à Washington, États-Unis).

Catégorie vidéo-reportage

- **Caméra d'or** : Vidéo-reportage de la classe de 5^e de l'école bilingue de Berkeley (États-Unis)

Concours « Poésie en liberté »

- Les établissements participent à de nombreuses initiatives sur le thème de la poé-

sie. Depuis plusieurs années, l'Agence est partenaire de l'association Poésie en liberté qui organise chaque année un concours de poésie pour les élèves des lycées en France et à l'étranger. Un **prix spécial « lycées français de l'étranger »** a été créé, récompensant les plus beaux poèmes écrits par les élèves du réseau par niveau (2^{de}, 1^{re} et terminale).

Les trois lauréats ont été invités à Paris pour recevoir leur prix dans le cadre du salon de l'Éducation. Il s'agissait :

- Pour les classes de 2nde : Mlle Rabehevitra de l'école Peter-Pan de Tananarive (Madagascar)
- Pour les classes de 1^{re} : Kavlak Baki du lycée français Charles-de-Gaulle d'Ankara (Turquie)
- Pour les classes de terminale : Monica Daniela Pérez Montelongo du lycée français de Guadalajara (Mexique).

Les disciplines scientifiques

Olympiades de géosciences 2011

La **participation** du réseau à ce concours scientifique a été encore plus **forte** que l'année dernière : **417 candidats issus de 40 établissements** ont concouru. Les résultats ont été excellents puisque trois candidates du réseau ont été primées aux Olympiades nationales et deux d'entre-elles ont été

sélectionnées dans l'équipe de France pour participer aux Olympiades internationales qui se sont déroulées à Modène, en Italie, du 5 au 14 septembre 2011 :

- **Alexandra Gablier**, élève du lycée français de Pondichéry, 1^{er} au concours AEFÉ, est médaille d'or et classée 4^e au concours national.

- **Auriane Canesse** du lycée français de Bruxelles et 2nde au concours AEFÉ a obtenu une médaille de bronze au concours national (22^e rang).

- **Sarah Chalhoub**, du lycée français d'Abidjan, a obtenu une médaille de bronze au concours national (37^e rang). La remise des prix nationaux s'est dérou-

lée au ministère de l'Éducation nationale le 22 juin 2011, en présence de MM. Jean Dercourt, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire, et de Mme Annie Mamecier, inspectrice générale de l'Éducation nationale, présidente du jury national des Olympiades.

11^e édition des Olympiades
de mathématiques 2011



Olympiades de mathématiques 2011

Les Olympiades de mathématiques sont ouvertes aux élèves des classes de première. Pour la première fois cette année, ce concours a pu être proposé à l'ensemble des élèves du réseau d'enseignement français à l'étranger. La participation a été importante puisque plus de **2200 candidats du réseau** ont composé (pour environ 11 000 sur le territoire français), issus de **157 établissements** implantés dans **84 pays**. Quatre des concurrents des Olympiades-AEFE ont été

primés aux Olympiades nationales. Cette année, la cérémonie a eu lieu le 8 juin 2011 au ministère de l'Éducation nationale. Les prix ont été remis aux lauréats par M. Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), accompagné de M. Charles Torossian, inspecteur général de l'Éducation nationale. Le palmarès national 2011 comporte 31 lauréats, parmi lesquels 4 sont issus du réseau d'enseignement français à l'étranger. Série S :

- 3^e prix décerné à Jan Dlabal du lycée fran-

çais de New York et à Sophie Peng-Casavecchia du lycée français Jean-Monnet de Bruxelles.

- 2^e accessit décerné à Christophe Floreani du lycée Louis-Massignon d'Abou Dhabi. Série ES :
- 3^e prix décerné à Julia De La Torre Carreira du lycée français de Madrid.

Prix « La main à la pâte 2010 »

Le 1^{er} février 2011, s'est déroulée la remise des prix « La main à la pâte 2010 » au Palais de l'Institut de France, à Paris. Cette

cérémonie a rassemblé de nombreuses personnalités et 200 élèves venus de toute la France avec leurs professeurs. Parmi eux, une enseignante du réseau : Catherine Cohen, enseignante à l'École internationale franco-américaine de Portland (Oregon, États-Unis). Cette classe de CP, en relation avec une classe de CP-CE1 de Chambéry, a mené un travail remarquable, récompensé par le 1^{er} prix ex-æquo pour les écoles primaires.

Des projets artistiques

Le projet « résonance et métamorphoses » au lycée Chateaubriand de Rome

Alors que le développement de **l'enseignement des arts est reconnu comme un enjeu éducatif important**, le lycée Chateaubriand a souhaité proposer un projet innovant et évolutif en s'appuyant sur les atouts offerts par son positionnement d'école française en Italie, l'implication des nombreux parents d'élèves liés aux mondes artistiques, culturels ou scientifiques et les enjeux de coopération culturelle présents entre la France et son pays d'implantation. Une centaine d'artistes ou de responsables culturels sont ainsi venus dans les classes du lycée

Chateaubriand à la rencontre des élèves de 8 à 18 ans pour échanger et partager leur passion. La mémoire de ces rencontres et de ces échanges a été conservée sous forme d'écrits, d'images et de sons qui ont été publiés sur un **site évolutif** retraçant les étapes successives du projet. Enfin, le 10 mai 2011, les artistes et les partenaires de cette opération se sont approprié le parc de la Villa Strohl Fern pour une nuit de mise en scène de leurs œuvres ou d'œuvres qu'ils ont choisies. Cette « **nuit des métamorphoses** », placée sous la coordination d'Éric de Chasse, directeur de la Villa Médicis, a été un événement particulièrement remarqué et a mis en exergue le **rayonnement** de

telles initiatives basées sur l'**éducation aux arts**.

L'audiovisuel à l'honneur dans le réseau

Pour la cinquième année consécutive, le lycée français Saint-Exupéry de Santiago du Chili a organisé le Festival international du court-métrage scolaire francophone qui récompense les meilleurs films des lycées français du monde entier. En 2011, le succès de ce festival ne s'est pas démenti avec 14 pays participants et **40 films en compétition**. Cette forte participation confirme tout l'intérêt des élèves du réseau pour l'audiovisuel. Le palmarès et la remise des prix, qui se sont déroulés le 31 mars 2011,

ont récompensé les établissements selon 4 catégories :

- Catégorie animation : lycée français de Tananarive (Madagascar) pour le film « Les Trois Brigands ».
- Catégorie documentaire : le lycée français Saint-Exupéry de Santiago du Chili avec le film « Les murs qui parlent », reportage sur le muralisme à Valparaiso.
- Catégorie court-métrage du secondaire : l'alliance française de Washington pour sa production « Reficio ».
- Catégorie court-métrage du primaire : le cours Sainte-Marie-de-Hann à Dakar pour le film « Sauvons la maîtresse » et le lycée français Saint-Exupéry de Ouagadougou



M. Luc Châtel, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, lors de la cérémonie de remise du prix des droits de l'homme - René Cassin, le 15 décembre 2010



David Delos, présentateur de l'émission « Coup de pouce pour la Planète » sur TV5Monde

(Burkina Faso) pour « Le Maoré sans peine ».

Enfin, le lycée français Rochambeau de Washington a organisé la 3^{ème} édition du **Concours international d'écriture de scénario**. La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 7 avril 2011 dans l'audito-

rium du lycée. Le jury a dû départager 32 productions venues du réseau. Le palmarès 2011 a mis à l'honneur les élèves du réseau canadien :

- Meilleur scénario : Daphné Aglot-Dancausee, Lise Fraïssé et Marie-Joe

- Nemnom du lycée Claudel d'Ottawa (Canada) pour « Le poisson Rouge »
- Meilleur scénario original : Beverly Resseguier du Collège Stanislas de Montréal (Canada) pour « Prise de tête »
- 2^e Meilleur scénario : Emily Cervený et Geneviève Morin-Bezanson du lycée

- Claudel d'Ottawa (Canada) pour « Mémoire de Corée »
- Prix Spécial du Jury : Samantha Beau-lieu-Labelle, Sara-Laure Faraji et Kasia Szyzkowic du lycée Claudel d'Ottawa (Canada) pour « Jonction »

Civisme et actions humanitaires

D'autres établissements du réseau ont mis l'accent sur le civisme et la sensibilisation aux enjeux du monde de demain.

Prix des droits de l'homme – René Cassin 2010

Le réseau d'enseignement français à l'étranger a été mis à l'honneur lors de la cérémonie de remise du prix des droits de l'homme - René Cassin, le 15 décembre 2010. Cette remise a été présidée par Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et Yves Repiquet, président de la commission natio-

nale consultative des droits de l'homme. Le lycée français de Phnom Penh (Cambodge) a reçu le **1er prix dans la catégorie lycée**. Pour les 30 élèves de seconde du lycée René-Descartes de Phnom Penh primés pour leur remarquable travail sur « Le Cambodge et les Khmers Rouges » mais qui n'avaient pu se rendre à Paris pour assister à la remise de leur prix, M. Luc Chatel a enregistré un message vidéo spécial et les félicités pour leur excellent travail.

« Coup de pouce pour la planète »

En début d'année scolaire, les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger ont été sollicités pour élaborer

un projet « **développement durable** » et filmer son lancement ou sa réalisation. Ce projet a été réalisé en partenariat avec TV5MONDE et le Frantz Vaillant, rédacteur en chef de l'émission éponyme. L'équipe de TV5MONDE a retenu douze contributions émanant du réseau. Chacune a fait l'objet d'un clip réalisé par les professionnels de la chaîne, qui a été diffusé toute les semaines sur les ondes de TV5MONDE, à partir du samedi 9 avril 2011, au cours de l'émission « Coup de pouce pour la planète ». Le 18 juin 2011, les résultats du concours ont été annoncés en direct dans cette émission à laquelle participait la directrice de l'AEFE, Anne-Marie Descôtes.

- 1^{er} prix : école française André-Malraux de Bobo Dioulasso (Burkina Faso) pour « Marre de la pollution »
- 2^e prix : lycée français de Singapour pour « Trois initiatives de développement durables : "Le recyclage de piles à Singapour, pour demain ?", "Avec VEGA, on peut recycler les affaires scolaires", "Planter pour avoir des petites poubelles" »
- 3^e prix : lycée français international Victor-Ségalen de Hong Kong pour « Le développement durable passe par un monde plus solidaire ».



Les activités sportives

Les établissements du réseau se sont également illustrés dans les disciplines sportives.

Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ)

Du 25 au 29 mai 2011, 350 lycéens de France et du monde entier, dont **200 élèves du réseau** d'enseignement français à l'étranger, se sont rassemblés à Arcachon pour participer aux premiers Jeux internationaux de la jeunesse. Événement articulé autour d'une compétition de sports de sable, il a permis à 68 équipes de disputer des matchs dans 4 sports collectifs : football, rugby, handball et volley-ball. Ces jeux, co-organisés par l'AEFE et l'UNSS (union nationale du sport scolaire), ont été officiellement ouverts par M. Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et de la Vie associative. Placée sous le signe de la convivialité et de l'échange, la compétition a été d'un très bon niveau sportif et les délégations très diverses, venues de France comme de l'étranger, ont réalisé de belles prouesses.

Cette forte participation des établissements du réseau montre leur **dynamisme** et leur capacité à se mobiliser pour des **événements sportifs et éducatifs**.

3^e édition du tournoi de rugby de la Méditerranée au lycée français de Madrid

Après Tunis en 2009 et Casablanca en 2010, Madrid a été l'hôte de cette belle rencontre sportive d'élèves de classes de 4^e et 3^e. Douze équipes scolaires, venues de sept pays différents, ont participé à ce tournoi organisé du 23 au 27 mars 2011. **Fête du rugby et vecteur d'échanges entre les pays et les établissements** des rives de la Méditerranée, ce tournoi se développe chaque année et illustre le dynamisme des lycées français. Daniel Herrero, personnalité charismatique du monde du rugby, a parrainé cette 3^e édition. Régis Sonnes, sélectionneur de l'équipe d'Espagne de rugby à XV, et Hugues Miorin, célèbre ancien 2^e ligne du Stade toulousain, ont également accepté de s'associer à l'opération et sont venus à la rencontre de nos jeunes rugbymen.

1^{re} édition du tournoi de football des Amériques

Les quatre écoles françaises de la baie de San Francisco ont accueilli, du 19 au 25 juin 2011, cette compétition amicale qui a rassemblé quatorze équipes de jeunes footballeurs et footballeuses du réseau venues de cinq pays différents (États-Unis, Canada, Mexique, Maroc et Kenya). Cette belle manifestation a permis de donner corps à la notion de réseau pour tous ces élèves qui ont partagé des moments de sport et d'amitié autour d'une même langue, le français. Ce tournoi souligne aussi l'esprit de coopération qui anime les quatre établissements de la baie de San Francisco : l'**école internationale** de la Péninsule, l'école bilingue de Berkeley, le lycée français La Pérouse et le lycée international franco-américain. Ces établissements ont réussi à construire un véritable bassin pédagogique en multipliant les projets éducatifs et pédagogiques communs. Le lycée international franco-américain de San Francisco a décroché la première place devant le lycée Claudel d'Ottawa et le groupe scolaire Louis-Massignon de Casablanca.

1. Les Jeux internationaux de la jeunesse, Arcachon, mai 2011
2. Tournoi de la Méditerranée au lycée français de Madrid, mars 2011
3. Opération « Escrime-toi pour 2010 », Paris, novembre 2010



L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE D'ORIENTATION DE L'AGENCE A TOUCHÉ **122** ÉTABLISSEMENTS
RÉPARTIS DANS **87** PAYS EN **464** JOURS DE MISSION

5. L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

La question de l'orientation constitue une priorité pour les familles et pour l'Agence, soucieuse d'offrir un service de qualité.

La question de l'orientation reste au cœur des enjeux des pays européens et des priorités du ministère de l'Éducation nationale. Elle constitue également une priorité pour les familles et pour l'Agence, soucieuse d'offrir un service de qualité et d'attirer un nombre croissant d'étudiants étrangers vers les établissements d'enseignement supérieur français. Les récentes réformes du système éducatif français exigent une implication accrue de tous les membres de la communauté éducative dans la construction du projet personnel de l'élève. Les professeurs principaux ont notamment pour mission nouvelle de **coordonner l'ensemble des activités d'information et d'orientation** dans un cadre général, dénommé « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF). Le PDMF consiste en un **accompagnement personnalisé de l'élève**, depuis la classe de 5e jusqu'à la classe de terminale. Il s'inscrit dans un programme pluriannuel, structuré par niveau et objectifs, propre à chaque établissement, du fait de ses spécificités et de ses ressources propres.

L'Agence s'attache à former au mieux ses personnels pour assurer une **politique efficace d'orientation**. La formation est d'ailleurs devenue, depuis la rentrée 2010, l'une de ses priorités. Pour pouvoir répondre à leurs nouvelles missions en matière d'orientation, les équipes des établissements sont accompagnées par le service orientation et enseignement supérieur (SOES) de l'AEFE.

Les conseillers d'orientation ont consacré une grande partie de leur temps de mission dans les établissements à **former les professeurs principaux et des personnes ressources pour l'information et l'orientation** (PRIO) à l'approche éducative en orientation, ainsi qu'à l'entretien personnalisé. En effet, la formation s'inscrit à la fois dans les objectifs du Plan d'orientation de l'Agence pour 2010-2013 et dans le cadre plus général de la réforme du lycée. Ils ont également prodigué leurs conseils en matière d'équipement documentaire aux professeurs documentalistes.

Les actions de formation et d'accompagnement des professeurs et des PRIO ont essen-

tiellement porté cette année sur **l'aide à la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations** (PDMF) et du volet orientation de l'accompagnement personnalisé. Ces deux dispositifs doivent permettre à chaque élève de travailler la connaissance qu'il a de lui-même, des métiers et des voies de formation, et d'acquies progressivement une autonomie dans la construction de son parcours de formation.

Les équipes des établissements ont ainsi pu, lors des ateliers de formation :

- faire le point sur la mise à jour et l'utilisation de la documentation disponible, des logiciels d'aide à l'orientation et des sites d'information et d'orientation,
- construire en équipe des programmes d'actions d'orientation en direction des élèves ainsi que dans le cadre de leur discipline,
- formaliser le cadre de l'entretien personnalisé destiné à faire un bilan, obligatoire en 3^e, 1^{re} et terminale, et conduit par le professeur principal.



Lycée René-Descartes
de Rabat (Maroc)

Un environnement numérique de travail dédié à l'orientation, géré par l'ONISEP et baptisé « **Webclassseur** », a été installé par le SORES dans plusieurs établissements du réseau. Cet outil permet à chaque élève de s'informer sur les métiers et professions, et de compiler tout le travail en lien avec l'orientation entrepris au cours de sa scolarité. **Chaque élève possède ainsi son propre dossier numérique d'orientation**, qu'il pourra conserver tout au long de son parcours scolaire et universitaire. Pour les professeurs, il est un moyen de communication : échanges de pratiques, programmation des activités du PDMF, stockage et diffusion d'informations. Enfin, les parents,

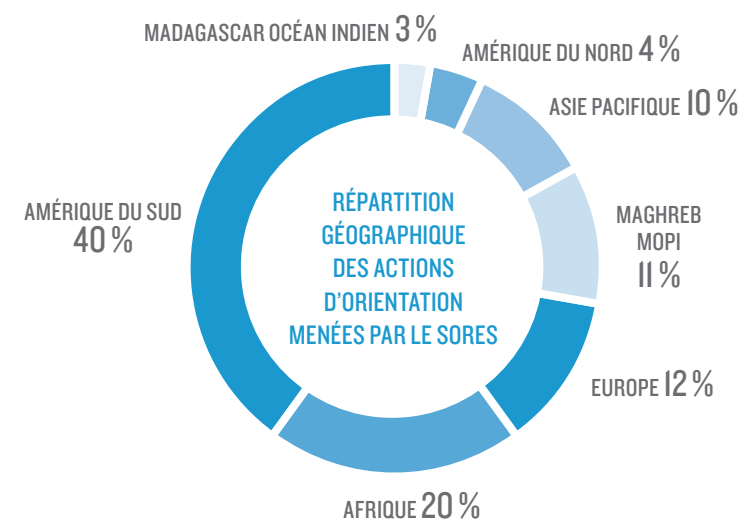
qui disposent également d'un espace propre à cet environnement, peuvent y consulter les activités proposées en classe à leurs enfants, ainsi que des actualités.

Le conseil technique aux proviseurs, pour la **construction du « volet orientation » des projets d'établissement**, constitue aussi un des axes d'intervention du SORES conformément à la politique de l'Agence et en regard du contexte de chaque établissement. Dans ce cadre, plus de 400 heures ont été consacrées à l'aide à la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) et du volet orientation de l'accompagnement personnalisé.

L'animation de **360 séances d'informa-**

tion pour les élèves et les familles sur les réformes en cours, l'architecture du système d'enseignement supérieur français et européen, les modalités d'inscription dans la procédure d'admission post-bac (APB), ainsi que la conduite de plus de **2 000 entretiens-conseils en orientation** illustrent les services fournis par les conseillers d'orientation de l'AEFE lors de leurs déplacements.

La proportion élevée des actions en Amérique latine en 2010-2011 résulte de la mise en œuvre de plusieurs formations et de la présence d'une conseillère d'orientation du SORES dans cette zone.



L'accès à l'enseignement supérieur

Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français fait partie des missions confiées à l'Agence par le ministère des Affaires étrangères et européennes. À ce titre, l'Agence est administrateur pour les établissements d'enseignement français à l'étranger du **portail national « admission post-bac »** de pré-inscription dans l'enseignement supérieur.

Depuis trois années, les élèves des lycées français de l'étranger suivent donc les mêmes procédures de pré-inscription dans l'enseignement supérieur que les élèves de terminale sur le territoire français : la procédure admission post-bac (APB). Le portail national www.admission-postbac.fr permet de candidater sur la majeure partie des formations en France après le baccalauréat. Certaines

formations très attractives pour les élèves du réseau ne sont pas intégrées au portail et conservent un recrutement particulier (par exemple les instituts d'études politiques, l'université de Paris-Dauphine et la plupart des écoles de commerce en post-bac).

Le nombre de candidats du réseau ayant formulé des vœux lors de la campagne APB 2011 est de 8 822, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2010. Le service orientation et enseignement supérieur gère le suivi des établissements et des dossiers d'élèves sur ce portail et a répondu à près de **2 600 requêtes** des candidats et des chefs d'établissement. Comme l'année précédente, les vœux des élèves du réseau des établissements français à l'étranger sont plus portés sur les **filières longues et sélectives** (CPGE, for-

mations d'ingénieurs...) que sur les filières courtes, en comparaison avec les vœux des élèves au plan national. La seconde spécificité des candidats du réseau réside dans le nombre de vœux émis. Ils ont formulé en moyenne 11 vœux (105 000 au total) contre une moyenne de 7 par candidat au niveau national. Cette différence souligne une importante **diversification des vœux**. Les propositions d'admission confirmées par les candidats indiquent qu'une majorité des élèves dans le réseau se dirigent vers l'université. On remarque cette année une progression des admis vers les BTS, DUT, les formations d'ingénieurs et une proportion toujours conséquente d'admis en CPGE.

Il existe, par ailleurs, des formations d'enseignement supérieur implantées dans les lycées

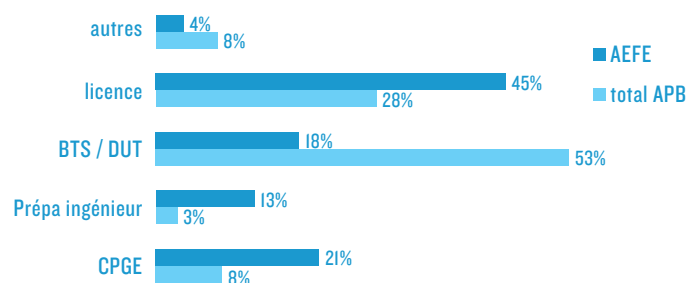
français de l'étranger : 2 classes préparatoires économiques et commerciales aux grandes écoles (à Vienne et à Rabat), 4 formations en BTS (à Monaco et à Maurice) et 1 licence professionnelle (à Mexico). Ce sont ainsi 170 élèves qui poursuivent leur parcours après leur année de terminale dans un établissement du réseau à la rentrée universitaire 2011.

Ces indicateurs confortent la place centrale de l'Agence et du réseau des établissements français à l'étranger dans le **dispositif d'attractivité de l'enseignement supérieur français**.

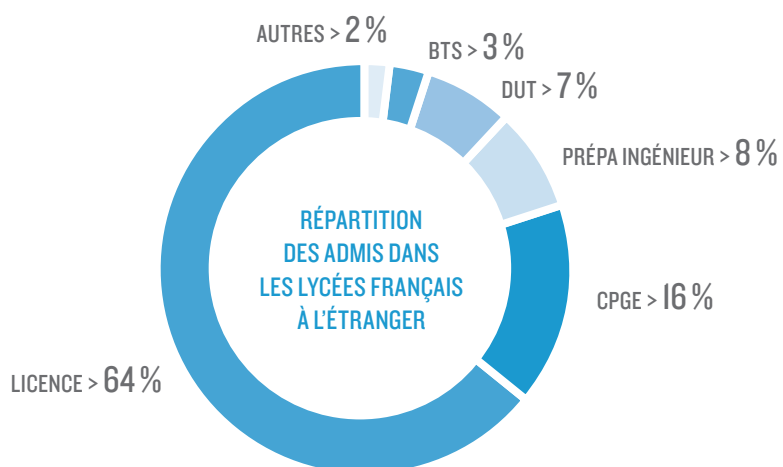
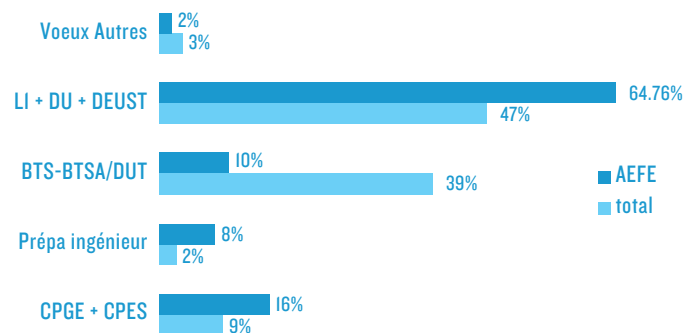
Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)



RÉPARTITION DES VOEUX SUR APB



RÉPARTITION DES ADMIS APB 2011



Intervention de M. Louis Vogel, président de la CPU au séminaire de Sèvres



Louis Vogel, président de la CPU

Le 24 mai 2011, le président de la conférence des présidents d'université (CPU) est intervenu devant les personnels partant dans le réseau des lycées français de l'étranger sur le thème « L'université, une filière d'excellence pour les bacheliers des lycées français à l'étranger ». Cette conférence a permis d'évoquer des pistes pour développer l'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves du réseau et de recueillir l'avis éclairé d'un spécialiste de l'enseignement supérieur sur les évolutions en cours dans les universités. Dans un contexte de forte concurrence, notamment avec les universités anglo-saxonnes, l'enjeu est d'attirer les meilleurs bacheliers des lycées français vers les universités françaises et d'encourager les parcours transnationaux et la mobilité étudiante. Louis Vogel a expliqué la transformation en profondeur entamée par l'université grâce aux réformes de la loi LRU, accordant plus d'autonomie

aux universités, et aux pôles de recherche et développement d'enseignement (PRES), qui regroupent universités, grandes écoles et laboratoires de recherche. Les investissements d'avenir et le grand emprunt visent à dynamiser l'enseignement universitaire et supérieur en faisant émerger des initiatives d'excellence sur tout le territoire français tant au niveau des PRES que des laboratoires de recherche au sein d'universités de taille plus réduite. L'enjeu d'une plus grande lisibilité internationale de ces structures intéresse directement les élèves du réseau.

Le « plan licence », instauré pour lutter contre le taux d'échec en première année de licence, est assorti d'un dispositif « orientation active ». Celui-ci doit commencer très tôt dans les lycées, et renforcer la coopération entre les établissements du secondaire et les universités grâce à une meilleure information sur les filières universitaires et leurs contenus, des cours de méthodologie ou de remise à niveau en culture générale, un système de tutorat, le tout afin d'améliorer la qualité d'accueil et l'accompagnement de l'étudiant. Afin de susciter encore plus l'intérêt des élèves du réseau pour l'université française, les représentants de l'enseignement supérieur français en déplacement à l'étranger pourraient présenter leur université auprès des élèves et des familles du réseau. Des initiatives réelles et des coopérations sont déjà en place pour que l'université puisse attirer davantage les bacheliers du réseau ; une université que Louis Vogel décrit comme dynamique et réactive, diversifiée et riche, proche des préoccupations des étudiants.



1 et 2. Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas)
3. Lycée Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du Sud)

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

La présence de CPGE au sein du réseau permet aux bacheliers d'intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles et de poursuivre des études supérieures de haut niveau dans leur établissement d'origine ou dans un lycée français à l'étranger. Ces classes préparatoires aux grandes écoles possèdent des **spécificités** et de nombreux atouts, en particulier un **contexte international** permettant aux étudiants d'approfondir leurs compétences en langues étrangères et un **suivi personnalisé**. Nombre de bacheliers du réseau rejoignent aussi des CPGE dans les établissements les plus prestigieux de France. De plus, dans la mesure où les formations CPGE dans le réseau sont très coûteuses à mettre en place et à faire fonctionner, l'AEFE a été invitée à en examiner l'évolution avec circonspection.

Le lycée Descartes à Rabat offre les deux options de la classe préparatoire économique et scientifique. L'option scientifique est réservée

aux élèves des classes de terminale S et l'option économique à ceux issus des classes de terminale ES. La double culture des élèves de ces classes préparatoires, leur excellent niveau en langues, notamment en arabe, leur permet d'aborder les épreuves écrites et orales des écoles de commerce dans de bonnes conditions. Les résultats d'admission aux concours attestent cette année encore de leur réussite. Ainsi, la CPGE ECS affiche un taux d'intégration dans les grandes écoles de 74 % et la CPGE/ECE de 90 %, sachant qu'une partie des élèves a intégré le top 6 des écoles de commerce (HEC, ESSEC, ESCP, EM Lyon, EDHEC, Audencia).

La classe préparatoire ECE, ouverte en 2008 au lycée français de Vienne, confirme ses **excellents résultats** de l'année dernière. La richesse biculturelle des élèves ainsi que leur excellent niveau en allemand et en anglais constituent des avantages importants pour

intégrer une grande école et permettent au lycée français de Vienne d'être un établissement de référence pour la qualité de l'enseignement des langues (allemand, anglais) comme vecteur de réussite aux concours des grandes écoles de commerce et de management. Les élèves de cette CPGE à vocation européenne ont ainsi été admis dans de prestigieuses écoles :

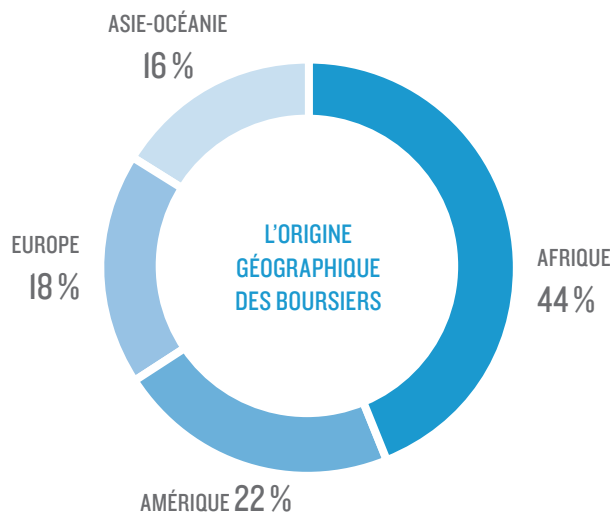
École	Nombre d'admis
ESSEC	1
EDHEC	1
Rouen	2
Euromed	1
Skema	1
Strasbourg	2
Toulouse	2
Pau	1



Le « Rendez-vous des boursiers Excellence-Major » organisé par l'AEFE à la maison des Arts et Métiers, à Paris, le 21 novembre 2010

6. LES BOURSES EXCELLENCE-MAJOR

“ Pour la rentrée 2011, L'Agence a octroyé 160 bourses Excellence-Major aux meilleurs élèves étrangers du réseau. ”



Le programme de bourses Excellence-Major, géré par l'AEFE, s'inscrit dans la politique de promotion de l'enseignement supérieur français. Ce programme permet d'octroyer des **bourses aux meilleurs élèves étrangers du réseau** afin qu'ils puissent poursuivre des **études supérieures de haut niveau en France**. Ces bourses sont accordées pour cinq ans, sous réserve de réussite.

Pour l'année 2010-2011, le nombre de dossiers examinés s'élève à 390 (soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente) et **160 bourses ont été accordées**. Les dossiers de candidature sont étudiés chaque mois de mai par une commission de sélection composée de proviseurs de lycées à classes préparatoires (Louis-le-Grand, Henri-IV, le Parc à Lyon), d'un représentant de Sciences-Po, de professeurs et de présidents d'universités, de représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes et de l'AEFE.

L'examen des dossiers prend en compte une série de critères où l'excellence des résultats

est un élément déterminant. La qualité du projet d'orientation, la motivation et les capacités d'adaptation de l'élève, ainsi que l'adéquation de son projet d'études à la politique de coopération locale développée par le poste diplomatique sont des indicateurs de décision importants. L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire.

L'**origine scolaire** des élèves dont la demande a été acceptée est principalement la filière scientifique (75 %), précédant la filière ES (15 %), la filière L (9 %), puis enfin la filière STI (1 %).

Pour la poursuite des études, cette année confirme les tendances de 2009-2010 : le choix des élèves boursiers se porte principalement vers une classe préparatoire (65 %), Sciences Po (15 %) et la filière santé (13 %). Une majorité va poursuivre ses études en

province (62 %). Ainsi, 13 étudiants boursiers ont intégré l'un des différents cycles spécialisés de l'IEP de Paris (Dijon, Poitiers, Menton, Nancy).

En ce qui concerne l'**origine géographique** des élèves : 44 % viennent d'Afrique, 22 % d'Amérique, 18 % d'Europe et 16 % d'Asie-Océanie. La diversité géographique des élèves ayant obtenu une bourse Excellence-Major est réelle : ils proviennent de 53 pays différents.

L'Agence apporte une **attention particulière à l'accueil et au suivi des élèves boursiers**. Chaque année, une réunion d'accueil des nouveaux boursiers est organisée durant le mois d'octobre afin de favoriser le rapprochement entre les étudiants, d'apporter des réponses concrètes à leurs interrogations matérielles, administratives et financières, mais également à leurs questions sur les poursuites d'études à la fin des deux premières années.



Le Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA) à Casablanca

Le rendez-vous des boursiers Excellence-Major, un événement emblématique

Dans le cadre des opérations lancées pour le 20^e anniversaire de l'AEFE, un grand rassemblement des étudiants boursiers Excellence-Major a été organisé, le 21 novembre 2010, à la maison des Arts et Métiers de Paris. Près de 200 étudiants de 57 nationalités différentes se sont réunis pour un moment d'échange et de convivialité. Ce rendez-vous a également permis de souligner le sens et l'importance de ce programme dont l'objectif s'inscrit dans le cadre des missions essentielles de l'Agence, à savoir la coopération éducative, le rayonnement de la langue et de la culture française et la promotion de l'enseignement supérieur français.

Les jeunes étudiants étrangers réunis à cette occasion provenaient de tous horizons et de divers lycées français de l'étranger, mais ils avaient tous en commun leur excellence et en partage leur amour de la langue, de la culture et du modèle éducatif français.

Ont honorés cette manifestation de leur présence plusieurs sénateurs et sénatrices représentant les Français établis hors de France et les partenaires de ce programme (MAEE, CNOUS). Invité d'honneur, M. Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères s'est adressé à ces ambassadeurs de l'excellence des lycées français de l'étranger et a répondu à une série de stimulantes questions de géopolitiques.

Enfin, la participation de Sophia Alami-Merrouni, présidente de l'association des anciens des lycées français du monde (ALFM), elle-même ancienne boursière Excellence-Major, a permis de mettre l'accent sur l'objectif poursuivi par l'Agence d'organiser un système de tutorat des nouveaux boursiers par les anciens et de suivre le devenir de ces étudiants dans leur future vie professionnelle.

7. LES ANCIENS ÉLÈVES

L'Agence soutient le projet, entrepris depuis plusieurs années, de fédérer les anciens élèves du réseau et de leur permettre d'accompagner la vie et l'avenir des établissements.

Le premier Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA), organisé en 2009 par l'AEFE, à Paris, a impulsé un élan en faveur de la constitution d'un réseau des anciens de tous les lycées français. En avril 2010, lors des premières Rencontres mondiales de l'AEFE, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'association des anciens des lycées français du monde (ALFM). Cette association mondiale développe désormais des outils visant à fédérer les associations d'anciens élèves des établissements du réseau.

le 2^e Forum mondial des anciens élèves

Le 23 avril 2011, l'ALFM a organisé, à Casablanca, le 2^e Forum mondial des anciens élèves. Son conseil d'administra-

tion avait confié à l'association des anciens élèves du lycée Lyautey (AAELL) la préparation de ce deuxième grand rendez-vous. Interventions de personnalités marocaines et françaises, ateliers thématiques, élaboration d'une feuille de route pour l'avenir et chaleureux moments de convivialité ont ponctué cette journée destinée à **renforcer les liens entre tous les anciens élèves du réseau.**

En conclusion des travaux menés au cours de second FOMA, l'association ALFM s'est engagée par la **Résolution de Casablanca** à :

- susciter la création d'associations locales, renforcer les associations existantes et développer le lien entre elles,
- valoriser par tous moyens les membres et les actions des associations,

- valoriser la reconnaissance du rôle des anciens au sein des établissements,
- créer dès la scolarité le sentiment d'appartenance au réseau des anciens,
- assurer son autonomie de moyens pour une efficacité maximale.

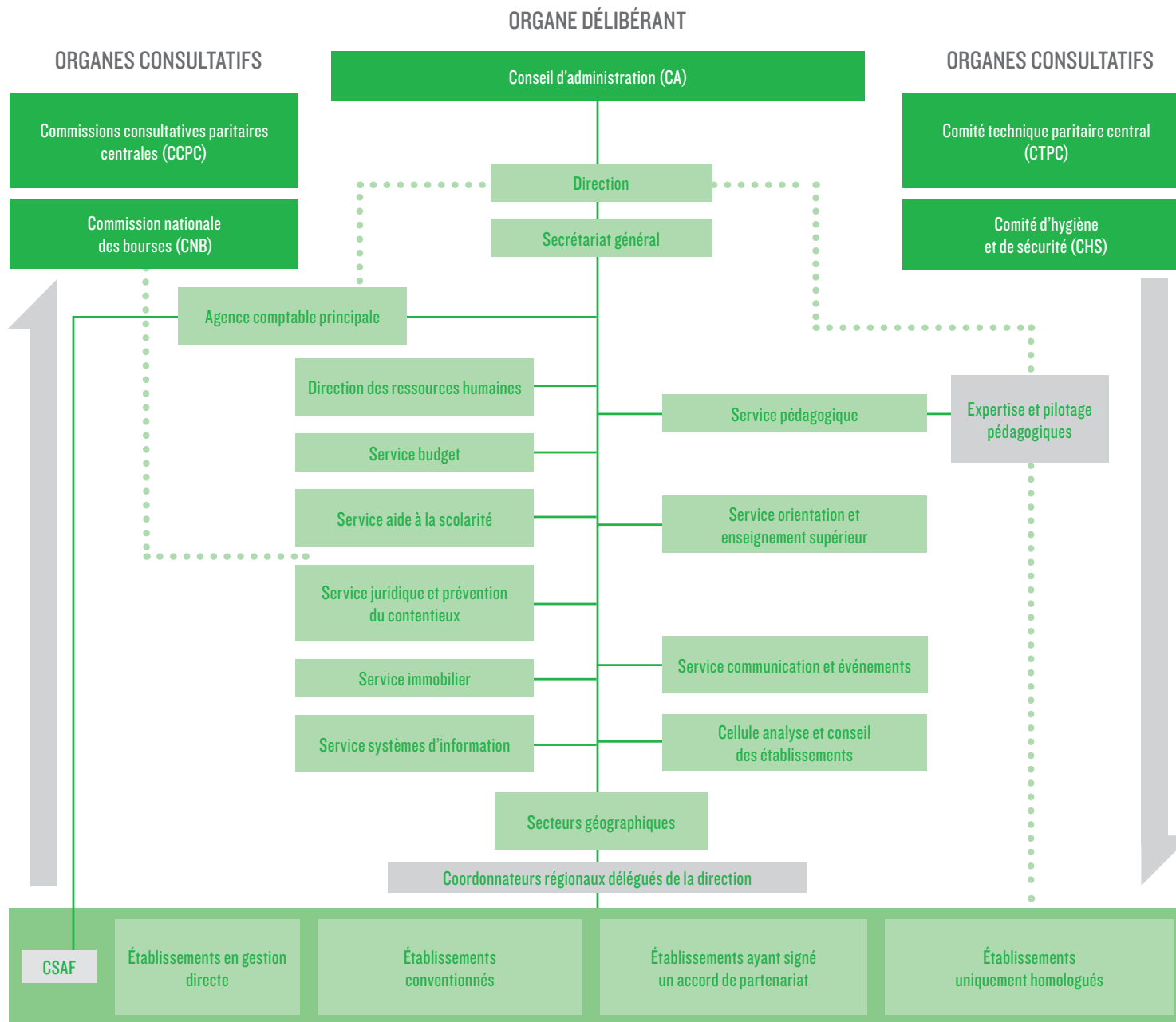
Enfin, la ville d'accueil du prochain rendez-vous a été annoncée : le **FOMA 2013 se tiendra à Vienne, en Autriche.**



Lycée français Denis-Diderot de Nairobi (Kenya)

LES SERVICES DE L'AGENCE

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'Agence s'appuie sur un ensemble de services spécialisés assurant, en liaison étroite avec les établissements scolaires, la mise en œuvre de son Plan d'orientation stratégique.



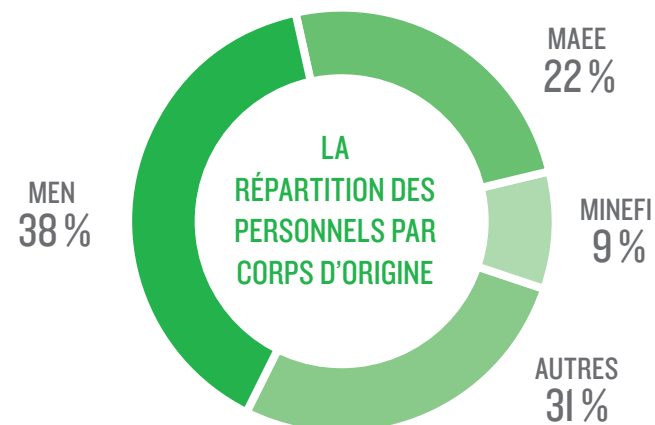
I. LES PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX

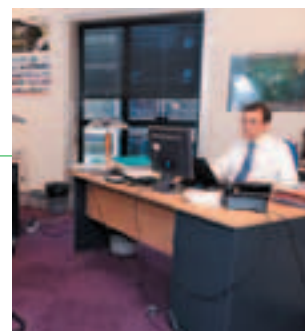
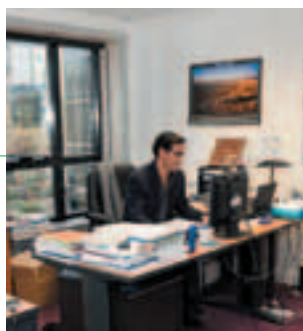
171 emplois, dont
101 à Paris et
70 à Nantes.

Au 1^{er} janvier 2011, l'AEFE a pourvu, pour ses services centraux, 171 emplois dont 39 sont mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Parmi ces agents, 101 sont localisés à Paris et 70 à Nantes.

Les agents du ministère de l'Éducation nationale demeurent les plus nombreux

au sein des services centraux (38 %), tandis que les agents du ministère des Affaires étrangères et européennes représentent 22 % des effectifs et ceux du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie 9 %. Le nombre d'agents qui ne sont pas issus de ces trois ministères continue d'augmenter pour atteindre 31 % des effectifs.

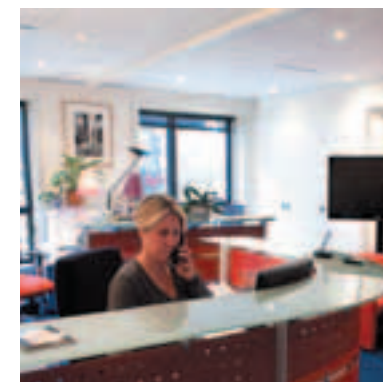




Les services centraux de l'AEFE

LES EMPLOIS À L'AEFE

	2008	2009	2010	2011
Total des emplois pourvus	161	166	170	171
Paris	91	98	99	101
Nantes	70	68	71	70
Répartition par corps d'origine				
MEN	67	65	65	65
MAEE	43	41	40	38
MINEFI	19	15	17	15
Autres	32	45	48	53
Prise en charge budgétaire				
AEFE	120	125	130	133
Ministère de tutelle	41	41	40	38
Répartition par catégories professionnelles				
A	72	84	88	87
B	30	19	19	24
C	59	63	63	60
Répartition par sexe				
Homme	65	67	65	75
Femme	96	99	105	96
Mobilité des agents				
Part des agents présents depuis moins de 3 ans	67 %	59 %	62 %	53 %

Sources : AEFE (effectifs au 1^{er} janvier de chaque année)



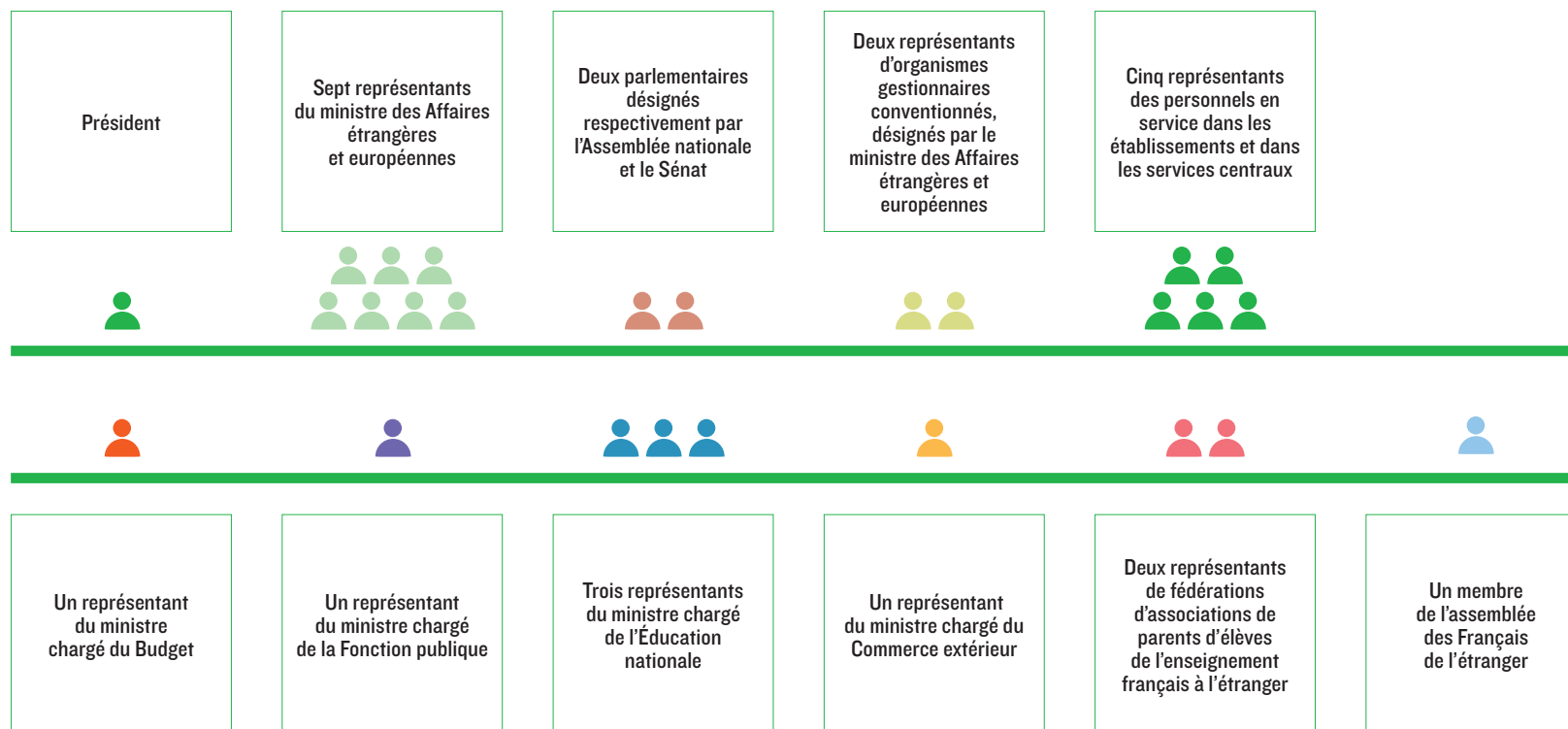
Christian MASSET,
directeur général de la Mondialisation, du
Développement et des Partenariats (ministère
des Affaires étrangères et européennes) et
président du conseil d'administration de l'AEFE



Conseil d'administration de l'AEFE



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE





Laurent SIGNOLES
Secrétaire général adjoint



Jean-Paul NEGREL
Secrétaire général



Anne-Marie DESCÔTES
Directrice



Olivier BOASSON
Directeur adjoint



Raphaëlle DUTERTRE
*Chef de cabinet, chargée
des relations avec les élus*

2. LA DIRECTION DE L'AGENCE ET SON SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La direction détermine les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet au conseil d'administration.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle est administrée par un conseil d'administration et dirigée par une directrice. **La directrice de l'Agence** est nommée pour trois ans par décret sur proposition du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes. Elle est assistée d'un directeur adjoint, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint et d'une chef de cabinet depuis septembre 2010. Le directeur adjoint assure l'intérim de la directrice de l'Agence en cas de vacance ou d'empêchement. La chef de cabinet est en charge des relations avec les élus, en particulier les 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France et les 155 conseillers des Français de l'étranger. En relation avec le ministère des Affaires

étrangères et européennes, la direction détermine les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet au conseil d'administration. La directrice recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels elle a autorité. Elle est également ordonnatrice principale des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du budget de l'AEFE approuvé par le conseil d'administration, elle notifie les budgets des établissements en gestion directe ou des groupements de gestion d'établissements. La directrice conclut les contrats et les conventions. Elle définit les attributions des chefs d'établissements. Enfin, elle peut déléguer aux chefs des établissements en gestion directe tout ou partie de ses pouvoirs dans les domaines du recrutement, de la gestion des personnels, du fonctionnement des services, de la représentation de l'Agence en justice et de la conclusion de conventions.

Le secrétariat général est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'Agence. Dans ce cadre, le secrétaire général organise et coordonne l'action administrative et assure le bon fonctionnement des instances statutaires. Il organise la procédure de recrutement et propose des candidatures à la direction pour les personnels des services centraux. Il initie les procédures de gestion et s'assure de leur application. Il dirige sous l'autorité de la direction l'ensemble des services. Il encadre et organise la cellule de prévention et de crise de l'Agence. Il recueille, exploite et restitue aux services et aux établissements du réseau les informations leur permettant un pilotage optimal. Il est aidé, dans ses missions, par un secrétaire général adjoint. Le bureau des ressources humaines des services centraux, placé sous son autorité, assure la gestion administrative et financière des personnels des services centraux.



Jean-Louis DONZ
Directeur des
ressources humaines

1. Lycée français Pierre-Loti d'Istanbul (Turquie)
2. Lycée français Denis-Diderot de Nairobi (Kenya)



3. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2010-2011, la direction des ressources humaines a poursuivi l'effort de modernisation de ses procédures et de la gestion des personnels. L'effort poursuivi par la DRH de l'Agence vise à améliorer la qualité de service rendu, à responsabiliser les gestionnaires dans le cadre de la gestion intégrée et à s'inscrire dans une démarche de progrès continu pour répondre aux enjeux que sont la maîtrise des risques et la mise en place à terme de l'opérateur national de paye (ONP).

L'année 2010-2011 a été marquée par des **enjeux internes d'organisation** de la DRH avec le déploiement de l'organisation intégrée, l'amélioration de l'outil de pré-liquidation de paye qui a mobilisé deux agents à temps plein pendant plusieurs mois, l'aboutissement du marché des voyages et missions et les ajustements liés à sa mise en œuvre, ainsi qu'une réflexion transversale sur les compétences attendues dans le cadre du recrutement des conseillers pédagogiques.

L'activité de la DRH a également été particulièrement impactée par les crises qui ont touché de nombreux établissements et notamment les « révolutions du printemps

arabe » qui ont rendu nécessaires des **suivis individualisés des personnels et de leurs familles**, ainsi qu'une réactivité forte de tous les services pour s'adapter aux évolutions de chacune de ces situations.

Dans ce contexte, **des priorités ont été mises en œuvre** dans chacun des domaines couverts par les trois bureaux qui composent la DRH :

■ **Le bureau des voyages et des missions (BVM)** a mené à bien le renouvellement du marché qui, à l'issue d'un appel d'offres, a été effectif dès janvier 2011. Le changement de prestataire a pu s'opérer sans impacter

négalement l'activité, l'ensemble des déplacements prévus ayant pu être organisé. Les voyages et missions sont indispensables au maintien de la qualité au sein du réseau et à un pilotage efficace de l'Agence : inspections pédagogiques, séminaires des chefs d'établissements, formations, audits, missions relatives à l'immobilier... Surtout, l'activité relative aux voyages résulte directement de la politique de recrutement et de gestion des personnels de l'AEFE, et tout particulièrement des personnels expatriés. En effet, la mise en place d'un nouveau contrat implique la prise en charge d'un voyage dit de nomination pour l'agent expatrié et sa famille, ainsi qu'une

indemnité forfaitaire de changement de résidence.

En outre, le BVM est impliqué dans la gestion des différentes crises liées à des événements climatiques ou politiques : prise en charge des personnels au Japon, rapatriement des personnels de Lybie...

Conformément aux objectifs de diminution des dépenses de fonctionnement prévus par la réforme générale des politiques publiques, le BVM s'assure également de la maîtrise du budget des voyages par une meilleure définition de la politique des voyages, la mise en place d'accords auprès de compagnies aériennes et un reporting renforcé.



1. Lycée français international Victor-Segalen de Hong Kong (Chine)
2. Lycée français de New Delhi (Inde)

■ **Le bureau du recrutement** organise la campagne de recrutement des expatriés, procède à l'analyse des dossiers et assure les relations avec les syndicats avant et pendant les commissions paritaires. Cette activité accorde une large place aux relations transversales avec les secteurs géographiques de l'Agence, le secteur pédagogique et le service du budget. Afin d'assurer les recrutements pour la rentrée 2011, deux appels à candidatures ont été nécessaires pour prendre en compte les postes libérés tardivement. Au total, ce sont 236 recrutements qui ont été réalisés. Pour la sélection des personnels de direction, un travail a été mené en étroite collaboration avec le service de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Le bureau du recrutement est également engagé dans la voie de l'amélioration des procédures et de la qualité de service.

■ **Le bureau de gestion administrative et financière**, composé de 25 gestionnaires, 2 adjoints et un chef de bureau, gère administrativement et financièrement les 6 489 personnels de l'Agence (expatriés et résidents). Tous les dossiers du personnel en poste sont gérés dans ce service : avancement, suivi de carrière, ainsi que toute la gestion administrative rattachée. Le gestionnaire pays établit un dialogue permanent, reste à l'écoute des besoins, afin de mieux orienter les personnels en fonction de leurs souhaits d'évolution professionnelle, de leurs compétences et performances, ainsi que des besoins de l'établissement. Il multiplie les contacts avec les établissements afin de suivre les besoins en ressources humaines et en heures d'enseignement. Chargé du recrutement des résidents, le bureau de la gestion administrative et financière a validé cette année près de 800 dossiers.

■ Enfin, **le dialogue social** a été renforcé avec la création d'un bureau en charge des affaires générales et du dialogue social. Ainsi, à côté des réunions formelles (CTP, CCPC), des réunions informelles avec les représentants du personnel ont permis de traiter des sujets transversaux concernant la situation des personnels. Ces réunions d'échanges ont notamment abouti à la proposition d'un texte rénovant le régime des congés au CTP de décembre 2010. De même, l'AEFE a produit pour la première fois son bilan social pour 2009. Ce document aborde tous les aspects relatifs aux personnels : effectifs, recrutements, avancements, fins de mission, temps de travail et absences, voyages. Cette démarche se prolongera dès cette année par la réalisation du bilan social 2010 de l'Agence.



1. Lycée français de Lomé (Togo)
2. Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)

4. LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les secteurs géographiques assurent, dans leur zone de compétence, le pilotage et l'animation du réseau des établissements français à l'étranger.

Ils sont les interlocuteurs permanents des établissements et des postes diplomatiques. En liaison avec les services concernés de l'Agence, ils procèdent à l'examen et au suivi des projets d'établissement et s'assurent de leur articulation avec la politique de l'Agence. Ils proposent à la direction la répartition des moyens et des postes entre les établissements de leur zone et sont étroitement associés au suivi des projets immobiliers. Ils sont chargés de la

préparation des décisions budgétaires de la directrice concernant les établissements en gestion directe (EGD). Ils s'assurent, par les moyens adaptés, de la cohérence entre l'action des établissements conventionnés et la politique de l'Agence. Ils sont chargés du suivi des établissements homologués. Ils contribuent à la préparation des dossiers d'homologation en liaison étroite avec le service pédagogique. Ils présentent à la direction de l'Agence des analyses de la

situation et de l'évolution des établissements français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone géographique. Le découpage des secteurs géographiques répond à des critères d'équilibre du nombre d'établissements, de personnels et d'élèves, en prenant en compte les zones de formation continue.

Les chefs des secteurs géographiques à la rentrée 2011



Michel IGOUT
*Chef du secteur
Maghreb, Machrek,
Madagascar*



Jérôme BOIT
*Chef du secteur
Afrique subsaharienne*



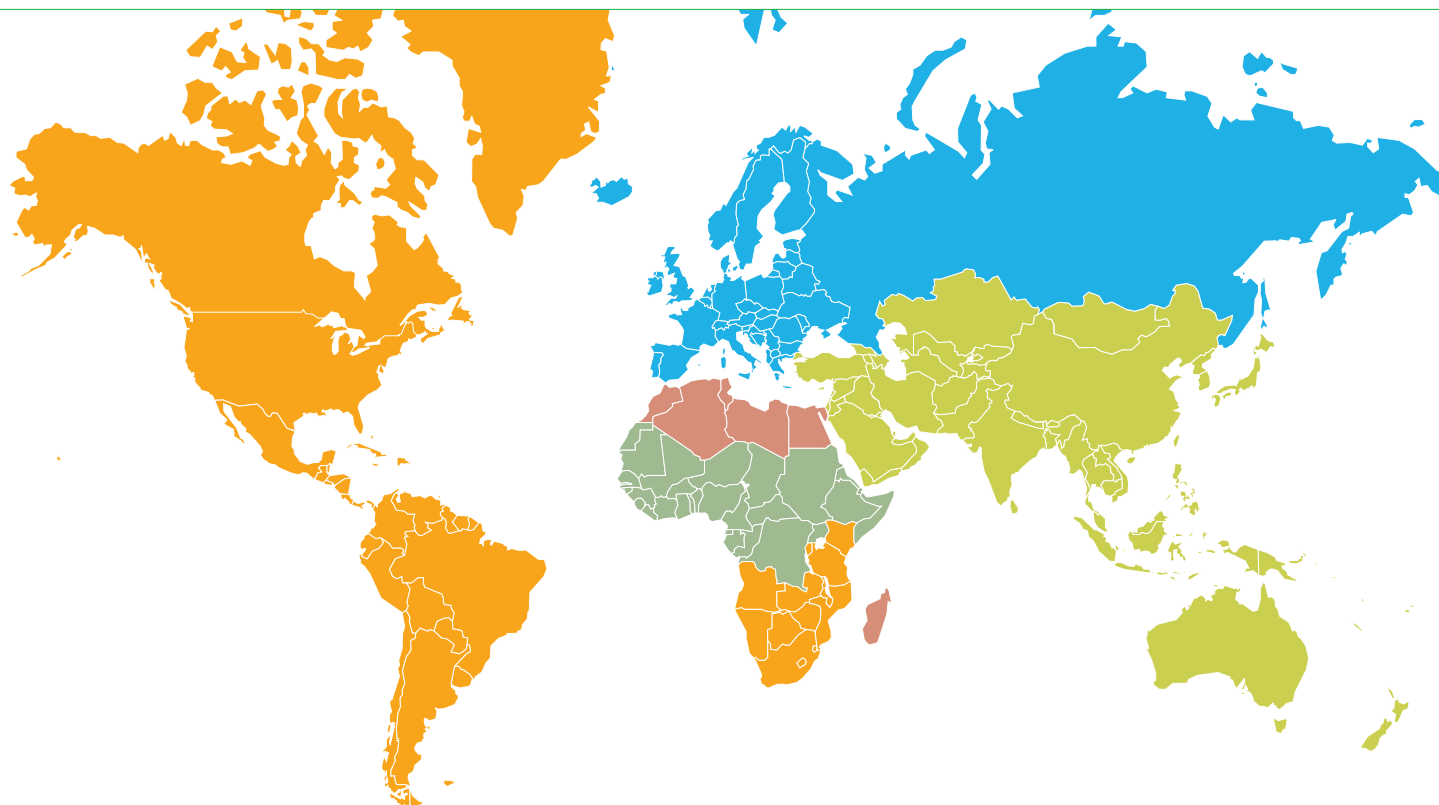
José LESAULNIER
*Chef du secteur Amériques,
Afrique orientale et australe*



Gilles JOSEPH
*Chef du secteur
Moyen-Orient, Asie,
Océanie*



Bernard PUJOL
Chef du secteur Europe



Pour l'année scolaire
2011-2012, la répartition
des pays par secteur géographique
est la suivante :

MAGHREB, MACHREK, MADAGASCAR

Algérie, Comores, Égypte, Lybie,
Madagascar, Maroc, Tunisie.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Bénin, Burundi, Cameroun, Congo,
Djibouti, Éthiopie, Gabon, Ghana,
Guinée équatoriale, Nigeria,
République Démocratique du Congo,
République centrafricaine, Rwanda,
Tchad, Togo, Burkina-Faso, Cap-
Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée,
Mali, Maroc, Mauritanie, Niger,
Sénégal, Soudan.

AMÉRIQUES, AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Afrique du Sud, Angola, Kenya,
Mozambique, Ouganda, Tanzanie,
Zambie, Zimbabwe, Colombie, Costa
Rica, Cuba, El Salvador, Équateur,
Guatemala, Haïti, Honduras,
Maurice, Mexique, Nicaragua,
Panama, République Dominicaine,
Venezuela, Canada, États-Unis,
Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay,
Pérou, Seychelles, Uruguay.

MOYEN-ORIENT, ASIE, OCÉANIE

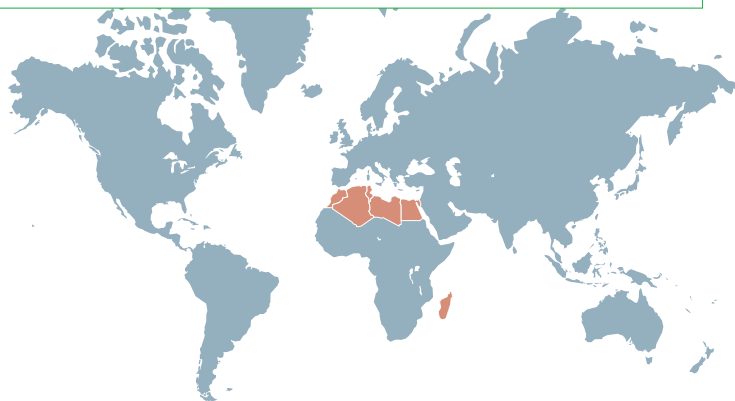
Australie, Cambodge, Chine,
Indonésie, Japon, Laos, Malaisie,
Myanmar, Philippines, République
de Corée, Singapour, Taiwan,
Thaïlande, Vanuatu, Vietnam,
Afghanistan, Arabie Saoudite,
Bahreïn, Bangladesh, Émirats Arabes
Unis, Inde, Iran, Israël, Jérusalem,
Jordanie, Koweït, Liban, Népal,
Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar,
Sri Lanka, Syrie, Yémen.

EUROPE

Allemagne, Autriche, Belgique,
Bosnie-Herzégovine, Bulgarie,
Chypre, Croatie, Danemark, Espagne,
Grèce, Irlande, Italie, Roumanie,
Serbie, Slovénie, Turquie, Portugal,
Arménie, Finlande, Géorgie,
Hongrie, Lituanie, Luxembourg,
Pays-Bas, Royaume-Uni, Norvège,
Pologne, République Tchèque, Russie,
Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : **87**
DONT 38 EGD ET 10 CONVENTIONNÉS

NOMBRE D'ÉLÈVES : **55 609**
(35 % FRANÇAIS, 59 % NATIONAUX, 6 % ÉTRANGERS TIERS)



LE SECTEUR MAGHREB, MACHREK, MADAGASCAR

Le secteur Maghreb, Machrek, Madagascar regroupe 7 pays. L'ensemble des écoles, collèges et lycées de ce secteur scolarise au total 55 609 élèves, dont près de 43 000 en Afrique du Nord et plus de 12 500 à Madagascar. La répartition des élèves par nationalité (35 % de Français, 59 % de nationaux et 6 % d'étrangers tiers) est marquée par des **disparités importantes**. Au Maroc, 82 % de Français à l'école Renoir de Marrakech et 75 % de nationaux à l'école Jean-Jacques-Rousseau et au lycée Paul-Valéry de Meknès. En Tunisie, 84 % de Français à l'école Jean-Giono de Bizerte, 86 % à l'école Guy-de-Maupassant de Sousse et 51 % de nationaux au lycée Pierre-Mendès-France de Tunis. Dans l'Océan indien, 72 % de Français dans l'établissement de Tananarive et à l'école Matisse de Moroni.

Comme pour les autres secteurs géographiques, le pilotage du secteur Maghreb, Machrek, Madagascar depuis l'Agence a porté sur l'objectif de **déconcentrer la gestion** d'une partie des moyens et des mis-

sions vers des établissements dits « mutualisateurs » chargés d'organiser régionalement des plates-formes de services, notamment en vue d'assurer la formation continue des personnels : le lycée Descartes à Rabat, le lycée Pierre-Mendès-France à Tunis et le lycée français de Tananarive. C'est également dans cette perspective que l'Agence a continué de mettre en place des **conseillers pédagogiques** dans les établissements, en particulier dans le 2nd degré.

Le secteur s'est attaché à poursuivre sa politique de contractualisation par la **mise en place d'accords de partenariat** avec le réseau des établissements homologués, dont les plus nombreux de ce secteur sont implantés au Maroc, à Madagascar et en Égypte.

Enfin, les **crises** survenues au Maghreb et la continuation de la crise malgache ont marqué les établissements du secteur. Les événements politiques dits du « printemps arabe » ont provoqué en Libye l'évacuation de la communauté française le 23 février

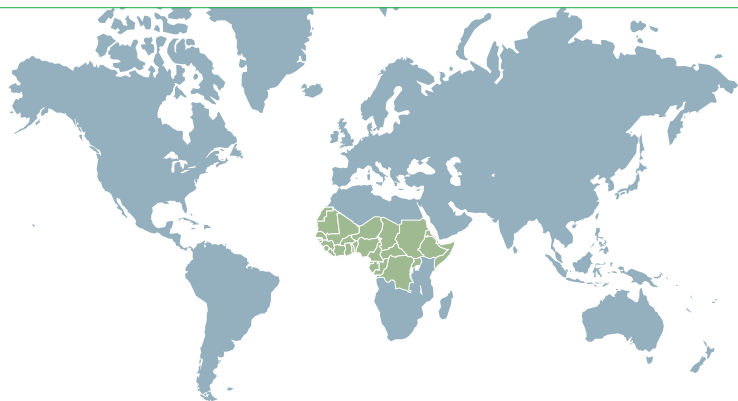
2011, la fermeture du lycée français et le rapatriement de tous les personnels titulaires nommés par l'AEFE. Les mesures nécessaires ont été prises pour assurer l'inscription en France des élèves rapatriés. En Tunisie et en Égypte, la situation a provoqué plusieurs journées de fermeture des établissements, mais les cours ont pu reprendre dans des délais convenables et les examens de fin d'année être organisés normalement. En Égypte, la baisse du revenu des familles a plus durement touché les établissements homologués locaux. À Marrakech, l'attentat du 29 avril 2011 n'a pas eu d'incidence particulière sur la vie scolaire des établissements français. À Madagascar, en revanche, la crise politique et sociale a continué de peser lourdement sur l'évolution du nombre d'élèves et la rentrée 2010 a enregistré une diminution de 210 élèves. Deux établissements ont enregistré de fortes baisses (lycée Sadi-Carnot de Diego Suarez et collège Françoise-Dolto de Majunga).



Lycée français de Tananarive (Madagascar)

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 72
DONT 4 EGD ET 27 CONVENTIONNÉS

NOMBRE D'ÉLÈVES : 40 804
(39 % FRANÇAIS, 44 % NATIONAUX, 17 % ÉTRANGERS TIERS)



Le secteur Afrique subsaharienne regroupe 24 pays du Cap Vert à Djibouti, du sud du Maghreb aux Grands Lacs. Le Sénégal, fort de 6 500 élèves, représente le réseau le plus complet avec 11 établissements dont 1 EGD et 4 conventionnés. La Côte d'Ivoire, avec 7 établissements à Abidjan en accord de partenariat avec l'AEFE et près de 5 700 élèves, est redevenue un réseau dense.

Les établissements de ce secteur présentent des **spécificités fortes**, en particulier un environnement marqué par l'histoire des relations des pays concernés avec la France et imprégné de la langue et de la culture françaises. Toutefois, les écoles françaises de ces pays accueillent de plus en plus d'élèves français de retour dans le pays d'origine de leur famille (Congo, Mali, Togo). Autre particularité, les situations politiques, parfois instables et les crises peuvent entraîner de subites chutes d'effectifs voire des fermetures-réouvertures d'établissements.

La répartition des effectifs par nationalité masque de **grandes disparités** : les Français représentent plus de 60 % des élèves au Sénégal, au Gabon, au Congo ou à Djibouti, mais moins du tiers en Ethiopie, au Nigeria ou en Guinée Equatoriale.

L'année 2010-2011 a été marquée en Afrique par plusieurs **événements politiques et sécuritaires qui ont fortement touché les établissements** du réseau. La crise ivoirienne a entraîné une baisse très nette des effectifs (plus de 50 % de départs échelonnés sur plusieurs mois). Les établissements d'Abidjan ont cependant réussi à rester ouverts pratiquement toute l'année

et ont pu organiser le baccalauréat et le diplôme national du brevet. À la rentrée 2011, tous les établissements sont ouverts et les effectifs tendent à retrouver leur niveau d'avant la crise. Les événements au Niger et en Mauritanie ont conduit à un renforcement des mesures de sécurités dans les établissements de Nouakchott, Bamako et Niamey. Au Burkina Faso, les tensions ont également amené à déplacer les dates de congés intermédiaires et à renforcer la sécurité des bâtiments.

Par ailleurs, l'AEFE a maintenu son objectif d'un **accroissement de l'offre pédagogique** et de **développement des sections bilingues**. Dans ce cadre, elle a mis en place un maillage d'experts, de conseillers pédagogiques 2nd degré et d'enseignants maîtres formateurs du 1^{er} degré expatriés. Un appui important a été assuré en direction des systèmes éducatifs locaux en étroite liaison avec les postes diplomatiques. Cette politique de coopération éducative se matérialise par l'accueil et la formation de professeurs nationaux.

Enfin, la modernisation du réseau s'est poursuivie au travers de **nombreux projets immobiliers** réalisés au cours de l'année 2010-2011 : pose de la première pierre de la nouvelle école primaire à Bamako, plateau sportif à Nouakchott, bâtiment à Accra, immeuble de logements pour les enseignants à Abuja. Des projets pour Ouagadougou, Nouakchott, Cotonou, Brazzaville, Lagos, Kinshasa, Malabo sont

également à l'étude. Le dynamisme de la politique immobilière a été illustré par l'inauguration du nouveau lycée Jean-Mermoz de Dakar, le 19 novembre 2010, par le ministre de l'Éducation nationale, Luc Châtel, en présence du ministre de l'Éducation nationale sénégalaise, de la directrice de l'AEFE et de l'ambassadeur de France à Dakar. Cet établissement accueille près de 2 400 élèves à la rentrée 2011.

Lycée français de Lomé (Togo)



Le secteur Amériques, Afrique australe et orientale regroupe 31 pays. La fréquentation des établissements de ce secteur a enregistré une **progression** de 2,5 % par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi leur **dynamisme** et leur forte **attractivité**. Sur le continent américain, l'établissement de Toronto poursuit son développement (+ 18 %) et connaît la plus forte croissance sur cette zone géographique, suivi par Saint-Domingue (+ 11 %) et Managua (+ 10 %). En Afrique australe et orientale, l'établissement de Maputo connaît une hausse de 20 %, celui de Lusaka de 18 % et celui de Luanda de 12 %.

Le secteur se caractérise par une **grande hétérogénéité**, tant par la taille de ses établissements (de 70 élèves en Zambie à 2 896 à Mexico) que par les filières qui y sont ouvertes. Le lycée de Mexico est le seul du réseau à proposer des sections technologiques industrielles, des sections de techniciens supérieurs, ainsi qu'une licence professionnelle. Ce secteur a enfin la particularité d'accueillir la plupart des établissements fonctionnant selon le calendrier du rythme sud (année scolaire s'étalant de février à décembre).

Le secteur comprend cinq régions ayant leurs propres spécificités :

■ **L'Amérique du Nord** regroupe 8 236 élèves, soit 21 % des effectifs du secteur. La plupart des établissements sont uniquement homologués, ce modèle répondant davantage aux attentes des publics nord-américains,

■ **L'Amérique Centrale/Caraïbes** regroupe 8 413 élèves, soit 21 % des effectifs du secteur. Cette région est caractérisée par son bilinguisme et son biculturalisme français/espagnol, la plupart des établissements de cette zone étant profondément ancrés dans le dispositif local d'enseignement,

■ **L'Amérique du Sud (zone de Sao Paulo)** regroupe 7 306 élèves, soit 18 % des effectifs du secteur (dans cette zone, le Brésil constitue un réseau local qui accueille 3 établissements conventionnés et 2 établissements simplement homologués),

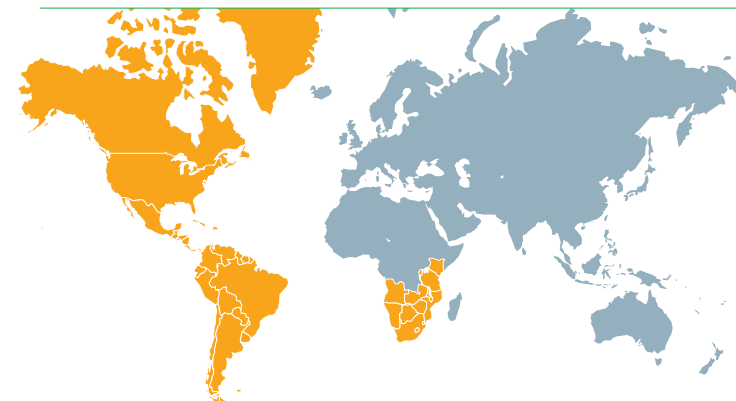
■ **L'Amérique du Sud (zone de Santiago)** regroupe 8 923 élèves, soit 23 % des effectifs du secteur. L'ensemble des établissements fonctionne selon un calendrier de rythme Sud,

■ **L'Afrique australe et orientale** regroupe 6 747 élèves, soit 17 % des effectifs du secteur. Dans cette région, les établissements de petite taille poursuivent leur développement, soutenu par la mise en place de sections bilingues.

Cette année scolaire a été marquée par la **signature d'accords de partenariat** entre l'Agence et tous les établissements uniquement homologués de ce secteur, à l'exception de ceux du continent nord-américain qui relèvent d'un dispositif particulier en cours de finalisation.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 103
(DONT 1 EGD ET 48 CONVENTIONNÉS)

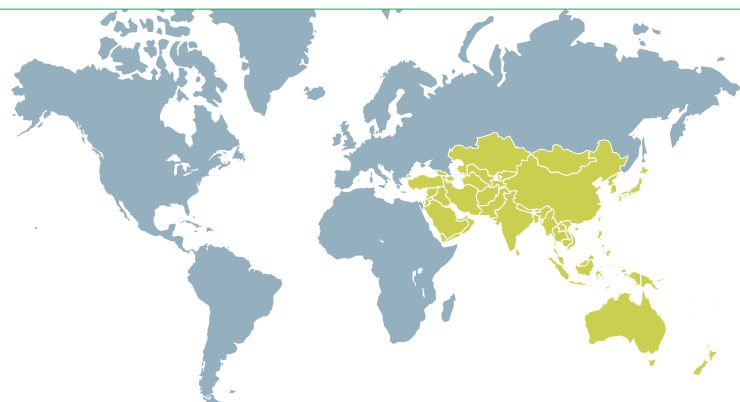
NOMBRE D'ÉLÈVES : 55 408
(36 % FRANÇAIS, 55 % NATIONAUX, 9 % ÉTRANGERS TIERS)



1. Lycée Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du Sud)
2. Lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince (Haïti)

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : **103**
(DONT 5 EGD ET 35 CONVENTIONNÉS)

NOMBRE D'ÉLÈVES : **79 727**
(27 % FRANÇAIS, 58 % NATIONAUX, 15 % ÉTRANGERS TIERS)



Le secteur Moyen-Orient, Asie, Océanie regroupe 36 pays.

Le secteur s'est fixé **quatre objectifs majeurs** pour accompagner le développement des établissements :

- la mise en place d'un suivi de la gestion des moyens d'enseignement,
- le développement de l'innovation pédagogique (création de sections sportives) et technologique (dématérialisation du baccalauréat),
- l'accompagnement de l'offre pédago-

gique dans le domaine de l'enseignement des langues et de l'EPS,

- le développement de la coopération éducative.

Les établissements du secteur Moyen-Orient, Asie, Océanie demeurent particulièrement **attractifs** malgré les conséquences de la crise économique qui a touché certains pays de la zone. Des dispositifs nouveaux ont été mis en place afin de développer l'attractivité des établissements : enseignement bilingue dès les classes de maternelle, **politique des langues renforcée** (poursuite de section bilingue français/chinois à Pékin, section internationale de chinois à Shanghai), établissements supports de projets de coopération (école Centrale à Pékin, cursus aéronautique à Tianjin).

Dans cette perspective, le **renforcement de l'accueil d'élèves nationaux et étrangers tiers** est un enjeu majeur. L'articulation avec les dispositifs d'enseignement bilingue, relevant de programmes intégrés de coopération, permet également de renforcer l'implantation locale de nos établissements. La zone Moyen-Orient, Asie, Océanie poursuit la dynamique engagée de modernisation et d'internationalisation des établissements dans un contexte extrêmement concurrentiel, notamment avec les écoles anglophones. Dans ce cadre, elle privilégie une logique de réseau et confirme de fortes capacités d'autofinancement. Par ailleurs, la grande majorité des établissements veille à ce que leur projet d'éta-

blissement soit en conformité avec les objectifs fixés conjointement par l'Agence et par le ministère de l'Éducation nationale. Ces objectifs portent particulièrement sur l'éducation à l'orientation dans tout le secondaire, la promotion des filières scientifiques et des langues étrangères.

Au **Moyen-Orient**, le renforcement de l'enseignement de l'arabe, l'intégration des contraintes éducatives locales au regard des normes de l'homologation, la formation et la professionnalisation des recrutés locaux, relèvent de problématiques communes dans une zone où les établissements sont statutairement très hétérogènes. Le renforcement du partenariat avec la Mission Laïque Française (lycées d'Al Khobar, de Djeddah en Arabie Saoudite, l'école de Bahrein, le lycée Voltaire au Qatar) s'inscrit dans une logique de complémentarité. Il en est de même avec les établissements de l'association franco-libanaise d'éducation et de culture (AFLEC) à Dubaï et Abou Dhabi, qui s'inscrivent dans l'accord cadre signé entre l'AEFE et la MLF.

Le secteur Moyen-Orient, Asie, Océanie reste très impliqué dans le dispositif de **coopération éducative** avec :

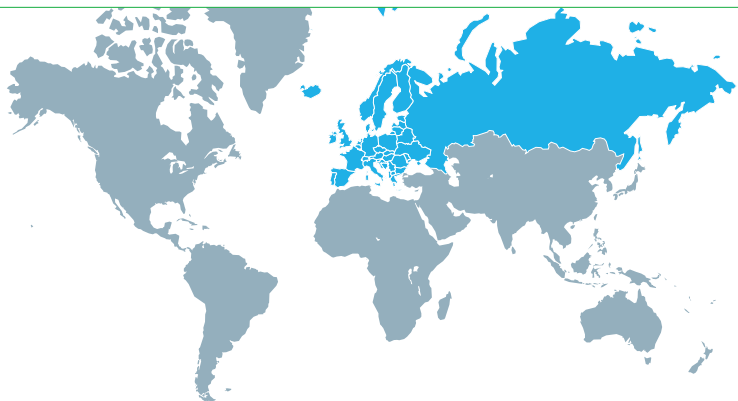
- le lycée français Louis-Massignon d'Abou Dhabi (EGD) qui porte le projet de coopération éducative en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand. Ce projet de formation d'élites locales est financé par l'émirat, tout comme l'extension immobilière de l'établissement,

- le lycée français de Pondichéry, qui a opté pour une stratégie de captation d'élèves nationaux à travers le montage d'une filière scientifique en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand,
- le lycée français de Pékin, établissement support du projet de coopération scientifique avec Centrale Pékin.

Le dynamisme des établissements se manifeste par une **forte activité immobilière**. En relation avec le secteur immobilier de l'Agence, le secteur a suivi la réalisation d'un nombre important et varié de projets immobiliers, qu'il s'agisse d'extensions de locaux existants (Singapour, Sydney, Hong Kong, Dubaï), des constructions en cours (Tokyo), de nouveaux projets de construction (Pékin, Téhéran, Amman), de recherches de terrain ou de locaux (Hanoï, Séoul), voire des projets de délocalisation (Séoul) et enfin un nouvel établissement inauguré (Hô Chi Minh-Ville). En association avec le service du budget, le secteur a poursuivi la mise en place de l'organisation de **conférences d'orientations stratégiques** afin de simplifier et de clarifier les règles budgétaires en particulier pour les établissements en gestion directe et pour tous les établissements ayant un projet immobilier. Enfin, le secteur a dû gérer **trois crises majeures** : les conséquences du séisme du 11 mars au Japon, la fermeture de l'école française de Sanaa au Yémen et les événements en Syrie.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : **120**
DONT 27 EGD ET 39 CONVENTIONNÉS

NOMBRE D'ÉLÈVES : **64 162**
(53 % FRANÇAIS, 36 % NATIONAUX, 11 % ÉTRANGERS TIERS)



Le secteur Europe regroupe 33 pays. Les établissements du secteur restent **attractifs** malgré la crise économique qui a touché certains pays européens. Les effectifs ont continué de progresser d'environ 4 % à la rentrée 2010.

Le pilotage du secteur Europe depuis l'Agence s'est fixé **deux objectifs majeurs** :

- la mise en place d'un suivi de la gestion des moyens d'enseignement,
- une incitation au développement de l'offre d'enseignement dans le domaine des langues pour développer l'attractivité des établissements et répondre aux attentes des familles. Dans ce cadre, les établissements ont consenti de réels efforts qui se sont traduits par l'ouverture de filières bilingues français/anglais dès la maternelle, la mise en place de sections européennes et de disciplines non linguistiques (DNL). Partout, l'apprentissage de la langue anglaise, sans réduire la part du français, a été renforcé. Nombreux sont les établissements qui ont introduit la validation du niveau d'anglais des élèves du primaire et du secondaire grâce aux examens de l'université de Cambridge. Cette mesure sera étendue dans les

toutes prochaines années. L'Agence incite les établissements à étendre cette validation à l'allemand et à l'espagnol.

Le secteur a suivi **la concrétisation de nouveaux projets dans le domaine des langues** dans une quarantaine d'établissements. Ainsi de nouvelles filières bilingues se sont ouvertes, par exemple à Turin où les élèves de petite et de moyenne section peuvent suivre, depuis la rentrée 2009, un enseignement en français et en anglais. Les filières existantes à Bruxelles, Londres, Berlin, Turin continuent à attirer un nombre de plus en plus important d'élèves.

Par ailleurs, la grande majorité des établissements veillent à ce que leur projet d'établissement soit en conformité avec les objectifs fixés conjointement par l'Agence et par le ministère de l'Éducation nationale. Ces objectifs portent particulièrement sur l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à l'orientation dans tout le secondaire, la promotion des filières scientifiques et la promotion des langues étrangères. L'ouverture sur la culture des pays d'accueil demeure un objectif majeur pour la plupart des équipes pédagogiques.

Le dynamisme des établissements se manifeste par une **forte activité immobilière**. Le secteur a ainsi suivi la réalisation d'un nombre important de projets immobiliers variés, qu'il s'agisse d'extensions de locaux existants (Francfort, Porto, St-Exupéry à Madrid, le nouveau collège français bilingue de Londres, l'installation du nouveau collège de Berlin), de la construction de la maternelle et de l'inauguration du gymnase et de la médiathèque à Bruxelles, de recherches de terrain ou de locaux (Barcelone, Bruxelles) et de projets en cours de réalisation (Düsseldorf, Francfort, Bucarest).

Le secteur Europe, en coopération avec la direction de l'Agence, a poursuivi l'organisation de conférences budgétaires en particulier pour les établissements en gestion directe afin d'**améliorer la gouvernance des établissements**, de simplifier et de clarifier les règles budgétaires en vigueur.





Thomas PHAM VAN
chef du service du budget

5. LE SERVICE DU BUDGET

Le service du budget est chargé de la construction du budget annuel et pluriannuel des services centraux de l'Agence (phases PLF, triennaux budgétaires, budgets primitifs...), du suivi infra annuel du budget (masse salariale, investissement immobilier, fonctionnement...) et de la prévision de la ressource propre.

Il prépare le budget annuel et les décisions budgétaires modificatives de l'Agence et se charge de leur mise en œuvre. Dans ce cadre, il assure l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

Il assure le pilotage de la masse salariale : suivi infra annuel, simulation de dépense, budgétisation. Parallèlement, il assume le contrôle budgétaire des emplois et garantit le respect du plafond d'emplois. Il produit les barèmes d'ISVL et de l'avantage familial depuis fin 2010.

Il assure également la budgétisation et le suivi infra annuel de la programmation immobilière de l'Agence.

Il participe à l'élaboration des contrats, des conventions et des marchés publics et en assure le suivi.

La cellule des données, informations et statistiques est rattachée au service du budget depuis fin 2010, son rôle est de centraliser l'information provenant des différents systèmes d'information, d'organiser la remontée des données pour l'Agence, de développer et de faire vivre les outils d'analyse et de production d'information.





Damien THOMAS
Agent comptable principal

6. L'AGENCE COMPTABLE

Sur l'exercice 2010, le volume financier des opérations directes réalisées par l'agence comptable s'est élevé à plus de 700 M€.

L'agence comptable est composée de 9 collaborateurs et de l'agent comptable principal. Pour assurer la gestion des 75 établissements gérés directement (EGD) implantés dans 24 pays, elle s'est dotée de **35 agences comptables secondaires** in situ dont les opérations relèvent, in fine, de la responsabilité de l'agent comptable principal et représentent près de 300 M€.

Conformément au règlement général sur la comptabilité publique, l'agence comptable **assure les opérations de contrôle des dépenses et recettes, les paiements, les encaissements, la tenue de la comptabilité et la conservation des pièces et**

valeurs. Outre ces missions, elle a un rôle de conseil pour permettre la faisabilité de certaines opérations et la réalisation de projets, y compris à l'étranger, avec toute la sécurité, notamment budgétaire et financière et la fiabilité réglementaire et comptable nécessaires. Cette mission s'exerce au profit de la direction et des services de l'Agence, mais aussi des EGD.

À cette fin, l'agence comptable principale a mis en place un **pôle de suivi et d'assistance des EGD** dont l'action profite également aux établissements conventionnés en tant que de besoin. Cette cellule réalise également les audits comptables sur place des EGD, en moyenne 6 par an, et assure l'agrégation de leurs comptes financiers.

Les 3 autres pôles, « dépenses et paye », « recettes » et « comptabilité » ont réalisé en 2010 les opérations courantes suivantes :

- environ 5 500 paiements dont près de 600 sur des comptes à l'étranger,

- des contrôles aléatoires sur la paye qui représente plus de 78 000 bulletins par an,
- le traitement de près de 2 200 ordres de recettes.

Par ailleurs, **l'agence comptable participe à de nombreux projets transversaux** (immobilier, rémunérations accessoires et indemnités des personnels à l'étranger, maîtrise des risques financiers et comptables...) et développe, dans le cadre de sa démarche de service, un contrôle partenarial avec les autres acteurs de l'Agence.



1. Lycée français de Shanghai (Chine)
2. Lycée français Jean-Renoir de Munich (Allemagne)



Joëlle JEAN
Chef du service pédagogique

7. LE SERVICE PÉDAGOGIQUE

Le service pédagogique est chargé de définir la politique éducative et pédagogique de l'Agence.

Le service pédagogique doit **s'assurer de la conformité de l'enseignement dispensé dans le réseau avec les programmes et la politique d'éducation du ministère de l'Éducation nationale**. Il contribue également à la gestion prévisionnelle des emplois et des moyens. Ses missions sont réalisées en partenariat avec les différents services de l'AEFE, avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et avec le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO, DE, DRH, IGEN, IGAENR, DREIC...). Le service assure la continuité du service public d'éducation à l'étranger, qu'il s'agisse du calendrier, des horaires, des programmes ou des examens. Il a pour mission de promouvoir la langue française comme

mode de scolarisation et comme moyen de diffusion des valeurs du système éducatif français, tout en adaptant les programmes français aux contextes locaux. Il doit développer une **politique innovante**, notamment dans l'enseignement des langues vivantes et l'enseignement des disciplines scientifiques. À cet effet, un groupe de travail conduit par l'inspection générale a rendu ses conclusions sur le bilinguisme et l'enseignement des langues dans le réseau. Le service produit également des textes d'orientation pédagogique à destination des établissements.

Il participe au **recrutement des personnels expatriés** (inspecteurs de l'Éducation nationale, chefs d'établissement, directeurs d'école, conseillers pédagogiques adjoints à l'inspecteur de l'Éducation nationale, enseignants maîtres formateurs, professeurs et conseillers pédagogiques du second degré) dont il définit les missions en concertation avec la direction des ressources humaines. Il anime et coordonne le réseau des 20 inspec-

teurs de l'Éducation nationale en résidence. Il assure le suivi des personnels titulaires et recrutés locaux, à travers des inspections et des visites, ainsi que l'expertise pédagogique des enseignements dans les premier et second degrés. Il organise des examens à l'étranger en relation avec les académies de rattachement. Il a aussi la responsabilité de la diffusion, de l'organisation et du suivi des différents concours nationaux en lien avec les partenaires concernés.

Le service pédagogique assure le **suivi des projets d'établissement**, apporte un **appui aux initiatives innovantes** dans les établissements par le biais de subventions accordées à des actions pédagogiques pilotes, et définit les axes prioritaires de la formation continue des personnels, de la coordination, de la gestion et de la validation des **plans régionaux de formation** en relation avec les académies partenaires. Il participe à l'instruction des dossiers et garantit le **suivi de l'homologation** des éta-

blissements en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. À ce titre, il assume un rôle de conseil et d'information auprès des établissements et des services de coopération et d'action culturelle des ambassades. Il a participé, en 2010-2011, à la création du « **label FrancÉducation** » en liaison avec le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Il pilote et gère en direct le programme « **Français langue maternelle** » (FLAM) dont l'objectif est de permettre à des enfants, français ou binationaux, scolarisés dans un établissement du système local, de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture.

Un pôle en charge des évolutions du réseau a été créé à la rentrée 2011 au sein du service pédagogique pour suivre les dossiers de l'homologation, du « label FrancÉducation » et du programme FLAM.



Lucia DA SILVA
*Chef du service
 orientation et enseignement supérieur*

8. LE SERVICE ORIENTATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

“ Le service orientation contribue à renforcer l’attractivité de l’enseignement supérieur français dans un contexte international de plus en plus concurrentiel. ”

Le service orientation et enseignement supérieur a pour mission principale de **définir et de mettre en œuvre la politique de l’Agence en matière d’orientation des élèves**, en lien avec le ministère de l’Éducation nationale, le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires étrangères et européennes. Il contribue ainsi à renforcer l’attractivité de l’enseignement supérieur français dans un contexte international de plus en plus concurrentiel.

À ce titre, les experts de l’orientation du service interviennent tout au long de l’année dans les établissements pour aider leurs directions à définir un programme d’orien-

tation, à **former les personnels-relais** orientation et les professeurs principaux, et à **informer les élèves et leurs parents**. Ils dispensent également des conseils au cours d’entretiens individuels.

Le service veille aussi à la bonne **affectation dans l’enseignement français des élèves** de retour en France au cours de leur scolarité secondaire ou après le baccalauréat, notamment par l’administration et le suivi de l’application nationale Admission Post-Bac. Le service orientation et enseignement supérieur s’occupe par ailleurs de la mise en œuvre et de l’accompagnement du programme des **bourses Excellence-Major**, qui permet d’accorder des bourses aux meilleurs

élèves étrangers issus des établissements du réseau afin qu’ils poursuivent des études supérieures de haut niveau en France. Ce programme est suivi en lien avec la direction générale de la Mondialisation (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes et le centre national des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

Enfin, le service prend en charge le développement de **projets de coopération éducative et universitaire** et le développement de formations post-baccalauréat délocalisées telles que les classes préparatoires aux grandes écoles.



Lycée Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du Sud)



Jean-Luc MASSIN
*Chef du service
 de l'aide à la scolarité*

9. LE SERVICE DE L'AIDE À LA SCOLARITÉ

Le service de l'aide à la scolarité assure la gestion de l'aide à la scolarité des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger.

L'aide à la scolarité prend la forme de **bourses scolaires**, ouvertes sur critères sociaux aux enfants français de toutes les classes, et de **prise en charge** à destination des élèves français scolarisés dans les classes de lycée. Le service de l'aide à la scolarité élabore la réglementation applicable au domaine et assure le pilotage de ces deux dispositifs (bourses scolaires et prise en charge) au niveau des postes diplomatiques et consulaires responsables de leur gestion localement. Il leur dispense au quotidien conseil et assistance.

Le service instruit les propositions des commissions locales des bourses scolaires, les soumet à l'avis de la commission nationale (instance dont il assure l'organisation

et le secrétariat) et notifie aux postes les décisions définitives prises par l'Agence.

Il est chargé des **dotations budgétaires allouées à l'Agence au titre de l'aide à la scolarité**, et de la liquidation des subventions versées aux établissements.

Le service gère aussi le précontentieux et le contentieux afférant au domaine et rend régulièrement compte de l'état du système à sa tutelle, la direction des Français à l'étranger au ministère des Affaires étrangères et européennes, et à toutes les parties prenantes concernées.

Enfin, il met en œuvre la **formation réglementaire et technique** des agents consulaires en charge directe du dossier.



Lycée Jules-Verne de Johannesburg
 (Afrique du Sud)

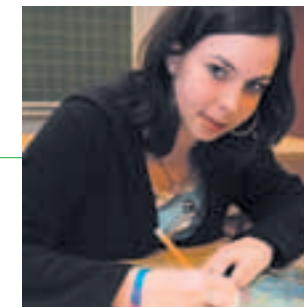


Lycée René-Descartes de Rabat (Maroc)



Philippe TERNOY
Chef de la cellule analyse et conseil

Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas)



10. LA CELLULE ANALYSE ET CONSEIL

La cellule analyse et conseil exerce ses missions d'expertise et de conseil auprès de tous les établissements du réseau.

La cellule analyse et conseil a pour objectif la facilitation du dialogue de gestion et de gouvernance au sein des établissements ainsi que l'homogénéisation des procédures et des documents présentés. Elle participe à l'appui des décisions de la direction de l'AEFE pour toute question relevant des relations entre l'AEFE et les établissements.

Elle travaille en liaison avec l'ensemble des services centraux. Dans ce cadre, au cours de l'année écoulée, elle a contribué à alimenter la réflexion sur des dossiers « transversaux » en particulier la **mise en place des établissements mutualisateurs**, les nouvelles relations contractuelles à établir avec les

établissements partenaires et la gestion des personnels en contrat local.

Elle participe à la procédure de **recrutement des chefs des services administratif et financier** expatriés. Elle coopère avec les secteurs géographiques, le service du budget et l'agence comptable pour tous les sujets concernant l'allocation et l'utilisation des moyens par les établissements. Elle est chargée de l'**analyse du fonctionnement des établissements** sur pièces et de missions de conseil sur place (relatives à l'offre pédagogique, au projet d'établissement, à l'évolution des effectifs, à l'immobilier, à la carte des emplois et à la gestion des ressources humaines, à la situation financière et à la gouvernance des établissements). Les constats et préconisations élaborés à cette occasion sont intégrés dans un rapport établi dans le cadre d'une procédure rédactionnelle contradictoire qui associe les

établissements analysés et les postes diplomatiques. Elle est chargée, en lien avec les secteurs géographiques, du suivi des préconisations émises.

La cellule analyse et conseil anime également le volet **formation** des gestionnaires, chefs de service administratif et financier, et des chefs d'établissement. Dans ce cadre, elle organise les séminaires de gouvernance communs à toutes les zones de formation continue, ainsi que les stages relatifs à la mise en place des établissements mutualisateurs. Elle œuvre à la formation des services internes de l'AEFE en vue d'une harmonisation des pratiques des services budgétaires. Enfin, elle est chargée de l'harmonisation des procédures et de la formalisation des documents à caractère financier destinés aux établissements. À ce titre, au cours de l'année écoulée, elle a assuré le développement d'un système informatisé permettant

la remontée vers le siège des budgets et des comptes financiers des établissements conventionnés. Des tableaux d'aide au suivi des établissements ont été élaborés en collaboration avec les responsables budgétaires des secteurs géographiques de l'Agence. Ils visent à faciliter l'analyse du bilan, du fonds de roulement et du fonds de réserve réellement disponibles. Ils permettront également aux établissements d'organiser plus systématiquement la gestion prévisionnelle de leur trésorerie et de présenter plus aisément l'évolution de leur activité par le biais d'un tableau de bord pluriannuel mettant en évidence, par niveaux, les paramètres relatifs aux effectifs, à la masse salariale et aux tarifs pratiqués. Elle a également contribué à la généralisation de la mise en place de **conférences d'orientation stratégique** triennale dans les établissements conventionnés.



Pierre FAVRET
Chef du service immobilier

II. LE SERVICE IMMOBILIER

Le service immobilier est compétent pour les biens propres de l'Agence ainsi que pour les biens domaniaux remis en dotation à l'Agence par l'État.

Le service immobilier a en charge la **gestion du patrimoine des lycées français à l'étranger**, en liaison avec l'ensemble des services de l'Agence et les chefs d'établissement, et il suit les opérations programmées sur le réseau. Pour assurer ces missions, il s'est doté des compétences administratives, juridiques et techniques nécessaires.

Il est compétent pour les biens propres de l'Agence ainsi que pour les biens domaniaux remis en dotation à l'Agence par l'État. Il intervient dans la gestion de ce

patrimoine et assure, en liaison étroite avec les secteurs géographiques et les établissements, le suivi des opérations telles que les **acquisitions**, les **ventes**, les **locations**, les **constructions** et les **rénovations**. Il est l'interlocuteur du service des affaires immobilières du ministère des Affaires étrangères et européennes pour les projets des établissements en gestion directe qui ne sont pas remis en dotation et pour les projets dont la conduite d'opération est confiée à ce service. Il exerce enfin une mission de conseil auprès des établissements conventionnés qui gèrent eux-mêmes leurs installations, et leur apporte une assistance technique pour le montage de leurs opérations immobilières.

Dans l'actualité immobilière de l'année 2010/2011, **plusieurs évolutions** sont à signaler :

■ L'AEFE poursuit ses discussions avec le service de France-Domaine du minis-

tère de l'Économie et des Finances sur le transfert à l'Agence de la responsabilité et de la gestion de l'ensemble des bâtiments utilisés par des EGD et appartenant à l'État. Les conditions juridiques de la mise à disposition de ce patrimoine ne sont pas encore précisément arrêtées, de même que le transfert de moyens devant accompagner ce transfert de charge.

■ Le **schéma pluriannuel de stratégie immobilière** (SPSI) de l'Agence qui a été transmis au ministère de l'Économie et des Finances en juillet 2010 a été approuvé par France-Domaine le 27 juin 2011. Cette étude envisage trois scénarios de stratégie immobilière conduisant à des investissements plus ou moins importants. Des précisions sur les moyens financiers dont disposera l'Agence pour la gestion de son patrimoine scolaire seront nécessaires pour se prononcer sur le choix du scénario retenu.

Lycée français de Prague
 (République Tchèque)



■ En application de la loi de programmation des finances publiques 2011-2013, votée en décembre 2010, l'AEFE, comme la totalité des opérateurs publics, n'est plus autorisée à recourir à l'emprunt pour financer ses investissements immobiliers. De nouveaux modes de financements sont à l'étude pour permettre à l'Agence de financer ses projets et de poursuivre la mise en œuvre de sa politique immobilière.

École française de
 Bratislava (Slovaquie)





Laurence LUCAS
*Chef du service
 communication et événements*

12. LE SERVICE COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS

Le service communication et événements est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de communication externe.

Les missions du service communication et événements consistent notamment à :

- développer la visibilité de l'Agence et son action,
- valoriser le réseau et les établissements auprès des partenaires,
- animer le réseau par l'organisation d'événements fédérateurs,
- définir la ligne éditoriale des sites Internet administrés par l'Agence et gérer leurs contenus,
- accompagner la politique de communication des établissements par la mise à disposition d'outils susceptibles d'accroître leur attractivité et la lisibilité de leur appartenance au réseau,
- assurer la promotion des projets pédagogiques mis en place par les établissements,
- relayer les initiatives du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de l'Éducation nationale et des partenaires du réseau,
- promouvoir le réseau des anciens élèves des établissements d'enseignement français de l'étranger.

Plusieurs événements d'envergure ont marqué l'année 2010-2011

Le « **Rendez-vous des boursiers Excellence-Major** » a réuni le 21 novembre 2010, en présence d'Hubert Védrine, tous les étudiants de ce programme de bourses à la Maison des Arts et Métiers à Paris.

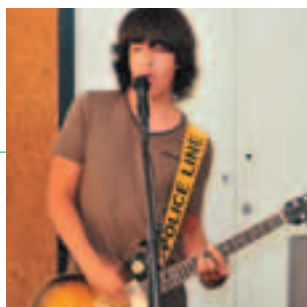
L'exposition « **Femmes de la Méditerranée, entre tradition et modernité** » a été inaugurée le 31 mai 2011, à l'Institut du monde arabe (IMA) à Paris, en présence de M. Dominique Baudis, alors président de l'IMA, de M. Renaud Muselier, président du conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée et d'Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE. L'exposition a ensuite été accueillie dans plusieurs établissements du réseau.

Le « **2^e Forum mondial des anciens élèves** », organisé par l'association mondiale des anciens des lycées français du monde (ALFM), s'est tenu au lycée Lyau-

tey à Casablanca, le 23 avril 2011.

L'opération « **Escrime-toi pour 2010** » a permis à une délégation de 40 jeunes escrimeurs du réseau de venir à Paris, du 6 au 13 novembre 2010, dans le cadre des championnats du monde au Grand Palais. Cette opération sportive et éducative s'est inscrite dans le cadre de la convention signée entre l'AEFE et la fédération française d'escrime (FFE).

Les « **Jeux internationaux de la jeunesse** » (JIJ), organisés par l'UNSS à Arcachon du 25 au 29 mai 2011, ont réuni plus de 400 élèves de seconde, dont la moitié sont venus des établissements du réseau.



1 et 2. Lycée René-Descartes de Rabat (Maroc)
3. Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)

Le développement de la visibilité de l'Agence

Les établissements du réseau avaient exprimé, lors des Premières rencontres mondiales de l'AEFE (avril 2010), leur souhait de pouvoir afficher leur appartenance au réseau. Pour répondre à cette demande, le service communication et événements a mis des outils à leur disposition sur le site internet de l'Agence : logos, cartes du réseau, bannières... Ces

outils vont être complétés par une **charte graphique** comprenant de nouveaux logos spécifiques selon le statut des établissements, des modèles de papeterie (cartes de visite, enveloppes, lettres...), de documents multimédias et de signalétique. Ce projet, qui vise à **accroître la visibilité** et la lisibilité de l'AEFE, sera officiellement lancé en novembre 2011.

Un nouveau site internet

Un autre chantier d'importance a été la création du nouveau site internet de l'Agence. Cet outil, plus convivial et plus performant, a été mis en ligne le 31 décembre 2010. Il doit permettre une plus grande **interactivité** entre tous les membres du réseau et une meilleure communication. Davantage de photos, de vidéos, d'articles permettent de mettre en valeur le dynamisme du réseau et les initiatives des établissements.

Cette même volonté a présidé à la création d'un outil complémentaire au site institutionnel : Aefe.TV, la **WebTV** de l'Agence et du réseau, qui a été présentée officiellement le 23 mai 2011. Ce nouvel outil propose des travaux d'élèves, des productions pédagogiques, des reportages, des présentations de projets éducatifs et des captations d'événements.

Opération « Ecris-toi pour 2010 »
Paris, novembre 2010





Jean-Yves LIGNIER
Chef du service des systèmes d'information

13. LE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

« L'Agence travaille, dans un cadre contractualisé, avec des sociétés spécialisées dans l'ingénierie des systèmes d'information. »

Chargé de l'alignement du système d'information sur la politique de l'Agence, le service des systèmes d'information (SI) poursuit son effort d'**accompagnement** auprès de l'ensemble des services de l'Agence. Dans ce cadre, il est associé à de nombreux projets. La disponibilité des applications et services

logiciels et d'infrastructure en production étant capitale, l'essentiel de l'effectif se consacre à l'exploitation. Le projet « annuaire, messagerie et bureau mobile » est affecté à une personne. Un poste d'administrateur système a été transformé en poste de chef de projet technique, afin de répondre aux demandes internes et externes

de plus en plus nombreuses.

L'Agence ne réalise aucun développement en interne. Elle travaille, dans un cadre contractualisé, avec des sociétés spécialisées dans l'ingénierie des systèmes d'information : environ 5 personnes à temps plein assurent le maintien en condition opérationnelle et l'évolution de la base de données MAGE.

Gestion des ressources humaines (GRH)

La **refonte du module de pré-liquidation de la paye**, qui concerne l'ensemble des agents résidents ou expatriés, a mobilisé une équipe projet (DRH et SI) sur près d'une année. La livraison du module principal, en septembre 2011, aura des effets bénéfiques : synchronisation de données de gestion administratives et de données de paye, augmentation de la vitesse de traitement et diminution des erreurs liées aux saisies multiples. Il s'agit d'une **réelle amélioration de la qualité de service**, permettant notamment aux agents en poste de gagner en visibilité et de renseigner plus finement les éléments ayant trait à la gestion de leur dossier administratif. Ce projet a aussi

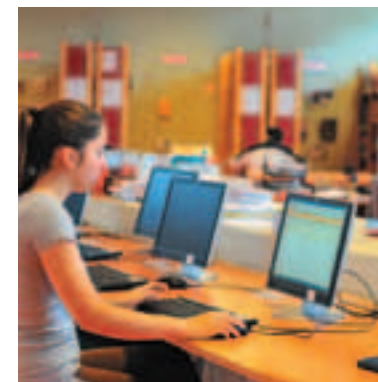
permis de faire monter en compétence les agents sur ce sujet éminemment technique. Ce point constituera un réel avantage au moment de se raccorder au nouvel opérateur de paye (ONP) qui se substituera à la TGE dans les prochaines années.

L'**accélération du paiement des accessoires de rémunération** (HSA, HSE, IJE) a également été amorcée. Ce projet repose sur la simplification de ce processus et sa dématérialisation. Les développements applicatifs associés s'achèveront en 2011 et permettront, à partir de 2012, de verser plus rapidement les rémunérations accessoires auxquelles ont droit nos agents.

Gestion financière (GFI)

En matière de gestion budgétaire, financière et comptable, le service des systèmes d'information participe à l'élaboration d'un cahier des charges visant la construction d'un outil pour faciliter la gestion des participations financières relatives aux accords de partenariat et permettant aux établissements mutualisateurs de jouer pleinement leur rôle en limitant les perturbations liées à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. La réalisation du module applicatif correspondant est prévue pour la fin de l'année 2011.

Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)





Lycée Lyautey
de Casablanca (Maroc)

Bureautique et infrastructure

Le projet « **annuaire, messagerie et bureau mobile** » demeure une priorité du service. Les établissements ont été associés à la rédaction du cahier des charges afin de se placer au plus tôt dans une démarche « réseau » qui vise le déploiement d'un service qui prenne bien en compte leurs besoins.

Ce projet messagerie contribuera à **forger une identité « réseau »** des établissements puisque chaque personnel des établisse-

ments, quel que soit son statut, pourra prétendre à l'attribution d'une adresse de courriel `prenom.nom@acfe.fr`. Au-delà de cette identité, ce projet, avec l'annuaire central, permettra de **faciliter les échanges électroniques** et annonce la mise en place d'outils collaboratifs. L'Agence prévoit la mise en oeuvre de ce projet à partir de la rentrée 2012 pour les premiers établissements.

Sur le web

Le projet de refonte du site web de l'AEFE a aussi mobilisé le service des systèmes d'information, notamment dans tous les aspects ayant trait à l'infrastructure. En particulier, l'administration des comptes d'accès est liée à l'alimentation de l'annuaire LDAP, qui permettra ultérieurement d'assurer la gestion de l'identité électronique pour permettre à chacun d'accéder aux ressources numériques correspondant à sa fonction. Par ailleurs, après l'année de lancement de la nouvelle application en ligne permettant

de gérer les demandes d'homologation ou les demandes d'extension d'homologation, les premières demandes d'évolution sont arrivées en 2010-2011. La principale évolution concerne l'intégration de la Mission Laïque Française dans le circuit d'analyse des dossiers pour tous les établissements de son réseau.

Service aux établissements

La place grandissante du numérique pose des problèmes de complexité croissante aux établissements. Les interruptions de service, les attaques informatiques, les dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences considérables (pertes des données comptables...). Pour accompagner les établissements, l'Agence est en capacité d'apporter un **appui**, une **expertise**, du **conseil** pouvant aller jusqu'à la mise en oeuvre à travers des missions. Dans ce cadre, elle apporte également un **soutien** précieux aux chefs d'établissement et leur équipe qui recrutent du personnel spécialisé, en les accompagnant dans les entretiens techniques. Cette démarche apparaît

comme une réelle valeur ajoutée, notamment pour les établissements se développant dans un contexte local peu favorable (compétences techniques rares, conditions d'exercice difficiles).



Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)



Philippe RIBIERE
Chef du service juridique

14. LE SERVICE JURIDIQUE ET DE LA PRÉVENTION DU CONTENTIEUX

Des aménagements textuels visant à simplifier la gestion des personnels exerçant à l'étranger ont été réalisés.

Le service juridique assure une fonction de **conseil, d'assistance, d'information** et d'**expertise juridique** auprès de la direction, des autres services de l'Agence et des établissements du réseau.

Le cadre général normatif de l'exercice des missions de l'Agence n'a pas subi de modifications substantielles durant l'année 2010/2011. Des aménagements textuels visant à **simplifier la gestion des personnels** exerçant à l'étranger ont été néanmoins réalisés.

Les multiples crises internationales qui ont marqué cette année ont eu des répercussions importantes sur la vie des établissements ainsi que sur la gestion de leurs ressources humaines. Le service juridique a été large-

ment sollicité afin de permettre la résolution de situations individuelles et collectives complexes et délicates.

La judiciarisation des rapports sociaux n'épargne pas le fonctionnement des établissements du réseau et de l'Agence. Ce phénomène génère un rapport accru des établissements avec le service juridique, qui met en œuvre une **politique de prévention des contentieux** et assiste les établissements dans leurs démarches.

Enfin, la rénovation du site institutionnel de l'AEFE, au 1er janvier 2011, a permis la refonte en profondeur des contenus du fond de la documentation juridique et l'initiation de nouvelles procédures d'accès plus aisées.



Lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas)



Rapport annuel d'activité 2010/2011 **Réalisé par le service communication et événements de l'AEFE**

Coordination : Florent Vergès

Conception graphique : Agence Advitam

Remerciements à l'ensemble des services de l'AEFE et aux établissements du réseau pour leurs contributions

Crédit photos :

© AEFÉ 2011

© Ministère des Affaires étrangères et européennes/Frédéric de La Mure

© Mission laïque française

© juliengerard.com

© LFM/Jacques Houdoin

© Tous droits réservés par l'Ambassade de France en Espagne

© Christophe Tardy

© Aurélia Blanc/TV5Monde

© Ouest-France/Claude Stef

© Lycée français international Victor-Segalen, Hong Kong (Chine)

« *Version décembre 2011* »

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010/2011 DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER